



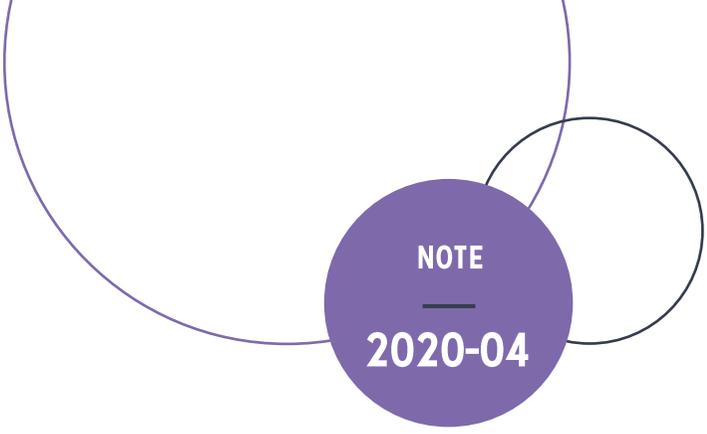
NOTE

COVID-19

Repenser demain, le regard du CESER

JUILLET 2020





NOTE

2020-04

Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



SOMMAIRE

Introduction	6
Contexte sanitaire : PROTÉGER, PRENDRE SOIN, SOIGNER.....	8
La prise en charge sanitaire de l'épidémie en Auvergne-Rhône-Alpes	9
1^{ère} partie	
TRAVAILLER, PRODUIRE, CONSOMMER, RECYCLER	13
L'industrie régionale : défis et opportunités suite aux impacts de la COVID 19.....	14
Repenser la sécurité alimentaire en prenant acte de la crise sanitaire.	18
Impacts de la distanciation physique sur les modèles économiques : l'économie de proximité et le tourisme-hôtellerie-restauration.....	21
Crise de la COVID-19 et réorganisation du travail en présentiel	25
Impacts de la crise sur la gestion des déchets	29
2^{ème} partie	
SE DÉPLACER, SE FORMER, RELIER, INNOVER.....	33
Suggestions pour le numérique en Auvergne-Rhône-Alpes à la lumière de la crise COVID 19.....	34
Un impact durable pour l'alternance, la formation et l'éducation	38
Une crise majeure et transformatrice pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	42
Coopérations en matière de recherche sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes	46
De l'importance de la mobilité : une expérience en grandeur nature.....	50
3^{ème} partie	
ANTICIPER, SOUTENIR, DÉCIDER, ÉVALUER	53
Gestion des finances locales après la crise sanitaire.....	54
Services publics et territoires	57
Les associations au cœur de la crise	59

Une crise qui accroît l'impératif d'évaluation des politiques publiques	63
Et ailleurs ? La gestion de la crise dans les régions des Quatre Moteurs pour l'Europe.....	65
Focus sur la place des femmes pendant la crise COVID-19	69
Conclusion	70
Bibliographie	71
Contributeurs	74
Remerciements	77
Déclaration des groupes.....	79
Résultats des votes.....	87
Contacts.....	95



SOMMAIRE



Introduction

Le 17 mars 2020, en réponse à la crise sanitaire issue de la COVID-19, le confinement général était prononcé en France mettant à l'épreuve tout un pays, bouleversant la vie de chacun. Si cette période de confinement a pris fin le 11 mai, cela n'est pas pour autant synonyme de sortie de crise.

À l'état d'urgence sanitaire succède aujourd'hui une urgence économique, sociale, environnementale et culturelle que nul ne peut ignorer. Ce virus a révélé la fragilité de ce monde, son imprévisibilité. Si l'après reste un questionnement, seule la voie d'une reprise plus durable, plus soutenable et plus inclusive nous permettra de nous projeter dans l'avenir.

Durant cette crise, nombreuses sont les actions et initiatives engagées, solidaires, qui se sont révélées déterminantes. Celles des pouvoirs publics tout d'abord. Très attendus, ils ont déclenché un certain nombre de politiques publiques, allant souvent au-delà du rôle, des missions et compétences qui leur étaient dévolus. A leurs côtés, palliant parfois carences et défaillances, les initiatives et actions de la société civile ont démontré toute leur capacité à agir au plus près des territoires et de leurs habitants. En réponse à l'urgence et à la réalité des situations, ces acteurs locaux se sont mobilisés pour informer, rassurer et assurer la continuité des services essentiels.

De nombreuses expériences locales ont vu le jour permettant ainsi de garder le contact et d'améliorer la vie quotidienne de la population.

Ces initiatives citoyennes ont mis en lumière de nouvelles et nombreuses formes de solidarité : au cœur des villes, des villages, dans les territoires ruraux, les quartiers..., mais aussi à travers la qualité de l'entraide entre les générations, en direction des plus vulnérables, de celles et ceux qui se sont trouvés mobilisés en première ligne...

Elles ont aussi témoigné de la réactivité et du pouvoir d'action et de décision des territoires. Grâce à des acteurs engagés, créatifs, à des initiatives innovantes et dynamiques, c'est en proximité, au plus près des besoins et attentes du terrain, que les décisions prises et les actions menées ont été les plus efficaces et pertinentes.

Dès le début de la crise, et fidèle à son ADN, le CESER s'est organisé pour accompagner, par ses analyses et réflexions, les acteurs publics et décideurs régionaux. En déployant l'Observatoire COVID-19, le CESER a ainsi compilé l'ensemble des indicateurs disponibles sur son territoire. Un outil renforcé par deux questionnaires adressés aux particuliers et professionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la manière dont chacun a vécu et fait face à la crise. Avec plus de 4 500 réponses analysées, consolidées, le CESER dispose d'une somme d'informations dense et riche. Ainsi, plus que jamais mobilisé dans sa mission d'accompagnement, et fort de ces éléments, le CESER est toujours plus en capacité d'éclairer la décision publique, faire évoluer, adapter, optimiser les politiques régionales.

Comment favoriser le redémarrage de l'économie ?

Comment préserver les meilleures conditions de reprise, prévenir les faillites et pertes d'emplois ?

Comment s'armer contre les inégalités sociales et territoriales et préserver le tissu social avant qu'il ne se déchire ?

Comment faire de la prise en compte de la protection de l'humain et de la planète notre priorité ?

Chacune des 15 instances de réflexion (commission, section, groupe de travail...) du CESER s'est emparée d'un sujet d'étude en lien avec les impacts de la crise avec pour mots d'ordre : être réactif, concret, utile, en prise directe avec les problématiques des territoires et de ceux qui les vivent. C'est le sens de ce document, compilation de l'ensemble des travaux réalisés.

Défis du numérique, impacts de la distanciation physique sur les modèles économiques, service public de gestion des déchets, télétravail comme alternative à la mobilité, impacts sur l'éducation et la formation, soutien en faveur des acteurs associatifs, défis et opportunités pour l'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes...

Aux déclarations d'intention, discours d'ordre général ou dogmatique, le CESER AuRA a privilégié le choix de sujets précis, livrant une analyse approfondie et détaillée des impacts de la crise, exposant enjeux, difficultés et bonnes pratiques pour être en mesure de proposer, faire émerger dès à présent des recommandations, de nouvelles tendances inspirantes.

C'est ainsi que le CESER assure pleinement son rôle. Par ses recommandations, dont certaines seront directement issues de cette note d'orientation, il apporte sa pierre à la mise en œuvre du Plan de relance qui vient d'être adopté par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Le CESER entend ainsi contribuer activement et apporter idées et propositions concrètes d'actions publiques à la réalisation opérationnelle de ce Plan.

Ce travail ne fait toutefois que débiter. Certaines recommandations sont d'ores et déjà finalisées et opérationnelles. D'autres réflexions, dégagées dans l'urgence, en plein cœur de cette catastrophe sanitaire, économique et sociale, seront suivies, complétées et enrichies tout au long de cette crise. Elles donneront lieu à des avis thématiques présentés d'ici début 2021.

Les épreuves que nous avons traversées, comme les défis qui restent à relever, nous ont profondément marqués, et marqueront durablement l'ensemble des travaux futurs du CESER.



« Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise ». Jean MONNET

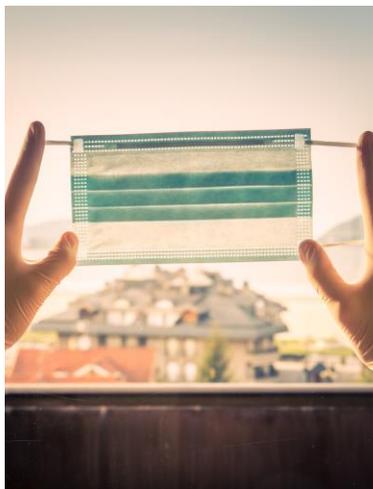
Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

A close-up photograph of a person wearing a white respirator mask with a circular filter in the center. The person's hands are positioned in front of their chest, with fingers interlaced to form a heart shape. The background is a rustic wooden wall. The text 'Contexte sanitaire : PROTÉGER, PRENDRE SOIN, SOIGNER' is overlaid on the left side of the image.

**Contexte sanitaire :
PROTÉGER,
PRENDRE SOIN,
SOIGNER**

La prise en charge sanitaire de l'épidémie en Auvergne-Rhône-Alpes

La commission « Solidarité, inclusion sociale et santé » du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a choisi de s'intéresser en premier lieu, et de manière évidente au vu de ses compétences, à la prise en charge sanitaire de la Covid19 dans notre région. Son analyse de la prise en charge sanitaire est fondée sur les auditions qu'elle a pu mener auprès de professionnels impliqués dans trois secteurs : l'hôpital, la médecine de ville et les établissements d'accueil pour personnes âgées.



Depuis le 1er cas confirmé de Coronavirus COVID 19 en Auvergne-Rhône-Alpes dans le Pays de Gex le 27 février, ce sont 16 492 passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 qui ont été enregistrés dans notre région à la mi-juin. On déplore également à cette date, 4493 décès pour cause de Covid-19¹.

Comme le note l'INSEE², depuis le mois de mars 2020, c'est toute la France qui a connu une crise sanitaire inédite liée à la propagation de la Covid-19. Elle s'est traduite par un surcroît de décès. Entre le 2 mars et le 26 avril 2020, la France a dû dénombrer 24 640 décès supplémentaires (+ 26 %) par rapport à la même période en 2019.

Durant ces huit semaines, Auvergne-Rhône-Alpes a, de son côté, enregistré un excédent de mortalité moindre, de 2 020 décès (+ 18 %), parmi ses habitants. Cela correspond à 36 décès supplémentaires par jour en moyenne par rapport à la même période en 2019 (233 décès journaliers en 2020 contre 197 en 2019). Elle est ainsi en 5^e position des régions les plus touchées de France métropolitaine, loin derrière l'Île-de-France (+ 96 %) et le Grand Est (+ 58 %) et après la Bourgogne-Franche-Comté (+ 27 %) et les Hauts-de-France (+ 25 %).

Ce surcroît de mortalité s'est toutefois réduit progressivement après les trois premières semaines de confinement, jusqu'à disparaître dans la région la semaine du 20 avril.

A un niveau infra régional, ce sont les départements du Rhône et de la Haute-Savoie qui ont dû faire face au surcroît de mortalité le plus élevé.

La Covid-19 a touché essentiellement le quart nord-est du pays. En Auvergne-Rhône-Alpes, le Rhône et la Haute-Savoie sont au 17^e et 23^e rang des 101 départements français, avec parmi leurs habitants, respectivement 42 % et 33 % de décès supplémentaires par rapport à 2019 sur l'ensemble de la

période. L'Ain et l'Ardèche (+ 24 % chacun) et la Loire (+ 18 %) figurent également parmi les départements plus touchés que la moyenne régionale. La Savoie, l'Isère et la Drôme occupent une position intermédiaire, avec un excédent de mortalité parmi leurs résidents compris entre + 9 % et + 15 %. Enfin, le Puy-de-Dôme, l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire ont en 2020 un nombre de décès inférieur ou égal à celui de 2019 sur la même période.

Une explication possible réside dans le fait que le Rhône et la Haute-Savoie se caractérisent par leur forte densité de population et une ouverture sur l'extérieur plus importante, ce qui a pu favoriser la propagation de la Covid-19 et conduire à une hausse des décès de leurs habitants.

Le Rhône, qui rassemble plus de la moitié de la population régionale vivant en territoire dense, concentre ainsi 44 % de l'ensemble des décès supplémentaires de la région, soit 890. Il réunit par ailleurs les principaux axes de communication d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les autres régions françaises et la Suisse. La Haute-Savoie, dont 71 % de la population vit en territoire dense ou de densité intermédiaire, compte 14 % de l'ensemble des décès supplémentaires, soit 290. Ce département a

¹ Bulletin épidémiologique ars

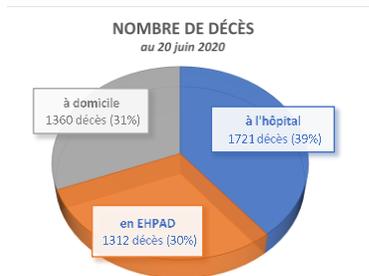
² Insee analyses 73

de nombreuses interactions avec les cantons de Genève et de Vaud, les plus affectés par la Covid-19 en Suisse. La Balme-de-Sillingy et les Contamines-Montjoie ont enfin fait partie des premiers foyers épidémiques de la Covid-19 en France.

Quel lieu pour les décès ?

Les points épidémiologiques de l'ARS permettent de mieux connaître les lieux de décès en Auvergne-Rhône-Alpes.

On dénombre ainsi, au 16 juin 2020, 1721 décès de personnes hospitalisées et 1 312 décès de résidents en établissement. Pour les décès à domicile, et sans que cela ne recouvre nécessairement l'ensemble des cas, ce sont 1360 décès certifiés qui ont été transmis par voie électronique avec mention COVID-19 dans les causes médicales de décès.



Et aujourd'hui ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, au 17 juin, on dénombre 9 clusters en cours de suivi, dont 3 considérés comme maîtrisés, c'est-à-dire sans nouveau cas rapporté depuis au moins 7 jours. Ces 9 clusters, la majorité en milieu familial élargi, se répartissent sur 8 départements :

- 2 clusters en établissements de santé (1 dans l'Allier et 1 en Savoie)
- 7 clusters en milieu familial élargi (1 dans l'Ain, 1 dans le Cantal, 1 en Drôme/Ardèche, 1 en Haute-Loire, 1 en Isère et 2 dans le Rhône)

Les deux clusters les plus importants sont le cluster du CH de Vichy totalisant 48 cas, considéré à ce jour comme maîtrisé et le cluster familial élargi en Drôme/Ardèche, avec 48 cas identifiés à ce jour, toujours en cours d'investigation et de gestion. Le foyer principal de ce dernier se situe en Ardèche, à Aubenas où un large dépistage (600 prélèvements par jour) a été mis en place à compter du 23 juin, à destination principalement des personnes habitant ou se rendant régulièrement dans le quartier des Oliviers.

Département	Taux de positivité (%)
Ain	1,0%
Allier	0,8%
<u>Ardèche</u>	<u>3,5%</u>
Cantal	0,5%
Drôme	2,1%
Isère	1,0%
Loire	0,9%
Haute-Loire	0,4%
Puy-de-Dôme	0,3%
Rhône	1,1%
Savoie	0,5%
Haute-Savoie	0,4%
RÉGION	1,0%

Taux de positivité des personnes testées pour le SARS-CoV-2 par département, (semaine 24 du 8 au 14 juin 2020).

Non, l'épidémie n'est pas terminée et, dans l'optique d'une possible « 2^{ème} vague », il nous faut analyser le passé et en tirer les enseignements pour mieux anticiper la situation à venir.

Pour ce faire, et analyser la prise en charge sanitaire de notre région et les difficultés qu'elle a pu connaître, il est nécessaire de distinguer trois ensembles aux situations et enjeux différents : **la médecine de ville, la médecine hospitalière et les établissements sociaux ou médico-sociaux (EMS), principalement les EHPAD.**



Analyse :

En Ville

Parmi les « premières lignes », les médecins de ville, ont connu un grand nombre de difficultés.

Tout d'abord, et on en parle peu, ils ont été particulièrement contaminés par leurs patients eux-mêmes atteints (symptomatiques ou non) du fait de manque d'équipements de protection individuelle (EPI). Une étude³ de l'Union régionale des professions de santé (section des médecins libéraux) estime que ce sont 9% des médecins libéraux de notre région qui ont été atteints, soit bien plus que la population générale. A noter que ces médecins atteints ont eux-mêmes contaminé leur entourage dans 76% des cas !

Comme pour d'autres acteurs la question des masques et des autres EPI ainsi que le retard dans leur distribution rassemblent beaucoup de critiques de la part de ces professionnels.

Ensuite, ils n'ont pu prendre en charge correctement leurs patients atteints de maladies chroniques ; l'antienne « *Si vous êtes malades : restez chez vous* » a fait que les patients n'allaient plus consulter leur généraliste. Les retards de diagnostic et de prise en charge de certaines pathologies vont être préjudiciables à ces patients.

Les auditions menées par le CESER auprès de professionnels ont permis de mettre en lumière les quatre griefs suivants⁴

³ « Covid-19 : enquête auprès des médecins libéraux AURA, Union régionale des professions de santé (section des médecins libéraux), mai 2020, 22p.

⁴ Ceux-ci sont corroborés par une consultation de la commission des affaires sociales du Sénat

- Une communication hospitalo-centrée;
- Des canaux d'information multiples;
- Des messages en décalage par rapport aux besoins du terrain;
- Un sentiment d'impréparation de l'Etat et des autorités sanitaires.

En revanche, sur le terrain, la coordination entre les acteurs a montré son efficacité via les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

A l'hôpital

Au total, 16 492 passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 ont été enregistrés depuis le 24 février en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les conditions de prise en charge aussi bien en urgences qu'en hospitalisation ont été différentes suivant les établissements. Et ce en raison de leurs structurations individuelles, chacune particulière et, surtout, en fonction de la situation sanitaire du territoire dans lequel l'hôpital se trouvait. Les hôpitaux de Savoie ont ainsi été plus impactés que, par exemple, l'hôpital de Clermont-Ferrand, ce dernier ayant même pu accueillir en réanimation plusieurs dizaines de patients acheminés d'hôpitaux d'autres régions.

Au-delà des difficultés de restructuration des services et de la création de lits de réanimation (avec les personnels idoines), il est aujourd'hui admis que l'hôpital public a bien rempli son rôle même si les inévitables reports de soins autres que la Covid (ainsi que les interventions non urgentes) feront connaître leurs effets délétères dans quelques mois.

Ces mêmes effets atteindront également les personnels, aujourd'hui épuisés et pour

lesquels une reconnaissance particulière doit être exprimée.

Enfin, les auditions ont également permis de mettre en lumière la réactivité de la plupart des groupements hospitaliers de territoire (GHT).

En établissement social ou médico-social

Entre le 1er mars et le 15 juin 2020, 904 établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes ont signalé un épisode concernant un ou plusieurs cas possibles ou confirmés de COVID-19. Il s'agissait de 635 (70%) établissements d'hébergement pour personnes âgées et 269 (30%) autres établissements médico-sociaux.

L'ensemble des 904 signalements correspondait à un total de 8 276 cas de COVID-19 (dont 3 995 cas confirmés et 4 281 cas possibles) chez les résidents. Chez le personnel des établissements sociaux et médico-sociaux, 4 304 cas (dont 2 378 cas confirmés et 1 926 cas possibles) ont été rapportés dans la région.

Les auditions menées par le CESER auprès d'établissements d'accueil pour personnes âgées, dépendantes ou non, a permis de mettre en lumière l'appartenance à un réseau comme élément-clé de réponse de l'établissement.

Car c'est bien souvent le réseau qui bâtit les capacités de réponse pour la protection des résidents, chaque direction les appliquant ensuite à la situation propre de son établissement.

En revanche, la situation est tout autre dans ce que l'on pourrait qualifier d'établissement « isolé » et sans réseau. Dans un tel cas, les seules capacités de réponse sont celles de l'établissement lui-

même à partir des directives de l'ARS.

La crise comme révélateur de failles organisationnelles

Si les ARS ont pu parfois être mises en cause, ce n'est pas un jugement qui a été repris par les professionnels auditionnés; et ce, même si des critiques subsistent.

Parmi celles-ci, figure notamment le sentiment d'abandon expérimenté par certains secteurs de l'action sanitaire ou médico-sociale. Parmi ces secteurs, on compte l'aide sociale à l'enfance, les soins à domicile, l'aide à domicile, les logements adaptés tout comme le secteur de la psychiatrie qui ont dû faire face à des ruptures de continuité de la prise en charge.

Il est clairement apparu à cette occasion que la santé ne peut s'accommoder d'une répartition des compétences étanche, car elle relève aujourd'hui de nombreuses institutions. Si le rôle de l'État et de l'assurance maladie, et de leurs « bras armés » locaux (organismes de sécurité sociale, ARS et services déconcentrés) est bien identifié, au niveau territorial, les compétences de santé strictement définies par la loi ont volé en éclats.

En effet, ce sont les commandes par les collectivités territoriales d'EPI qui ont permis d'accéder plus rapidement à des équipements indispensables aux soignants et à la population. Mais cela s'est fait dans une absence de coordination préjudiciable à tous. Le besoin de coordination reste criant, y compris, dans les mois à venir.

LES PISTES DE REFLEXION

Hygiène

- Garder les réflexes d'hygiène appliqués dans la crise et même les augmenter ; s'assurer qu'ils puissent être effectués partout.
- Conserver toutes les mesures de protection dans les hôpitaux et les EHPAD et, possiblement, revoir la fréquence des visites ainsi que le nombre de visiteurs par chambre ou lieu de vie.
- Augmenter la capacité des équipes d'hygiène hospitalière à se rendre au plus vite sur site.
- Adapter l'organisation et les dispositifs architecturaux des EHPAD dans une visée prophylactique et au bénéfice des résidents comme des personnels, afin d'inspirer les futurs établissements.

Méthodes et outils

- Faire du médecin traitant (généraliste) le vrai 1^{er} recours en cas de 2^{ème} vague.
- Intégrer les professionnels de santé libéraux dans les futures cellules de crise.
- Etablir un état des lieux des pratiques de coopération nouvelles nées pendant la crise.
- Renforcer le dépistage pour se préparer à une recrudescence d'épidémies virales en faisant enfin fonctionner à plein régime nos deux plateformes régionales d'analyses biologiques Covid à Lyon et Clermont-Ferrand qui sont, elles, gratuites.
- Conserver le 15 pour les urgences et le 116117 pour la régulation des soins non programmés.

Territorialisation

- Miser sur les échelons intermédiaires (Région, département) en cas de reconfinement et ne pas avoir la même doctrine en tout point du territoire national.
- Adapter une réglementation de la santé à échelle plus fine, dans les territoires locaux GHT, CPTS, ...tout en gardant une autorité de l'Etat qui veille à l'équité dans les territoires.
- Inclure la question de la couverture sanitaire et de la coordination des acteurs de santé dans les SCOT, à partir des contrats locaux de santé et des GHT et CPTS lorsqu'elles existent.
- Faire participer les instances de la démocratie en santé, particulièrement par les membres des conseils territoriaux de santé et les représentants des usagers dans les établissements de santé et sociaux, à la définition des actions de santé mises en place au plan territorial

Coordination

- Solliciter pleinement l'offre sanitaire de crise des établissements privés aux côtés de celle des hôpitaux publics.
- Faciliter le recours à la réserve sanitaire en diminuant la lourdeur administrative du processus.
- Revoir le PRS en misant beaucoup plus sur la coordination entre institutionnels.
- Consolider la capacité des unités mobiles de gériatrie qui font le lien vers les établissements isolés.

Solidarités

- Lutter contre les inégalités sociales de santé : l'épidémie n'a pas frappé de façon identique tous les territoires ni toutes les catégories sociales et professionnelles. Les populations défavorisées ou les travailleurs précaires ont été les plus lourdement touchés, y compris dans l'accès aux droits fondamentaux.
- Reverser les dépenses alimentaires : les économies réalisées par les collectivités sur l'arrêt de la fourniture de repas en cantine pendant le confinement ne pourraient-elles pas être reversées au bénéfice des familles précaires ?
Pour le conseil Régional, une direction à laquelle réfléchir serait d'intégrer cette problématique via le Pass Région.

Les pistes de travail indiquées dans ce dernier paragraphe sur les solidarités ont vocation à être largement complétées dans la suite du travail que mènera la commission.



01

TRAVAILLER, PRODUIRE, CONSOMMER, RECYCLER

De l'avis général, les tensions sur l'activité économique et l'emploi ne font que commencer.

La crise a mis en évidence des vulnérabilités liées aux modes de production dans des secteurs stratégiques (santé, alimentation...). Elle a engendré de fortes incertitudes, déséquilibré certaines activités (tourisme-hôtellerie-restauration) et généré un manque de visibilité pour beaucoup de filières, d'entreprises et de salariés.

Elle a aussi révélé des initiatives, des innovations, des évolutions dans les manières de travailler (proximité, numérique) et de consommer qui ont une incidence sur le cycle de vie des produits. A l'heure d'une nécessaire transition écologique qui vise à produire de manière plus durable, à consommer responsable et à limiter le gaspillage des ressources, elle a aussi mis en évidence l'importance de considérer le déchet comme une ressource (matière et énergie) à part entière au cœur d'une économie plus circulaire.

Accélération de tendances déjà à l'œuvre ou ruptures plus profondes, il est trop tôt pour le dire, mais le champ des possibles s'est élargi.

Nos pistes de réflexion se veulent pragmatiques, lucides, associant tous les acteurs pour apporter des réponses opérationnelles et agiles sur les territoires.

« Ce qu'on nomme la crise n'est que la longue et difficile réécriture qui sépare deux formes provisoires du monde. »
J. Attali

L'industrie régionale : défis et opportunités suite aux impacts de la COVID 19

La spécificité industrielle de la région amène le CESER à se questionner sur les impacts de la crise sanitaire sur le tissu industriel régional. Il a choisi deux angles : les industries de santé et la sous-traitance. Le premier car il fait partie des productions stratégiques, le second car il risque d'être fortement impacté par la crise économique. Après avoir présenté des éléments de constat, les éléments de problématique seront développés avant d'évoquer des pistes de réflexion à consolider dans les mois qui viennent.



Le secteur des **industries de santé** est un secteur pour lequel Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un potentiel important.

Les questions d'autonomie, d'indépendance vis-à-vis de productions stratégiques ont émergé durant la crise et remis au centre du débat l'organisation des modèles de production et la relocalisation de certaines productions stratégiques. Comment la région qui dispose d'atouts importants dans ce domaine pourra-t-elle se positionner et développer son attractivité sur ce secteur ?

La crise sanitaire a des répercussions sur l'activité économique et plus particulièrement dans certaines filières : automobile, aéronautique qui risque de fragiliser le **tissu industriel régional dense de sous-traitants**, menaçant des

savoir-faire et pour lesquels un accompagnement sera à mobiliser.

La crise peut amplifier des mutations déjà à l'œuvre dans un certain nombre de secteurs.

Dans cette période, les plans de relance européens, nationaux, régionaux et locaux sont en train d'être déclinés, le CESER considère qu'**un des leviers majeurs sera la capacité des écosystèmes, des réseaux d'accompagnement à faire de l'industrie régionale une industrie collaborative, souple et/ou adaptable, informée, soutenue dans ses transformations stratégiques sur des territoires attractifs, soucieuse de contreparties environnementales et portée par la confiance.**

► Une activité industrielle fortement ralentie, des difficultés d'approvisionnement stratégique et des menaces sur le tissu régional de sous-traitants

Un ralentissement très fort de l'activité industrielle pendant le confinement

Au 7 mai 2020, l'INSEE estimait dans sa note de conjoncture que l'activité industrielle en Auvergne-Rhône-Alpes s'est réduit de 38 % durant la période de confinement,

comparativement à la même période en 2019. Si on observe la même baisse au plan national, le poids de l'industrie dans l'économie régionale plus élevé qu'au plan national se traduit par une perte de 7 points du PIB contre 5 au niveau national. Les pertes d'activité s'étalant de -5 % pour la branche agro-alimentaire à -69 % pour le secteur matériel de transport.

Dans sa note de conjoncture parue au 15 juin 2020, la Banque de France soulignait l'amélioration de la production industrielle en mai tout en rappelant que le retour à des niveaux d'activité d'avant-crise sont loin d'être atteints. Par ailleurs, la reprise suite au déconfinement a été moins marquée en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au plan national. Les anticipations pour le mois de juin sont favorables mais se situent à 80 % d'un mois de juin « normal ». Les situations par branches restent toutefois hétérogènes, les plus fortes progressions étant le fait de celles dont le ralentissement a été très fort dans la crise sanitaire.

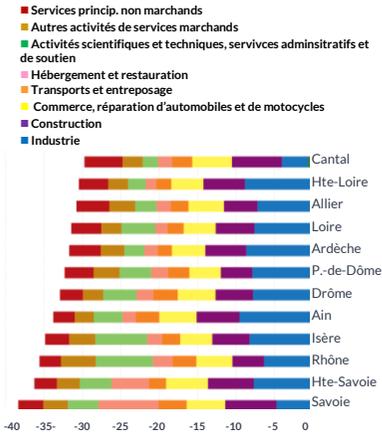
Selon l'observatoire COVID19⁵ de la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale mis en place en partenariat avec la CPME et le MEDEF, les ¾ des entreprises auraient eu recours au chômage partiel au plus fort de la crise.

Enfin sur un plan territorial, excepté deux départements de la région, la Cantal et la Savoie, c'est

⁵ Observatoire économique crise du COVID-19 situation mi - avril 2020

dans l'industrie que la perte d'activité liée aux mesures de confinement a été la plus forte.⁶

Estimation de la perte d'activité liée aux mesures du confinement selon le secteur d'activité, par département (en %)



En Auvergne-Rhône-Alpes, 5 686 prêts garantis par l'Etat ont été mobilisés dans l'industrie manufacturière pour un montant de deux milliards d'euros.

Des difficultés d'approvisionnement sur un certain nombre d'équipements de protection, de matériels de santé et de médicaments ont ouvert le débat sur les productions stratégiques, l'autonomie, la sécurisation voire l'indépendance

La crise sanitaire a révélé au grand jour, la dépendance vis-à-vis d'un certain nombre de pays comme la Chine et l'Inde notamment, dont est tributaire l'Europe. Cette dépendance s'est invitée au cœur du débat politique. La volonté politique d'agir d'un certain nombre de décideurs a été annoncée. Quelles répercussions au niveau régional ? Auvergne-Rhône-Alpes a des atouts sur la filière santé, quel positionnement dans ce contexte en s'appuyant sur ces points forts ? Quel rôle de l'écosystème pour accompagner les entreprises au-delà des réactions conjoncturelles liées à la crise dont on voit certains effets s'atténuer fortement ?

Des menaces sur certaines filières exposant le tissu industriel régional de sous-traitants

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française de sous-traitants. L'ampleur de la crise économique consécutive à la crise sanitaire n'est pas encore connue. L'absence de visibilité sur l'activité à venir est pointée par la majorité des entreprises. Dans tous les cas, les économistes s'accordent pour identifier des ralentissements d'activité importants, conjugués avec des mutations déjà à l'œuvre au niveau mondial dans certains secteurs, qui s'appuient dans leur chaîne de valeur sur de nombreux sous-traitants : c'est le cas de l'automobile et de l'aéronautique. Comme dans toutes les crises, 2008 l'avait bien montré, c'est d'abord le tissu des sous-traitants qui est fragilisé. Des plans de relance sont ou vont être mis en œuvre.

Toutefois, le tissu industriel régional est composé de petites entreprises (13 salariés en moyenne) souvent fragilisées par leur trésorerie et disposant de peu de fonds propres. Jusqu'à ce jour, les mesures de soutien financiers, le chômage partiel et les reports de charge ont permis d'amortir l'impact et de maintenir un certain nombre d'entreprises sous perfusion. Qu'en sera-t-il dans quelques mois quand les remboursements seront effectifs ? L'indice de confiance en l'avenir des chefs d'entreprise et l'aspect psychologique sera déterminant. En région, certains bassins d'emploi (Vallée de l'Arve, Yonnax, Yssingelais, Brioude, etc) concentrent un certain nombre spécialités industrielles, de sous-traitants et donc d'emplois et de savoir-faire qui risquent d'être particulièrement exposés. Comment accompagner ces entreprises pour leur permettre de maintenir, diversifier et développer leur savoir-faire, leurs emplois

et leur activité ?

► S'appuyer sur des atouts pour accompagner l'industrie régionale : des écosystèmes sectoriels et territoriaux

La santé : un écosystème réactif durant la crise, une expérience de la fédération des acteurs pour optimiser la suite

La région dispose de véritables atouts dans ce secteur. Il faut rappeler qu'Auvergne-Rhône-Alpes est au niveau des industries de santé, la deuxième région de France, la cinquième au plan européen et la première région européenne de production de vaccins. La région a de très nombreux atouts, de forces avec un écosystème très dense avec des sous-traitants très spécialisés et qui développent beaucoup d'innovation. En termes d'emploi, on considère que la filière représente 150 000 emplois dans la filière intégrée avec les bureaux d'étude dans la région. Elle dispose de Lyon-Biopôle, le pôle de compétitivité des industries de santé en Auvergne-Rhône-Alpes, association loi 1901 à but non lucratif fondée en 2005 par BioMérieux, Sanofi-Pasteur, Becton-Dickinson, Merial devenu Boehringer Ingelheim Animal Health, le CEA et la fondation Mérieux. L'ambition, à l'origine, était très focalisée avec l'objectif de construire un bouclier sanitaire contre les maladies infectieuses, sujet actuel.

Il couvre deux champs particuliers d'intervention sur lesquels des outils sont mis à disposition : l'innovation avec une forte expertise de la collaboration public-privé (animation, veille technologique, mise en réseau des acteurs, etc) et la structuration de l'écosystème de PME industrielles qui compose la plus grande partie de la R&D dans le secteur. Il développe les liens à

⁶ Panorama régional-impacts économiques du COVID 19- agence Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises - source Insee-Auvergne-Rhône-Alpes mai 2020

tisser entre grands acteurs et petites entreprises. Lyon Biopôle, c'est l'accompagnement de l'innovation à travers un écosystème industriel et de recherche bien connecté. Son action pendant la crise l'a bien montré.

Lyon-Biopôle a fait le relais des besoins des hôpitaux en direction du système industriel : blouses, masques, sacs, etc. En tant que tête de réseau, il a mobilisé les entreprises sur ces besoins. Le pôle a déployé un système d'accompagnement des petites entreprises du secteur dans l'ensemble des dispositifs déployés par l'Etat, les collectivités locales, les banques.

Il a été mobilisé pour la mise en place d'un consortium sur la maladie avec trois de ses membres fondateurs, des PME et la recherche académique sur la compréhension physio-pathologique de la maladie, l'idée étant d'en faire un modèle en cas d'autres épidémies.

En s'appuyant sur le réseau des pôles technologiques : Techtera, Plastipolis, Minalogic, notamment il a identifié des solutions qui n'étaient pas mobilisées dans le cadre de la santé et pouvant répondre aux besoins issus du COVID-19, l'objectif étant de travailler par la suite en inter filière.

Lyon Biopôle a joué un rôle de fédérateur et d'accompagnement de beaucoup de projets d'innovation de vaccins, de diagnostic, etc...

Sur le versant international, le pôle est très mobilisé et pendant cette période sans possibilité de déplacements, Lyon Biopôle a monté en partenariat une initiative unique, « partnering against COVID-19 » soit des rencontres virtuelles (du 26 avril au 6 mai) via une plateforme de l'ensemble des personnes travaillant sur le virus, celui-ci a réuni 3 200 participants issus de 80 pays.

L'absence de sollicitation pendant la période de crise du pôle des industries de santé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) interroge

fortement le CESER, d'autant plus que Lyon Biopôle a informé l'ARS des initiatives engagées. Le lien entre l'écosystème industriel et les autorités administratives doit être activé.

La sous-traitance : accompagner les entreprises, mutualiser les actions

Les risques qui pèsent sur le tissu industriel régional de sous-traitants doivent être appréhendés. Les entreprises sous-traitantes du secteur de la mécanique considèrent que 15 % des emplois seraient menacés dès cette année. Pour cela la région dispose de réseaux d'accompagnement, d'écosystèmes sectoriels et territoriaux qui ont montré leur réactivité dans la période de crise. Ces réseaux doivent être mobilisés principalement sur ce tissu industriel et accompagner les entreprises dans les mutations que la crise accélère. L'accompagnement devra être global : marchés, outils de productions, ressources humaines, etc. Il est nécessaire de mutualiser les ressources dans l'accompagnement de ces entreprises, de faire jouer un maximum la complémentarité des réseaux à leur service dans un souci de proximité. Pour cela, la Région doit jouer pleinement son rôle de chef de file et clarifier le rôle de chacun. Comme le CESER l'avait énoncé dans son avis sur les aides aux entreprises industrielles⁷ à la suite de la saisine du Président du Conseil régional, il considère que la multiplicité des intervenants n'est pas un problème en soi et il faut se féliciter de la richesse des intervenants sur le territoire régional. C'est la coordination des intervenants qui doit être améliorée. De même, le CESER avait pointé la nécessité de l'équité territoriale dans la réponse aux besoins d'accompagnement. L'industrie dans la région ne se réduit pas aux métropoles. Il avait souligné la nécessité de rechercher une convergence entre la Région et les métropoles régionales, sur le développement de l'industrie et plus largement sur les questions

économiques. Enfin, il avait souhaité l'association de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux impliqués dans ces démarches, à travers le soutien à des espaces de discussion et de dialogue pour ces acteurs. Dans cette période difficile, le CESER réaffirme ces principes.

LES PISTES DE REFLEXION

Concernant les pistes générales s'adressant à l'ensemble des secteurs industriels :

- S'assurer d'une **cohérence** entre les plans de relance initiés aux différents échelons : européens, nationaux, régionaux et locaux, Une action coordonnée doit aller de pair avec une réactivité et une agilité dans les réponses apportées aux entreprises durant cette période. La cohérence avec les démarches des comités stratégiques de filières nationaux est nécessaire pour déboucher sur des propositions concrètes dans le domaine industriel (Centre public de développement technologique...).
- **Conditionner les aides accordées** sur des critères privilégiant l'approvisionnement régional avec pour objectif le maintien de l'emploi local et l'accompagnement de la transition industrielle en prenant en compte les contraintes environnementales.
- Favoriser la **mutualisation, la collaboration, l'échange, la solidarité** entre les acteurs industriels sur les territoires. La Région doit jouer un rôle de catalyseur de ces initiatives.
- Mener une **action spécifique** sur certains territoires ou certaines activités plus particulièrement exposés, permettant d'évaluer la situation précise et de dégager des pistes d'action.
- Expérimenter et accompagner

⁷ Des aides efficaces pour le développement des entreprises et des territoires

les solutions permettant de maintenir l'emploi et les savoir-faire. Sur ce point, l'expérimentation sur la mobilité temporaire inter-entreprises évoquée dans le plan de relance de la Région et qui serait confiée à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est une initiative à souligner. L'innovation en termes de formation doit être accompagnée.

- **Accompagner le financement des entreprises industrielles** pour faire face aux conséquences du COVID-19. La création d'un fonds régional d'investissement de 100 M€ dont 30 apportés par la Région annoncée dans le plan de relance de la collectivité régionale, est particulièrement adapté à cet objectif. Il est destiné à intervenir en recapitalisation ou prise de participation dans les entreprises dont l'endettement contracté pendant la crise menace leur solvabilité (fonds propres). Pour soutenir la performance globale (finance, numérique, RH, stratégie, etc) des entreprises, le programme « Ambition PME » propose des réponses pertinentes.

► **Concernant la santé et la sécurisation des approvisionnements, cette question complexe nécessite la mobilisation de plusieurs leviers :**

- Réfléchir à un continuum plus fort entre innovation et production sur le domaine de la santé, il ne faut pas opposer production et innovation, il ne faut pas que des relocalisations « forcées » sur fond de réactions immédiates à la crise sanitaire, viennent obérer les solutions d'avenir dans le domaine de la santé dont les enjeux relèvent d'une logique d'investissement à l'échelle mondiale. Un inventaire exhaustif de l'ensemble des industries de santé sur le territoire aiderait à la mise en place de cette action.
- Renforcer l'attractivité d'Auvergne Rhône-Alpes sur ce secteur:

pour cela le réseau de recherche très important sur ce sujet est un atout à développer tout comme la situation géographique de la région et la proximité de la Suisse qui doivent permettre de développer les partenariats plutôt que les concurrences. Le plan de relance de la Région qui prévoit sur ce point une action à hauteur de 100M€ pour sécuriser l'écosystème de recherche des entreprises de santé et pharmaceutiques prend en compte cet objectif.

- Mobiliser les leviers pour que la production de nouvelles molécules puisse être localisée en région en valorisant et développant la capacité à conduire des essais cliniques et en expérimentant des relations avec les autorités réglementaires pour développer la co-construction avec un certain nombre de partenaires industriels.

- Créer un fonds d'investissement régional spécialement dédiée aux entreprises du secteur de la santé. Beaucoup d'entreprises de sous-traitance dans ce secteur sont des start-ups dont le modèle économique nécessite des levées de fonds importantes.

- Accompagner les besoins en emploi et compétence en s'appuyant sur des outils formalisés par le secteur avec la Région tels le COEF : Contrat d'Objectifs Emploi-Formation qui pourrait être actualisé à la suite du COVID-19.

- Favoriser le développement de stratégies inter-filières notamment avec la chimie autour de la bio production qui répond aux enjeux environnementaux, les technologies numériques pour le secteur des MEDTECH, et le textile sur les équipements innovants : textiles techniques, etc.

► **Concernant l'accompagnement des sous-traitants :**

- Favoriser la création d'entreprise pour développer l'innovation, la diversification et la créativité dans les activités de sous-traitance en

s'appuyant sur les outils existants.

- Favoriser l'approvisionnement local pour soutenir les sous-traitants en développant la préférence régionale dans la commande publique. Favoriser le mieux disant plutôt que le moins disant dans les appels d'offre des organismes publics subventionnés par la Région est une solution retenue dans le plan de relance régionale qui répond à cet objectif.

- Permettre la mise en relations avec des fournisseurs régionaux, faciliter le sourcing de producteurs industriels de proximité. La création d'une market-place confiée à l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises dans le plan de relance, permettant la mise en réseau entre grands groupes et sous-traitants, dont le cahier des charges est en cours d'élaboration, répond à cette préoccupation.

- Limiter la réintégration d'activités de sous-traitance dans les groupes pour préserver les savoir-faire et les chaînes de valeur. En période de ralentissement économique important, les donneurs d'ordre sont tentés par une réinternalisation d'activités, habituellement sous-traitées. Cette réponse à court terme risque de fragiliser les sous-traitants et de menacer des savoir-faire. Des engagements contractuels, des partenariats entre groupes et sous-traitants pourraient être encouragés par la collectivité régionale pour un partage plus équilibré du risque dans les chaînes de valeur.

- Accompagner les réflexions des sous-traitants à travers la mise à disposition de compétences issues de donneurs d'ordre, grands groupes pour les aider dans leurs approches stratégiques dans cette période.

- Renforcer les animations mises en place par les réseaux : agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, réseaux consulaires, pôles de compétitivité, clusters, organisations professionnelles ..., à destination des sous-traitants.



Repenser la sécurité alimentaire en prenant acte de la crise sanitaire

La crise sanitaire a affecté tous les aspects de notre quotidien et notamment les plus vitaux, à l'image de l'alimentation. En novembre 2019, le CESER publiait un rapport intitulé « On mange quoi demain ? Vers un système alimentaire durable en Auvergne-Rhône-Alpes ». Les conclusions qu'il en tire n'ont jamais été aussi pertinentes. Les limites de notre système alimentaire ont été mises en lumière par les événements récents, affirmant l'urgence de mettre en œuvre les prises de position évoquées dans notre précédent travail.



La crise sanitaire liée à la COVID-19 a provoqué des bouleversements dans nos pratiques quotidiennes. Parmi elles, nos habitudes d'approvisionnement et de consommation ont été profondément affectées.

Le CESER s'est penché sur la manière dont ce moment a ébranlé les productions et distribution, modifié notre rapport à notre alimentation et replacé certaines préoccupations au centre de ce secteur premier de notre économie.

Une chaîne alimentaire fonctionnelle mais perturbée

Lors de l'arrivée du virus sur le territoire et la mise en place des mesures de confinement, les mesures gouvernementales ont conduit, de fait, à confier la responsabilité de l'alimentation des Français presque exclusivement à la grande distribution.

L'ensemble de la chaîne a fait montre de sa capacité d'adaptation et d'organisation afin de permettre l'approvisionnement de tous dans des conditions optimales. Toutefois, certaines difficultés ont été vécues par les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes et ce de manière inégale entre les territoires.

De fait, dans les zones rurales ou à faible densité, la fermeture des marchés alimentaires au début du confinement et les difficultés vécues par des producteurs a pu rendre plus complexe l'approvisionnement en produits frais, locaux et/ou bios, ce qui était une grande préoccupation pour les ménages ayant l'habitude d'utiliser des circuits courts.⁸

Parallèlement, certains territoires urbains ont connu la pénurie de denrées de première nécessité, à l'instar des œufs ou de la farine, ainsi qu'une augmentation notable des prix en particulier concernant les fruits et légumes⁹. Les consommateurs ont parfois dû se tourner vers des produits venant de pays environnants - par exemple de la farine provenant d'Italie ou d'Allemagne - posant la question de la gestion des stocks mais aussi du trajet effectué par ces denrées, qui pourraient être consommées de manière plus locale.

La précarité alimentaire de personnes déjà fragiles s'est accrue. Les ménages, et en particulier les femmes¹⁰, ont en outre eu la charge de repas domestiques beaucoup plus fréquents en raison du télétravail ou du chômage partiel ainsi que de la fermeture des établissements scolaires et de formation. Cela a constitué une hausse de budget significative pour un grand nombre d'entre eux, d'autant que certains salaires ont été restreints pendant la période.

La crise n'a pas été seulement difficile à gérer pour les consommateurs, les producteurs ayant également été ébranlés. La fermeture des frontières a parfois ralenti ou

⁸ Données issues de l'observatoire du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

⁹ Source : FAO et Eurostat

¹⁰ Une étude de l'INSEE publiée le 19 juin 2020 a démontré que le confinement avait été vécu de manière plus pénible pour les femmes, qui ont, plus que les hommes, réduit leur temps de travail et consacré davantage de temps à leurs enfants et au foyer.

bloqué une étape de la chaîne (emballages, transport) et considérablement complexifié le ramassage des récoltes, en témoigne l'appel de main d'œuvre effectuée par le Ministère de l'Agriculture.¹¹

Enfin, le milieu de la restauration a particulièrement été mis en difficulté face à cette crise, les restaurants et lieux de restauration collective ayant été fermés pendant toute la durée du confinement. Certains restaurateurs ont déjà annoncé que cette fermeture prolongée aura raison de leur(s) établissement(s) et l'impact de la crise est particulièrement préoccupant concernant les cafés et bistrotiers de pays qui concentrent parfois l'activité sociale des villages.

Des initiatives inventives en accord avec les attentes actuelles du consommateur

Après ce premier temps de sidération, de nombreuses initiatives se sont mises en place pour pallier les difficultés engendrées par la crise.

Pour beaucoup le confinement à la maison a signifié une augmentation de la cuisine maison. Une grande partie de Français affirme consacrer plus de temps à la préparation des repas et vouloir adopter une alimentation plus saine¹². 35% des sondés ont signalé s'être tournés davantage vers des produits frais, locaux et/ou français pendant cette période¹³; et bon nombre d'entre eux déclarent vouloir poursuivre dans cette voie.

Cette crise sanitaire et économique semble donc, dans un second temps, avoir renforcé des tendances que le CESER avait déjà notées dans son précédent travail sur l'alimentation¹⁴, à savoir une évolution des pratiques

alimentaires des « consommateurs », soucieux d'adopter une alimentation de qualité plus respectueuse de l'environnement, des animaux et de la santé.

Les professions agricoles ont également su s'adapter et ont fait preuve d'initiatives afin de poursuivre leur activité en respectant les gestes barrières et la limitation des déplacements.

Face au manque de main d'œuvre dans le secteur agricole, le projet « des bras pour ton assiette » lancé par le ministère de l'Agriculture et la FNSEA, en partenariat avec Pôle Emploi, a reçu plus de 300 000 retours sur tout le territoire français et abouti à plus de 15 000 contrats signés¹⁵ permettant de soulager en partie les agriculteurs en difficulté.



Logo de la plateforme « des bras dans ton assiette »

De nombreux producteurs ont également adapté leurs modes de distribution, à l'instar des drive fermiers, des livraisons de paniers ou encore de camionnettes de livraison faisant le tour des villages environnants afin de permettre aux consommateurs de faire leurs choix en direct sans dépasser la distance de déplacements autorisée.¹⁶

Ces initiatives ont par ailleurs été relayées par les institutions, à l'image des chambres d'agriculture qui ont mis à disposition des

cartes d'initiatives locales permettant de recenser et contacter directement les exploitations et commerçants partenaires dans de nombreux territoires de la région.

De nombreuses initiatives individuelles et collectives ont vu le jour grâce à l'organisation spontanée des consommateurs pendant la crise. Les actions solidaires se sont multipliées, notamment à destination des publics fragiles. Certains projets ont par exemple mis en place une plateforme dématérialisée permettant de mettre en relation des cuisiniers et coursiers bénévoles afin de livrer des repas à des personnes sans-abris ou précaires.

Plusieurs facteurs¹⁵ peuvent expliquer la réussite de telles initiatives. Toutes, ou presque, revendiquent un contact local, un échange voire une entraide. Beaucoup mobilisent également des ressources numériques, vecteur sécurisé de lien social face à la circulation du virus.

Le succès de ces expériences témoigne en outre de la volonté d'une agriculture et d'une consommation plus juste pour tous - du producteur jusqu'au consommateur - ainsi que d'une relation locale pour savoir d'où vient et comment a été produit ce que l'on mange ; tout en mobilisant les outils numériques et modes de communication contemporains.

Le CESER est convaincu que des enseignements sont à tirer de cette expérience et qu'il est important de mettre en place, dès à présent, des mesures pour permettre aux citoyens d'avoir l'alimentation à laquelle ils aspirent.

¹¹ En 2016, l'Office Français pour l'Immigration relevait en effet que près de 80% de la main d'œuvre salariée agricole était d'origine étrangère.

¹² Selon un sondage IFOP : « Quel est l'impact du confinement sur le poids et les habitudes alimentaires des Français ? » 06/05/2020

¹³ Comme l'indiquent différentes études à l'instar de celle de Santé Publique France ou de L'Observatoire E. Leclerc des nouvelles consommations.

¹⁴ « On mange quoi demain », Novembre 2019, CESER Auvergne-Rhône-Alpes

¹⁵ Chiffres à la date du 11 mai 2020

¹⁶ Le Progrès : « Chefs, producteurs locaux : des initiatives pour mieux manger et cuisiner », 30 mars 2020

LES PISTES DE REFLEXION

Sauvegarder la restauration et la restauration collective, vecteurs de lien social, et promouvoir une alimentation collective de qualité. La crise que l'on vient de vivre impose de réfléchir à des alternatives, repenser l'espace de restauration mais également privilégier un circuit direct entre producteurs et restaurateurs pour faciliter un approvisionnement local à juste prix. Une collaboration étroite de l'Etat, des conseils départementaux et régionaux mais également des communes sur ce thème permettrait par exemple d'avoir une attention particulière sur la pérennité et proximité des filières lors d'appels d'offre faits aux entreprises. Enfin, un plan de relance régional pour le secteur de la restauration apparaît essentiel.

Revaloriser et rémunérer de manière plus juste des métiers de l'ensemble de la filière, des agriculteurs à la restauration en passant par l'agro-alimentaire. Se pose notamment la question de la rémunération et de la main d'œuvre agricole. Revaloriser ces métiers et ces formations permettrait de soulager certains secteurs en tension et de développer l'emploi dans les territoires ruraux.

Renforcer les circuits courts en prenant exemple sur les initiatives prises pendant la crise. La Région devrait valoriser les circuits courts en soutenant des plateformes logistiques permettant la mise en relation des consommateurs et des producteurs afin de recréer un lien direct et local.

Développer l'agroécologie

Il est urgent de promouvoir la production d'une alimentation de qualité, plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, tout en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires. Cela implique des actions coordonnées de sensibilisation, de protection des terres et de gestion des milieux.

Soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux

La crise actuelle implique une réflexion globale sur les territoires. Un PAT vise à soutenir l'économie agricole locale en développant l'approvisionnement, lui aussi local, du territoire¹⁷. Il s'agit donc de minimiser la distance entre les lieux de production (voire de transformation) et de consommation. Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les PAT sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs du territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation. Soutenir ce type de projets est particulièrement pertinent dans le contexte de la crise que nous connaissons.

Poser la question de la souveraineté alimentaire

On observe parfois une inadéquation entre la promotion des échanges internationaux et les attentes de relocalisation de la production de la part du consommateur, en témoigne la signature le 28 avril 2020 d'un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mexique. Ce type de décisions semble être en incohérence avec la volonté de la Commission Européenne qui a publié le 20 mai 2020 la stratégie « De la fourche à la fourchette », s'inscrivant dans le cadre du Pacte Vert.

Dans un contexte de réflexion sur la Politique Agricole Commune (PAC) d'après 2020, le CESER affirme que ces questions doivent être expressément considérées.

A partir des signaux forts et faibles de l'influence de cette crise sanitaire sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire, nous devons mettre en œuvre des politiques visant à une meilleure adéquation entre la production et la consommation de façon à améliorer quantitativement et qualitativement notre alimentation.

¹⁷ Reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), Notice, 2017, ministère de l'agriculture

Impacts de la distanciation physique sur les modèles économiques : l'économie de proximité et le tourisme-hôtellerie-restauration

En cohérence avec les travaux engagés par ailleurs, le CESER a choisi de centrer la réflexion sur des activités dont les modèles économiques sont fortement impactés par la distanciation physique. Deux secteurs structurants pour l'économie régionale, l'emploi et l'équilibre territorial : commerce-économie de proximité et tourisme-hôtellerie-restauration, qui concentrent plus d'un million d'actifs dans la région, ont été retenus.



Des situations très contrastées pour l'économie de proximité, le tourisme-hôtellerie-restauration à l'arrêt

Les conséquences de la période de confinement et de déconfinement ont été différentes pour les deux secteurs.

L'hétérogénéité des situations dans l'économie de proximité

L'économie de proximité dont l'organisation interprofessionnelle est l'U2P, rassemble les artisans, les commerçants et les professions libérales. Il faut souligner que l'économie sociale et solidaire est aussi très présente dans ce secteur. L'économie de proximité représente 2 entreprises sur 3 dans la région, 353 000 entreprises et

900 000 actifs. Son poids économique est de 23 % du secteur marchand de la région, elle salariée et forme un peu plus de 50 % des apprentis dans la région. On peut considérer qu'une entreprise par commune au moins en fait partie, elles constituent un maillage territorial fort dans l'ensemble des territoires : métropoles, villes moyennes, périurbains, rural, ... Elles sont, par essence même, des vecteurs de lien social sur ces territoires et l'importance de cette économie a été particulièrement mise en évidence pendant la crise sur l'ensemble des produits et services de première nécessité.

Le secteur est composé de TPE, parmi lesquelles 60 % n'ont pas de salarié. Pour celles qui ont des salariés, le cœur de cible concerne des entreprises de 3-4 salariés. Plus que des entrepreneurs, ce sont à l'origine avant tout des gens passionnés par un métier et ils sont chefs d'entreprises pour l'exercer.

On constate une forte hétérogénéité dans la crise pour le secteur. Certains ont fait l'objet de fermetures administratives, d'autres activités ont fermé faute de clients. Le chiffre d'affaires dans la période de confinement a été nul pour certains, en baisse pour d'autres, certains ont pu maintenir le niveau de leur activité, et enfin d'autres encore ont connu une augmentation. Les métiers se sont organisés pour remonter des informations et pour les entreprises qui sont restées ouvertes, elles ont dû rapidement

mettre en place, et notamment dans les métiers de bouche et l'alimentaire, des mesures de distanciation physique avec les salariés d'une part et avec les clients d'autre part. Concernant les professions libérales : si certaines ont dû arrêter leur activité, d'autres ont été très sollicitées comme les experts-comptables et ont mis en place du télétravail. Les entreprises sont par nature diverses, elles ont été impactées de manière différente dans la période de crise sanitaire. Des chiffres sur l'activité de l'économie de proximité en Auvergne-Rhône-Alpes durant cette crise, confinement et déconfinement seront bientôt disponibles pour évaluer le risque de défaillances d'entreprises. Les mesures de soutien, les reports de charge et le chômage partiel ont joué un rôle d'amortisseur majeur dans cette phase. La période qui s'amorce va se traduire pour les entreprises par des remboursements. Pour ces entreprises, souvent caractérisées par une faible trésorerie et des fonds propres limités, la hausse des dépenses liées aux mesures sanitaires qui pourront ou non se repercuter dans les prix, sera une difficulté supplémentaire.

Tourisme-hôtellerie-restauration : une activité à l'arrêt jusqu'au 2 juin, une reprise très en deçà de la situation d'avant-crise

Pour rappel, le tourisme représente 21,2 milliards d'euros, soit

un peu plus de 12 % du PIB régional. La région représente 14 % du tourisme au plan national et est la deuxième région.

On considère que l'emploi dans le secteur représente 170 600 salariés.

Le tourisme est le secteur le plus touché par la crise du COVID-19 avec le double impact de l'offre et la demande à l'arrêt. Cette crise économique est sans précédent, avec une estimation d'une perte de 30 millions de nuitées soit plus de 2 milliards d'euros de dépenses au niveau de la région durant le confinement selon le Comité Régional du Tourisme d'Auvergne-Rhône-Alpes¹⁸. 80 % des professionnels n'ont pas maintenu d'activité pendant le confinement.

Les cafés, hôtels, restaurants et discothèques en Auvergne-Rhône-Alpes ce sont 15 000 entreprises et un peu plus de 150 000 salariés, cela se décompose en 3 600 bars-cafés, 10 000 restaurants, 1 500 hôtels et 150 discothèques.

L'impact économique est très fort puisque du 15 mars au 2 juin pour les bars-cafés-restaurants, c'est 15 % de perte sèche du chiffre d'affaires de l'année, ce sont 30 % des frais qui n'ont pas été pris en charge ni par les pouvoirs publics ni par les mesures assurantielles

On estime que 10 à 15 % des entreprises auront disparu fin juin ou seront en grande difficulté. Il s'agit de TPE de moins de 5 salariés en moyenne, dont le cycle des flux financiers est tel que le délai moyen de trésorerie positive est inférieur à 30 jours. Les chefs d'entreprise ont donc, pour ceux qui le pouvaient, eu recours à leur épargne personnelle pour la remise à flot de l'entreprise.

Si les hôtels n'ont pas été fermés administrativement, l'absence de clients a provoqué une fermeture ou une mise en sommeil.

Depuis la réouverture, on constate

un manque d'activité entre 50 et 60 % sur les restaurants et 30 à 40 % pour les bars. Pour les hôtels, la prévision du taux d'occupation pour le mois de juin était inférieure à 10 % sur la région, c'est un chiffre qui n'a jamais été aussi bas depuis la seconde guerre mondiale. On considère qu'un hôtel qui n'a pas 50 % d'occupation n'est pas viable.



Le secteur a bénéficié des mesures gouvernementales adoptées par le Conseil des Ministres du 14 mai : la poursuite spécifique de l'activité partielle et la prorogation de certaines facilités fiscales. Au niveau bancaire, la profession a obtenu un nouveau report supplémentaire de 6 mois de remboursement des prêts portant celui-ci à 12 mois, la mise en place d'un PGE (Prêt Garanti par l'État), Saison qui pourra prendre en compte les 3 plus gros mois de l'activité n-1 et permettre de renforcer les fonds propres et la trésorerie des entreprises. Il faut souligner que la profession a engagé une démarche vis-à-vis des assureurs. Si le secteur obtient gain de cause, c'est un montant évalué à 9 Milliards d'euros au niveau national.

Les prévisions sont alarmistes, la profession estime que fin septembre entre 25 et 30 % des entreprises ne seront plus en activité et que la perte d'emplois serait de 200 à 250 000 au niveau national.

Le taux de mortalité classique du secteur se situe autour de 5 % par an. Les 20 à 25 % des entreprises supplémentaires sont des entreprises qui n'avaient jamais connu de

difficultés. Cela dans un secteur qui se portait plutôt bien avec des ratios d'exploitation corrects par rapport aux normes du marché et avec des investissements plus importants depuis une dizaine d'années sur ce secteur en Auvergne Rhône-Alpes que dans les autres régions françaises. Il y a une difficulté réelle qui va s'amplifier d'ici la fin de l'année. Tous les secteurs sont touchés : le tourisme d'affaires, le tourisme de montagne, de pleine nature avec une appréhension plus forte pour les entreprises dont l'activité est saisonnière. La crise ne fait que commencer, amplifiée dans ce secteur en raison de la taille des entreprises et des flux financiers dépendants de la présence des clients dans les établissements.

► La distanciation physique : des handicaps, des impacts sur la productivité mais aussi des opportunités

Pour l'économie de proximité

Dans ce secteur, les handicaps identifiés sont principalement le fait que la distanciation physique n'est pas dans la culture des entreprises, qui créent à travers leur activité du lien social. La confiance est souvent un élément déterminant (liens avec les clients, clefs de maison confiées...). Par définition, la proximité est opposée à la distanciation physique. C'est identique dans les relations employeurs-salariés où la logique de compagnonnage prévaut.

La distanciation crée des surcoûts et une perte de rentabilité pour les entreprises, en raison du matériel et du temps consacré aux mesures sanitaires qui sont très différentes selon les métiers.

L'apprentissage et la formation en général sont une source d'inquiétude. Dans ces métiers, la transmission se fait par l'apprentissage. Le recrutement des apprentis pose

¹⁸ Baromètre touristique régional conjoncturel, Spécial COVID-19, publié le 3 juin 2020.

question, sur un plan financier, mais aussi dans l'apprentissage des techniques. La distanciation physique est peu compatible avec l'enseignement des gestes professionnels. Il faut souligner que l'inquiétude vient davantage des entreprises que des familles ou des CFA.

Enfin, la distanciation physique est un handicap vis-à-vis de la clientèle. Si celle-ci ne vient plus, il faut faire autrement notamment avec le numérique. Certaines entreprises avaient intégré le numérique, pour d'autres cela semblait contraire à leur pratique professionnelle. La crise sanitaire et la distanciation physique peuvent dégager de nouvelles opportunités et accélérer les mutations, cela a fait bouger les lignes. Des enquêtes menées notamment par la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) révèlent que plus de la moitié des entreprises qui étaient restées ouvertes ont mis en place de nouvelles formes de relations avec les clients : commande en ligne, livraison, récupération sur place. La vente à emporter a entraîné de nouvelles manières de produire, il y a de nouvelles tâches : emballage, etc.

Pour le secteur tourisme-hôtellerie-restauration

La mise en place des normes sanitaires nécessaires pour garantir la sécurité des clients et des salariés a des répercussions. Les impacts sont importants, pour les restaurants, c'est 30 % de capacités d'accueil en moins en moyenne pour respecter le mètre de distanciation de table à table. Pour les bars, c'est l'obligation de servir la clientèle assise, les flux et ventes au bar pour les bars à ambiance musicale ou non, sont interdits. Pour les hôtels, ce sont des process lourds sur la partie hôtel pur et les services liés (spas, piscines...) qui s'ajoutent aux impacts sur la partie restauration. L'incidence financière de la mise en place du protocole sanitaire a été évalué pour un bar à 150 euros,

pour un restaurant à 2 000 à 3 000 euros et pour un hôtel de 5 à 10 000 euros. La profession s'est engagée à informer, sensibiliser et former le personnel pour respecter le protocole sanitaire. La Région et la caisse d'assurance maladie ont mis en place des aides. Malgré ces protocoles, on observe une migration des réservations des hôtels, des clubs de vacances de 30 à 35 % inférieur du niveau habituel pour l'été vers les locations, les gîtes et les chambres d'hôtes. Seule l'hôtellerie de plein air tire son épingle du jeu pour l'été. Concernant les discothèques, elles n'ont toujours pas le droit d'ouvrir, c'est une activité qui est très menacée.

LES PISTES DE REFLEXION

Pour les deux secteurs

- **Coordonner les plans de relance des différentes échelles territoriales** de soutien à ces secteurs : européenne, nationale, régionale et locale. Ces secteurs composés essentiellement de TPE ont besoin d'une lisibilité forte de l'action publique pour pouvoir la mobiliser, des efforts trop dispersés pourraient nuire à l'efficacité globale recherchée.
- **Être attentif à ce que l'apprentissage reste avant tout un contrat de travail**, de professionnalisation dans l'emploi. L'emploi, et donc l'apprentissage sont une source d'inquiétudes, au-delà des questions financières, la distanciation physique remet en question les méthodes de formation de ces métiers. Des aides au recrutement sont en cours d'élaboration. La mise en place de solutions transitoires permettant aux CFA de démarrer les formations sans le contrat de travail signé et pour une durée de 6 mois au lieu de 3, peut permettre de débloquer des situations individuelles. Elles comportent toutefois des risques à terme de ne pas

déboucher sur un contrat ou de décalage avec les profils recherchés par les entreprises.

- **Appréhender le caractère spécifique de l'emploi dans ces secteurs.** Ce sont des emplois de proximité, l'ajustement ne se fait pas par les stocks mais par l'emploi. Il y a des formes d'emplois plus précaires que d'autres liés à la saisonnalité, au recours aux travailleurs non-salariés pour lesquelles les mesures sociales, notamment le chômage partiel, ne sont pas mobilisables. Le risque de voir les personnes se détourner de ces professions pour ces raisons est fort et pourrait freiner la reprise de l'activité.
 - **S'appuyer sur les organisations professionnelles** pour développer et faire vivre des communautés, dans ces secteurs constitués majoritairement de TPE. Le rôle des organisations professionnelles est fondamental. 70 à 75 % des entreprises adhérentes se sont retournées vers les organisations professionnelles durant cette période face au besoin d'être rassurées, accompagnées et formées. Il faut souligner notamment l'accompagnement nécessaire dans le domaine psychologique des chefs d'entreprise. De nombreuses plateformes se sont mises en place à l'initiative des pouvoirs publics des consulaires, des organisations professionnelles. Le numérique peut créer du lien, renforcer la participation à une communauté et faire exister celle-ci.
- ### ► Pour l'économie de proximité
- **Accompagner la réflexion sur l'organisation du travail et la formation.** Il y a une opportunité à saisir, elle est humaine. Elle nécessite l'implication des salariés et peut s'accompagner du développement de la formation par visio et tutos. Pour mettre en place, les nouvelles formes d'organisation du travail : horaires,

rotations, groupement d'employeurs, etc, il sera nécessaire de prendre en compte la parole des salariés.

Cela pourrait se faire en renforçant le dialogue entre employeurs et salariés sur la distanciation sociale et le rôle des instances comme la Commission Paritaire Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA). Ces professions sont organisées par métiers. En France, le dialogue social est organisé par branches. La logique territoriale peut-être une solution pour les TPE.

- **Renforcer les nouvelles offres et formes d'organisation du travail** par le **développement de la communication et d'actions commerciales**, voire de la gestion des litiges avec les consommateurs à l'image de ce qui a été initié par la CAPEB¹⁹ dans le bâtiment. Des emplois partagés, des groupements d'employeurs pourraient se mettre en place. Dans certains secteurs comme le bâtiment, la mutualisation entre grandes et petites entreprises peut être une piste.
- **Engager une réflexion sur la configuration, l'aménagement des boutiques**, que ce soit à l'intérieur comme à l'extérieur, notamment sur les trottoirs.
- **Accompagner la transition numérique de ces entreprises** : la crise a créé un déclic pour mettre en place de nouvelles offres à destination des clients mais également pour la formation et l'accompagnement. L'efficacité, le gain de temps permis par le numérique ont convaincu des entreprises réticentes jusque-là. Il faut amplifier cet effet. Le plan de relance de la Région qui prévoit 40 M€ pour le soutien des investissements des TPE du commerce et de l'artisanat, pour accélérer l'appropriation des outils numériques pour ces entreprises ainsi que le soutien à des

initiatives innovantes va dans ce sens.

- **Prendre en compte les situations diverses du secteur en s'adaptant au nouveau contexte.**

L'économie de proximité a de nombreux atouts : économie de circuits courts, de qualité de vie courante dans les communes. Des perspectives même si les effets de la crise ne sont pas pleinement connus sur la pérennité des entreprises notamment.

► Pour le secteur tourisme-hôtellerie-restauration

- **Assurer le même respect et le même contrôle des protocoles sanitaires dans les offres de type Airbnb que dans l'hôtellerie.** Pour un secteur particulièrement touché par la crise et pour lequel la reprise risque d'être lente, il est important que toute distorsion de concurrence soit évitée.
- **Cibler le secteur tourisme-hôtellerie-restauration** dans les actions qui seront déclinées dans les territoires par l'initiative engagée par la DIRECCTE²⁰ Auvergne Rhône-Alpes avec l'ensemble des organisations d'employeurs et de salariés dans le cadre de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale à destination des TPE. La taille des entreprises est un facteur de fragilité, la mutualisation des achats, le regroupement sur des actions ciblées pourraient être aidées.
- **Favoriser la reprise de la fréquentation**, qui sera dans un premier temps le fait de clients nationaux. On sait que seul un peu plus d'un Français sur 2 part en vacances ou en court séjour. Des aides publiques ciblées sur certains publics, hors saison, pourraient être imaginées. Le plan de

relance de la Région prévoit 2 M€ permettant d'alimenter les cartes Pass'Région + pour permettre l'accès des seniors à l'entrée des sites touristiques emblématiques. Cela pourrait être amplifié.

- **Anticiper la période qui vient**, qui verra une augmentation du nombre de procédures devant les tribunaux de commerce par un travail regroupant l'ensemble des acteurs (experts-comptables, commissaires aux comptes, ...) imaginant des solutions dans cette période exceptionnelle. Le secteur a formulé des demandes spécifiques pour améliorer la viabilité des TPE du secteur, soit la poursuite de l'activité partielle jusqu'à mars 2021, l'étalement sur 10 ans du prêt garanti par l'Etat et sa transformation en fonds propres. Il faudra suivre les réponses apportées à ces demandes. Le plan de soutien mis en place par la Région durant la crise a été complémentaire de l'action de l'État : contribution au fonds de solidarité nationale et un fonds régional d'urgence tourisme. Le plan de relance de la Région prévoit un soutien à l'investissement touristique : secteur thermal, hébergements touristiques et stations de montagne pour 43 M€ ainsi qu'un plan de transition en faveur de campagnes ciblées sur l'attractivité de la Région et la diversité des expériences touristiques saisonnières pour 10 M€. Un suivi du plan à destination de ce secteur sera nécessaire en raison des incertitudes sur la reprise de la fréquentation et la capacité de résistance du secteur dans la durée.



¹⁹ Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

²⁰ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Crise de la COVID-19 et réorganisation du travail en présentiel

Le CESER a souhaité s'interroger sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation du travail en présentiel dans les entreprises et autres activités humaines.

La survenue brutale et inédite du confinement a engendré des mutations extraordinaires dans le monde du travail et son organisation. Dans l'urgence, les travailleurs ont été contraints de revoir leurs pratiques pour s'organiser et travailler autrement, lorsque cela était possible. Ces mutations ont été étudiées selon les axes organisationnel, relationnel, dématérialisé et social. Elles prévoient de rebattre durablement les cartes de l'organisation du travail et appellent à faire preuve de flexibilité et de créativité pour sortir de la crise.



LES PREMIERS CONSTATS...

À l'épreuve de cette pandémie avec confinement et distanciation physique, **le travail et son organisation ont connu une mutation sans précédent**. Les restrictions liées au confinement obligatoire de la population française ont en effet profondément bouleversé l'organisation du travail : interdiction de déplacement, limitation voire arrêt des transports en commun, fermeture temporaire des magasins, commerces de détail et entreprises « non essentiels pour la vie de la nation », ainsi que des établissements scolaires et de formation, des lieux de sociabilité et de loisirs.

Du jour au lendemain, **les travailleurs des secteurs public, privé et associatif se sont trouvés**

confrontés à une situation inédite, dans l'urgence et sans réelle préparation, et ont été amenés à se poser des questions insolites.

Comment travailler autrement ? Où travailler, le cas échéant ? Comment se rendre sur son lieu de travail ? Quelles sont les règles de sécurité sanitaire applicables ? Comment aménager son domicile personnel en lieu de travail ? Comment concilier vie privée et vie professionnelle à domicile ? Avec quels équipements travailler (matériels, logiciels, connexion) ? Comment utiliser ces équipements ? Comment communiquer et interagir ? Avec quel management ? Sur quels horaires de travail ?

Pendant la période de confinement, la réorganisation du travail s'est effectuée dans la précipitation, parfois dans la confusion, souvent dans l'improvisation. **Les façons de travailler ont dû être repensées avec une réactivité extrême**, ce qui a engendré un degré d'acceptation, d'adaptation et de ressenti variable d'un travailleur à un autre. Cela a aussi entraîné une grande diversité de situations et de conditions de travail selon les catégories socio-professionnelles et les secteurs d'activité. Le tout dans un contexte anxigène prégnant, avec une charge émotionnelle élevée sur fond de risques sanitaires exceptionnels.

De plus, si certains travailleurs étaient en arrêt total d'activité, d'autres étaient en suractivité. Si certains se devaient d'assurer une continuité de service, d'autres poursuivaient leur activité sur site ou en télétravail. Si certains reconvertissaient leur activité, d'autres créaient de toutes pièces une activité pour répondre aux nouveaux besoins engendrés par la crise.

Avec la crise, le travail en présentiel s'est réorganisé de trois manières différentes selon l'activité professionnelle, le lieu de travail et les décrets sanitaires publiés.

- Il est resté en présentiel, mais avec un réaménagement sécuritaire conformément aux mesures sanitaires en vigueur.

- Il est devenu du travail en distanciel (télétravail) volontaire ou imposé. De nombreux travailleurs, qu'ils soient fonctionnaires, indépendants, dirigeants, salariés ou bénévoles sont devenus, de manière parfois inédite et du jour au lendemain, des télétravailleurs.

- Il s'est transformé en organisation du travail mixte, à la fois en présentiel et en distanciel.

Dans tous les cas, de nouvelles pratiques ont vu le jour et ont impliqué **une grande capacité d'adaptation organisationnelle et relationnelle dans le « travailler autrement » en situation de crise**, tout en révélant parfois inventivité et créativité.



LES PREMIÈRES ANALYSES...

Pour la première phase de ce travail, **les Conseillers ont été invités à apporter leur contribution en tant que forces vives de la société civile organisée et richesses humaines internes du CESER**, instance consultative par excellence. Ces contributions ont été présentées sous la forme de retours d'expérience, de remontées de terrain, de témoignages ou encore de partages d'informations (retours d'enquêtes notamment). Elles se sont articulées autour des quatre grands axes de réflexion suivants : organisationnel, relationnel, dématérialisé et social.

Une quinzaine de Conseillers de ce groupe de travail ont ainsi présenté la réorganisation du travail en présentiel durant la crise sanitaire, dans de nombreux secteurs représentatifs des entreprises et autres activités humaines : économie sociale et solidaire (UDES), organisations patronales (CPME, MEDEF et U2P), consulaires (Agriculture, CCIR et CRMA), organisations syndicales (CFDT, CGT et FSU) et secteur associatif (CRA-JEP, FAGE et Jeune Chambre Économique).

Il en est ressorti les éléments d'analyse suivants, tout en sachant que **les retours post-confinement avec un minimum de recul sont plus nuancés voire contrastés par rapport aux retours « à chaud » en début de confinement**.

Axe organisationnel

Pour les activités qui se sont poursuivies en présentiel, une mise en

conformité avec les règles de sécurité sanitaire en vigueur s'est imposée. Ce sont aussi bien les équipes de direction, les managers que l'ensemble des salariés qui ont dû se réorganiser dans l'urgence, en devant répondre à des injonctions sanitaires de la part des pouvoirs publics qui étaient au début peu claires, voire parfois contradictoires, et dans tous les cas évolutives. Cela a généré du stress pour tous, concernant notamment la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI), à savoir les masques, visières, gants, lunettes, surblouses, gel hydro-alcoolique, vitres en plexiglass...

C'est en effet tout un ensemble de l'activité économique et du monde du travail qui n'a pas eu à connaître le télétravail et qui ne pouvait effectuer que du présentiel. Comme expliqué par les représentants des agriculteurs, des artisans, des métiers de services, de structures médico-sociales notamment, le présentiel est la seule modalité d'activité possible dans ces secteurs. Il faut de l'humain pour s'occuper des personnes et on ne peut pas encore récolter les blés, repeindre une pièce, transporter des clients ou faire un soin esthétique en télétravail ! Il a pu en naître un sentiment de différence de traitement, parfois mal vécu, par rapport au reste du monde du travail qui était passé au distanciel.

Pour les activités qui ont basculé en distanciel, les structures ont dû s'adapter dans l'urgence et la précipitation générant pour tous inquiétude et peur de l'inconnu. En effet, le télétravail mis en place pendant la crise ne peut que difficilement être comparé à celui effectué auparavant en « temps normal » (nombre de télétravailleurs, étendue des missions...).

Parmi les témoignages recueillis, tous font état d'une forme de « reprise en main » au niveau micro-local, collectif ou individuel des conditions de l'activité en distanciel. Ainsi, ce sont bien plus souvent les intelligences au plus près du

terrain qui ont aidé à mettre en place des formules de travail en distanciel qui soient opérationnelles, adaptées et innovantes. Cette autonomisation des salariés est un des facteurs positifs les plus souvent cités. Par les salariés eux-mêmes, mais aussi par leurs direc-

Le travail a également connu une réorganisation sous une forme hybride, avec des travailleurs en présentiel et d'autres en distanciel. Cela s'est produit en cours de confinement, souvent sous la pression de clients impatients, notamment dans les activités de services ou de production industrielle. Cette nouvelle tendance perdure souvent post-confinement, que ce soit à temps partiel ou à temps complet, parfois à la demande des nouveaux télétravailleurs eux-mêmes. Ces nouvelles pratiques esquissent les contours d'une réorganisation du travail hybride et flexible quant aux lieux de travail, aux horaires et au temps de travail, aux modalités de collaboration, etc.

Axe relationnel

Pour certains, il a semblé difficile de manager à distance en conservant les anciens fonctionnements. Cela était surtout le fait des entreprises ou organisations mal préparées.

Pour d'autres, il a fallu se réinventer et assurer la continuité du contact dans l'entreprise ou l'organisation par le biais de nouvelles pratiques numériques qui ont, le plus souvent, réussi à maintenir le lien entre les différentes parties prenantes : remplacement des réunions en présentiel et des déplacements professionnels par des visioconférences (laissant parfois un sentiment de surcommunication ou de réunionnite), maintien d'une forme de convivialité au travers de « cafés virtuels » pris en ligne, par exemple.

Toutefois, les interactions physiques et le langage non verbal, si essentiels dans la compréhension

mutuelle, ont fait défaut dans de très nombreuses situations; celles-ci pouvant être aussi diverses que les négociations commerciales, les actions pédagogiques envers les élèves ou étudiants, l'accompagnement de personnes en difficulté, etc.

De manière plus générale, il ne faut pas méconnaître les risques d'isolement et les risques psychosociaux qui ont pu être constatés ici ou là dans le cadre de cette réorganisation du travail, surtout lorsque celle-ci est combinée avec l'angoisse de la contamination par contact.

Les relations avec les clients, les patients, les consommateurs, les citoyens et le rapport à l'autre ont aussi changé. La distanciation physique, les gestes-barrière, la peur de la contamination, la fermeture puis la réouverture sous condition des commerces de proximité et des marchés ont mis à mal le lien social.

Pourtant, nombreux sont les intervenants à avoir pointé les bénéfices engendrés par les nouvelles pratiques, parfois subies, parfois choisies, tant pour les personnes elles-mêmes que pour l'organisation du travail dans leur structure.

Il faut, ici aussi, constater que ces bénéfices, en termes relationnels, sont le plus souvent le résultat d'initiatives collectives ou individuelles issues du terrain et des acteurs concernés. Ainsi, les relations hiérarchiques et managériales ont dû s'adapter et être repensées en s'appuyant de manière plus importante sur la confiance et l'autonomie. Cela s'est fait au bénéfice de certains salariés qui ont pu se sentir plus libres et créatifs dans leur travail.

Axe dématérialisé

Il ne faut pas oublier que 2/3 des télétravailleurs ne pratiquaient pas le télétravail avant le confinement; les conditions matérielles de celui-ci ont donc joué un grand rôle dans leur vécu de cette situation inédite.

Ainsi, que l'on parle de la qualité de la connexion, des outils numériques, du lieu de télétravail ou d'ergonomie des équipements de bureau, il a fallu s'organiser dans l'urgence et nombreux sont les télétravailleurs à n'avoir pu bénéficier de conditions optimales, même si celles-ci ont pu progressivement être adaptées par la suite. Ils sont, pour la plupart, passés en peu de temps d'un travail à domicile dans des conditions dégradées à un télétravail structuré, managé et accompagné.

La dématérialisation a également permis de maintenir un certain nombre d'activités en ouvrant des débouchés non encore défrichés par les acteurs économiques. Les initiatives de type « Click & Collect » ou « drive piéton » ont ainsi pu permettre à certains professionnels (comme les agriculteurs) de conserver un canal de distribution et de développer les circuits courts et la production locale. Leur mise en place passe néanmoins par des plates-formes de commerce en ligne qui ont souvent fait défaut.

Certains types de relations ont dû évoluer. Il est ainsi apparu que l'utilisation des équipements de visioconférence ou même d'un simple téléphone était parfois un moyen plus simple et efficace d'effectuer une action, car moins intrusif dans le cadre de la relation interpersonnelle.

En résumé, il apparaît que les personnes qui étaient les plus familières du numérique sont celles qui ont le plus bénéficié de cette dématérialisation. En revanche, cette crise aura mis en lumière un renforcement des inégalités dans les capacités d'accès et d'adaptation à cette nouvelle donne qui amène à repenser le lien social.

Axe social

Notons d'abord une triste réalité. Dans cette réorganisation, ce sont les femmes qui ont eu à connaître la triple journée en cumulant télétravail, accompagnement

pédagogique ou garde des enfants et tâches ménagères.

Au-delà de cette inégalité renforcée ont pris place d'autres changements dans les rapports et les fonctionnements sociaux. Certains ont pu noter un « formidable élan de solidarité et d'inventivité » alors que d'autres pointaient un « accroissement plus global des inégalités ».

Dans le domaine du dialogue social, la réorganisation du travail en présentiel et le télétravail ont agi au mieux comme des révélateurs, au pire comme des détonateurs, de l'état du dialogue social dans l'entreprise. Ainsi, c'est l'état antérieur du dialogue social qui a déterminé la qualité du dialogue spécifique de ces derniers mois. De nouvelles réflexions paritaires s'engagent : formes de travail, droit de retrait, conditions de télétravail et d'hybridation, droit à la déconnexion, etc.

À cette occasion, des procédures ouvertes ont pu être mises en place, avec l'implication des salariés et des partenaires sociaux (le plus souvent par l'association des élus du personnel et du CSE) dans la prise de décision.

On peut ainsi penser que la crise sanitaire que l'on vient de traverser a modifié pour partie le paysage organisationnel français du travail en amenant à devoir reconnaître une plus large part aux acteurs situés au plus près du terrain. Dans le monde du travail et des relations ou dispositions qui le régissent, ce retour à une forme de liberté d'organisation prenant en compte les intelligences collectives et individuelles peut être porteur d'évolutions positives, tant pour les entreprises que pour leurs salariés.

LES PISTES DE REFLEXION

La crise sanitaire, puis économique et sociale, oblige à repenser les façons de travailler, que ce soit dans les secteurs public, privé ou associatif, de la TPE au grand groupe, des dirigeants aux managers et aux collaborateurs, des métropoles aux territoires.

Nul doute que cette crise sanitaire modifiera durablement les pratiques en matière d'organisation du travail. Le distanciel ne remplacera pas le présentiel, mais le complètera, avec un ancrage dans les usages sous différentes formes, y compris l'hybridation présentiel+distanciel.

Dans tous les cas, une culture du travail à distance commence à se profiler, précipitée par la crise sanitaire qui a mis un coup d'accélérateur à son développement.

Les crises sanitaires menacent par ailleurs de se reproduire dans les années à venir, avec des épisodes intermittents de confinement, déconfinement, reconfinement.

Dans ce contexte, **quelles seraient les pistes d'actions novatrices et créatives à expérimenter pour compléter, améliorer voire réinventer l'organisation du travail** en présentiel en période de crise sanitaire, économique et sociale (sur le court, moyen et long terme) ?

PROXIMITÉ

Renouveler l'organisation du travail pour une nouvelle proximité sur les territoires

Le confinement a bousculé notre rapport à l'espace, à la distance et à la mobilité.

Cela ouvre le champ des possibles pour retisser un lien de proximité avec des territoires dans la réorganisation du travail, tout en conservant les grands équilibres territoriaux régionaux.

Voici quelques exemples de pistes d'actions :

- adapter les savoir-faire locaux en reconvertissant des chaînes de production pour répondre à de nouveaux besoins,
- mettre en place des plateformes mutualisées et dématérialisées pour développer la production locale, les circuits courts et les approvisionnements,
- créer des solutions alternatives mobiles pour déplacer un lieu de travail dédié au plus proche des habitants,
- repenser le maillage territorial en créant des tiers-lieux de travail hors entreprise et hors chez soi,
- revoir l'organisation des territoires, le développement du travail à distance incitant à éloigner son domicile des agglomérations,
- s'appuyer sur les espaces de dialogue social régional et toutes instances paritaires régionales pour concevoir le « travailler autrement » et décliner au niveau régional des accords européens et nationaux.

SOLIDARITÉ

Repenser l'organisation du travail pour accompagner collectivement le « travailler autrement »

Avec la crise sanitaire, le travail et son organisation connaissent de profondes mutations perdurables.

Le recours massif au télétravail et la nouvelle tendance à l'hybridation rebattent les cartes de l'organisation du travail traditionnelle.

Pour accompagner collectivement ces mutations, plusieurs pistes d'actions sont envisageables :

- créer des comités de suivi post-COVID au sein de toutes les structures,
- formaliser les bonnes pratiques et les chartes de réorganisation du travail dans les structures (pour tirer des enseignements des pratiques

pendant la crise, préparer l'après-crise et anticiper les crises suivantes),

- accompagner le choc culturel du travail à distance sous toutes ses formes (formation aux nouveaux usages, aux nouvelles compétences, au management à distance, au travail collaboratif en équipes virtuelles, au mentorat inversé, à la collaboration intergénérationnelle, etc.),
- mettre en place des laboratoires d'idées proactifs et prospectivistes pour libérer l'innovation et la créativité en matière de réorganisation du travail.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Réinventer l'organisation du travail à l'aune des nouvelles technologies

Pendant la crise sanitaire, les outils numériques ont joué un rôle essentiel dans la réorganisation du travail. Nombreux sont les travailleurs qui se sont approprié notamment des outils collaboratifs pour poursuivre leur activité professionnelle.

Les nouvelles technologies dans leur ensemble rendent de nouvelles applications possibles pour aider à travailler autrement, en réduisant les inégalités de situations au travail.

En respectant des impératifs de sécurité, voici quelques pistes d'actions technologiques pour réinventer l'organisation du travail :

- développer des applis et des outils numériques et collaboratifs dédiés au travail à distance et au travail hybride,
- créer un bureau du futur virtuel en réalité augmentée pour le travail à distance,
- exécuter à distance un travail avec l'assistance de la robotique et de l'intelligence artificielle.



Impacts de la crise sur la gestion des déchets

Parmi les services publics essentiels au bon fonctionnement de la société, la gestion des déchets fait partie des priorités. Dans un pays confiné, économiquement à l'arrêt, le CESER s'est interrogé sur les impacts de la crise sur ce service : comment cette gestion a-t-elle pu être assurée ? Selon quelles conditions pour les personnels et les territoires ? A quelles adaptations les professionnels du secteur ont-ils dû faire face ? Chargé de planifier l'activité à l'échelle du territoire régional, via le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), quel rôle le Conseil régional a-t-il joué ?

L'analyse menée par le CESER sur le secteur des déchets en temps de crise le conduit à s'interroger sur cette ressource que constitue le déchet et à proposer des recommandations pour qu'il prenne toute sa place au sein de notre économie.



► Continuité des activités et maintien de la salubrité publique en Auvergne- Rhône-Alpes

Un service public qui a su faire preuve d'agilité et d'adaptabilité

Durant toute la période de confinement (du 17 mars au 11 mai 2020), le service public de gestion des déchets, que ce soit à la fois pour la collecte et le traitement, a été assuré sans interruption des services de base, notamment en ce qui concerne les ordures ménagères résiduelles, grâce à la mobilisation remarquable des personnels publics et privés. La collecte et le traitement des déchets dangereux, principalement des Déchets d'Activités de Soins à Risque

Infectieux (DASRI) ont également été assurés.

Service public décentralisé, ce sont surtout les collectivités locales qui se sont trouvées en première ligne. Esseulées en début de crise, peinant à trouver de nouveaux repères, elles ont été contraintes de prendre des décisions rapides et soumises à de lourdes responsabilités. En effet, confrontées à une pression forte pour le maintien des activités, elles ont également dû prendre en compte, dans leurs décisions, l'exposition sanitaire de leur personnel et salariés (manque de protections individuelles) et les conséquences pour la population.

La plupart se sont rapidement préparées et ont actionné, lorsqu'elles en disposaient, leur Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Des informations floues, évolutives, contradictoires parfois, qui ont rendu difficile la prise de décision

Situation instable, évolutive, connaissance limitée du virus, les messages de l'Etat et des autorités de santé se sont avérés flous, parfois contradictoires, rendant difficiles les conditions de poursuite des activités.

En réponse aux questionnements des professionnels du secteur, plusieurs avis divergents ont été rendus sur l'exposition et la transmission du virus²¹, entretenant la confusion.

L'absence de réglementation et de directive précises sur l'adaptation des Equipements de Protection Individuels (EPI) aux fonctions et conditions et les difficultés d'accès aux stocks disponibles ont amplifié ces difficultés.

Des conséquences en cascade

Si les services de base ont été assurés sans interruption, d'autres activités ont été arrêtées totalement ou partiellement. C'est le cas notamment des déchèteries.

Considérées comme des Etablissements Recevant du Public (ERP) et soumises à ce titre à la loi sur l'état d'urgence sanitaire, près de 80 % d'entre elles ont été fermées, principalement en raison de la pénurie d'équipements de protection disponibles. Conséquences directes de ces fermetures, les dépôts sauvages et le brûlage à l'air libre des déchets verts se sont multipliés sur tout le territoire de même que l'augmentation du non-respect des consignes de tri²², malgré le civisme d'une grande majorité.

²¹ Avis relatif à la protection des personnels de collecte de déchets au cours de l'épidémie de COVID 19, Haut Conseil de la Santé Publique, 31/03/20. Note d'appui scientifique et technique relative à la proposition d'orientations utiles pour la prévention de l'exposition au virus, ANSES, 26/03/20, révisée le 5 juin 2020. Avis relatif à l'opportunité d'un nettoyage spécifique ou d'une désinfection de l'espace public, HCSP, 07/04/20.

²² Augmentation des erreurs de tri de plus de 10 % sur le secteur Valtom Puy-de-Dôme, « En Auvergne, comment le coronavirus impacte nos déchets » France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, 27/05/20.

Le fonctionnement d'une partie des centres de tri a également été stoppé ou dégradé, de même que les collectes d'encombrants, de déchets verts, et certaines collectes en porte à porte ou points d'apport volontaires. Lorsque cela a été possible, certains tonnages ont été détournés vers d'autres centres restés opérationnels²³. Dans les autres cas, ils ont été envoyés en Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères²⁴.

Certains éco-organismes ont également suspendu leurs activités durant la crise, laissant d'importants gisements aux déchèteries encore ouvertes et occasionnant la perturbation de ces filières.²⁵ Avec la réouverture des déchèteries, celles-ci ont rencontré des difficultés pour l'évacuation des stocks, et la reprise des enlèvements principalement pour les flux sous Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

La santé des salariés et la sécurité des personnes au travail, une priorité

La préoccupation permanente d'assurer la continuité des missions de service public s'est faite dans le respect de la santé et de la sécurité du personnel. Ainsi, des mesures d'adaptation ont été mises en place pour chaque profession. Des consignes générales et par métier ont été déclinées, les protocoles de sécurité et les méthodes de travail adaptés²⁶ pour permettre le respect des gestes barrières et la distanciation physique (EPI, horaires adaptés, dématérialisation des bons de prestation, plages horaires et mode de fonctionnement modifiés...). Lorsque cela a été possible, le recours au télétravail a été déployé. D'autres dispositifs tels que le chômage partiel, la prise de congés, la récupération d'heures supplémentaires, ont été actionnés.

Enfin, grâce à l'investissement de

tous, un dialogue social positif a suscité du lien et permis de mieux appréhender les situations de travail.



Prise de conscience du caractère essentiel des métiers de la gestion des déchets et du recyclage

Durant cette crise, les professionnels du déchet ont été en première ligne. L'engagement des agents du secteur public et privé, des entreprises et régies, a été officiellement salué par Elisabeth Borne, alors Ministre de la Transition Écologique. La reconnaissance de la juste place de ces professionnels dans la société, de même qu'un soutien fort de la population et des usagers, a engendré une prise de conscience collective de l'importance et du caractère essentiel des métiers de la collecte et de la gestion des déchets.

► Enjeux et difficultés

Une nécessaire coordination de terrain

Si le service public de gestion des déchets a été efficacement assuré durant la crise sanitaire, le CESER a constaté, à travers les auditions qu'il a menées, que la coordination sur le terrain a parfois été difficile. Bien que de nombreuses réunions, réunissant les principaux opérateurs du secteur des déchets, aient été régulièrement organisées au niveau de la

Préfecture, les acteurs de terrain ont rencontré certaines difficultés.

Directives de l'Etat un peu tardives ou floues, évaluation des besoins et problématiques d'approvisionnement en EPI, le Conseil régional, par l'intermédiaire de son service ad hoc, a dû endosser le rôle de « passeur d'informations »²⁷, d'interface entre l'Etat, les collectivités locales, et les autres opérateurs. Il est notamment venu en appui à certaines collectivités qui sollicitaient des informations claires et précises sur leurs obligations en période de pandémie.

Un groupe de travail « déchets » s'est très vite constitué au sein de l'Association des Régions de France (ARF), en lien quotidien avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. La crise a mis en évidence l'importance du travail collectif et des retours d'expériences des autres régions, et rendu nécessaire le partage d'informations et documents.

Au sein de ce groupe opérationnel, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a fait un travail de collecte des informations et besoins en provenance des territoires. Une liste des questions des acteurs de la filière déchets a pu être établie, un tableau de suivi d'activités en temps réel mis en place. Pour ce faire, la base de données Sindra²⁸ a été utilisée afin de contacter l'ensemble des opérateurs de la filière déchets.

D'autres actions concrètes ont été réalisées grâce à son appui technique et sa mobilisation, telles que l'organisation de l'acheminement de certaines collectes sélectives vers des centres de tri ouverts, installations de stockage ou incinérateurs, le partage de missions avec la DREAL, ou encore la mise à disposition d'outils de communication adaptés.

²³ Exemple du centre de tri du Puy-en-Velay qui a géré une partie des tonnages du gisement de collecte sélective de Saint-Flour (audition CITEO du 22/06/20)

²⁴ Exemple des centres de tri de Valespace (Chambéry, 73) et de Gilly-sur-Isère (73), (audition CITEO du 22/06/20).

²⁵ Filière textile et filière des DEA notamment.

²⁶ Résultats du questionnaire CESER « La gestion des déchets pendant la crise COVID-19 », Mai 2020.

²⁷ Audition d'Éric FOURNIER, Vice-Président du Conseil régional délégué à l'environnement et d'Elodie DELOBEL, Responsable du PRPGD.

²⁸ Observatoire piloté par le Conseil régional aux côtés de l'ADEME.

L'effondrement des débouchés

Les conséquences de cette crise dans chaque filière ont été diverses et dépendantes du niveau de maintien de l'activité durant la période : matière accumulée dans les centres de tri, absence de solution de reprise ou à des prix très bas, interruption des transports et dépendance d'un marché mondialisé à l'arrêt.

La chute du prix des matières vierges a entraîné une compétitivité accrue de ces matières occasionnant des perturbations de l'équilibre de la chaîne économique.

Dans ce contexte de débouchés restreints, la poursuite de la collecte sélective a imposé de fait d'éliminer sans recycler ou de céder la matière à perte. Dans les deux cas, l'équilibre économique de la collecte sélective s'en est trouvé profondément ébranlé.

Une économie circulaire qui ne peut pas être uniquement tributaire des cours du marché mondial

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont au cœur de l'économie circulaire. La constitution de filières françaises de recyclage (lorsqu'elles existent) est encore trop dépendante du marché des matières premières. Ce marché ne tient pas compte des externalités environnementales, ne fait pas l'objet d'une taxe sur la matière vierge ou de bonus pour l'intégration de matières recyclées. Aussi, aux difficultés liées à l'absence de débouchés s'ajoute la problématique de la compétitivité des matières recyclées sur le marché (plastiques, cartons, métaux, textiles, ...).

En Auvergne-Rhône-Alpes, la collecte est excédentaire par rapport au besoin local en matières premières issues du recyclage (reprises par les industriels dans la composition de nouveaux produits). Le confinement a

encore compliqué la situation et grippé cette chaîne, à deux niveaux. Dans un premier temps, du fait de l'arrêt ou du ralentissement de l'activité des centres de tri, les industries n'ont pas pu compter sur cette matière en rebond. Par ailleurs, les professionnels restés à l'arrêt pendant plusieurs mois n'ont pas pu reprendre et écouler cette matière. C'est notamment le cas pour les métaux, utilisés par les secteurs automobiles et du bâtiment.

La ressource que constitue le déchet doit prioritairement être consommée sur le territoire qui l'a produite. La matière première issue du recyclage constitue une opportunité et une ressource locale qui permet de refermer la boucle de l'économie circulaire.

Le CESER souhaite rappeler l'importance de se donner les moyens de valoriser et de consommer cette ressource au niveau local (soutien à l'innovation R&D, accords de filières...)

Des incidences financières

La crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de plusieurs centres de tri, les collectivités locales qui ont poursuivi leurs activités de collecte sélective se sont trouvées confrontées à 2 options : éliminer les déchets (incinération ou enfouissement), ou les stocker dans l'attente d'un tri ultérieur. En réponse notamment à la mobilisation de l'association AMORCE, craignant surcoûts pour les collectivités et répercussions financières pour l'usager, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a annoncé qu'il n'y aurait pas d'application de TGAP²⁹ majorée sur ces volumes, les collectivités ne portant pas la responsabilité de la situation sanitaire et ayant été contraintes d'envoyer ces gisements (non ultimes) en stockage ou en incinération.

Par ailleurs, la problématique de la

prise en charge du surcoût engendré par les contraintes sanitaires a été évoqué par les opérateurs.

L'importance du geste de tri

Durant cette période de crise, malgré les difficultés rencontrées par les centres de tri, s'il a pu être constaté des erreurs, refus ou un ralentissement du geste de tri, il n'est pas pour autant à déplorer d'abandon du premier geste écocitoyen français. La vigilance reste toutefois de mise : si la matière n'est pas reprise, si la collecte sélective est incinérée, le geste de tri perdra son sens pour le particulier et finira par s'arrêter.

LES PISTES DE REFLEXION

► Renforcer la place et le rôle du Conseil régional

Tout au long de la crise COVID-19, le Conseil régional a joué un rôle d'interface entre les collectivités locales, les opérateurs de collecte de traitement et de valorisation, l'Etat, les associations, les éco-organismes, ...

Cette coordination et l'organisation de la collaboration devra être renforcée. Ce rôle de facilitateur, d'intermédiaire, de chef de file du service public de la gestion des déchets pourra être davantage formalisé, notamment en période de crise.³⁰

Par l'intermédiaire de l'Association des Régions de France, et de son groupe déchets, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pourra faire remonter un certain nombre d'observations et porter collectivement certains questionnements, tels que l'éco conditionnalité des aides de l'Etat, le rôle des éco-organismes...

Le CESER encourage la pérennisation et la mobilisation de cette cellule au sein de l'ARF.

²⁹ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

³⁰ Plusieurs démarches parallèles ont été menées par différents acteurs pour obtenir et dresser un état des lieux régulier de la situation : AMORCE, CITEO, FEDEREC.

► Renforcer le volet « crise » du (PRPGD)

• Ce volet pourra intégrer l'élaboration d'un schéma opérationnel ainsi que la création d'une cellule de crise, sous la responsabilité du Conseil régional, assurant les missions de coordination des différents acteurs du secteur. En cas de nouvel épisode de crise, la mise en service rapide de cette cellule spécialisée permettra de coordonner les acteurs de terrain. Le déploiement de ce schéma opérationnel avec des consignes et un plan de sauvegarde des activités devra être actionné, permettant notamment le maintien de l'activité des déchèteries tout en assurant la sécurité des personnels et usagers.

• En cas de saturation, comme cela a pu être le cas, et pour maintenir la fluidité de l'activité, le CESER recommande que des zones tampons de stockage temporaire soient identifiées et que des circuits de coopération inter-centres de tri soient élaborés et actionnés.

• Enfin, le CESER souhaite que l'évaluation du PRPGD intègre cet épisode de crise sanitaire, et prenne en compte ce qui est utile pour « l'après-crise ».

► Conserver, analyser et faire partager la mémoire de la crise pour mieux structurer les réponses futures

Conserver la mémoire de cette crise revient à considérer qu'un tel épisode n'est pas exceptionnel et est susceptible de se reproduire, sous cette forme ou une autre.

• En matière de gestion des déchets, la constitution de stocks de matériel de protection est un élément stratégique pour assurer la continuité du service public. Afin de favoriser la pérennité de l'approvisionnement, le CESER

souhaite que le recours à des producteurs de proximité de matériels de protection puisse être privilégié.

• La base de données Sindra, utilisée pour contacter les opérateurs de la filière déchets, mériterait d'être enrichie et de se développer en un observatoire pérenne de la filière ressources.

► Développer des outils incitatifs pour encourager l'industrie de valorisation

Améliorer la compétitivité des matières recyclées sur le marché afin qu'elles puissent être privilégiées, en imposant notamment des normes d'écoconception, réduire les capacités d'enfouissement des déchets pour tendre vers le cap de « zéro déchets enfouis ».

Le CESER préconise qu'une réflexion soit effectivement conduite pour soutenir localement la création de filières industrielles de réutilisation des matières, réduisant ainsi la dépendance aux circuits mondialisés.

► Mener une réflexion de fond sur le rôle des éco-organismes

Organismes agréés par le Ministère de la Transition Ecologique, qu'ils soient opérationnels ou financeurs, le CESER a constaté une implication très inégale des éco-organismes pendant la crise. Cette situation justifierait un contrôle effectif de leurs obligations et résultats.

Le CESER préconise que le rôle et le fonctionnement des éco-organismes en période de crise soient intégrés dans leurs cahiers des charges.

Ainsi leur intervention doit être anticipée et leurs obligations adaptées y compris aux périodes de crise avec la nécessité d'une part d'assurer la continuité du service pour les organismes collecteurs et

pour les autres, de conditionner la participation financière au maintien effectif du tri.

► Amplifier la communication grand public et les actions de sensibilisation

• Différents axes et messages de communication doivent être portés par le Conseil régional en cette période de crise :

- Rappeler les gestes simples liés à la gestion des déchets.
- Rappeler que les gants et masques de protection, considérés comme déchets ultimes, ne doivent pas être jetés sur la voie publique ou dans le bac de collecte sélective, mais jetés avec les ordures ménagères résiduelles.
- Adapter la communication en adéquation avec l'apparition de déchets liés à la crise

• La sensibilisation, quels que soient les partenaires et les publics doit être favorisée. Pour les jeunes, en parallèle des circuits officiels de diffusion de l'information, les moyens et canaux de communication qu'ils utilisent devront être privilégiés pour diffuser les messages

• Cette période de crise montre un retour en puissance du recours au tout jetable et au suremballage (conjuncturel ?) au nom de la sécurité sanitaire. Dans ce contexte, il est indispensable que le geste de tri soit appliqué efficacement, et que des actions de sensibilisation et pédagogie soient menées sur la définition et l'utilité du juste emballage. Ces actions peuvent être menées conjointement avec différents partenaires.

D'une façon générale, la cohérence doit être recherchée entre loi et réglementation d'une part et propositions commerciales aux consommateurs d'autre part (ex des bruloirs proposés à la vente en jardinerie).



02

SE DÉPLACER, SE FORMER, RELIER, INNOVER

La crise COVID-19 et la nouvelle organisation imposée par l'urgence, les contraintes et les mesures injonctives du confinement ont bouleversé les habitudes personnelles et professionnelles et obligé individus et organisations à travailler, étudier, se former autrement. Ces bouleversements ont été accompagnés par l'usage du numérique comme outil de communication, de production, d'éducation dont l'accès a été soumis/confronté à la qualité des réseaux, à celle du lien social et à l'acculturation inégale des publics.

Moins développés et moins courants pour le service public de l'éducation, l'enseignement en distanciel et l'utilisation du numérique se sont aussi imposés comme outil de mise en œuvre de la continuité pédagogique, qui a été assurée à tous niveaux jusqu'aux formations de l'enseignement supérieur.

De nouveaux usages qui confortent la valeur des rapports humains et montrent à quel point l'accompagnement personnel et la dimension relationnelle sont au cœur de la réussite éducative et de la lutte contre les inégalités de formation et d'apprentissage.

Perdue dans les incertitudes et les informations contradictoires, la relation entre le citoyen, le politique et l'expert a été mise à mal. L'institution scientifique a manqué de moyens pour mener ses recherches et accompagner la compréhension de la valeur de la science, de son fonctionnement et de sa temporalité.

Le confinement a par ailleurs démontré combien la mobilité est un droit générique qui commande tous les autres.

Ce sont ces nouvelles façons d'appréhender notre rapport au temps, à l'espace et à la connaissance que le CESER interroge dans ce chapitre.

Suggestions pour le numérique en Auvergne-Rhône-Alpes à la lumière de la crise COVID 19

Confinés, les usagers du numérique ont dû se précipiter en masse et sans préparation sur leur ordinateur, leur smartphone ou leur téléphone pour communiquer. Le télétravail a été multiplié au moins par cinq en France. Ceci a été essentiel pour permettre la continuité de la vie quotidienne de millions de personnes et de certaines activités permettant d'amortir le choc économique. Téléconférences expérimentées par le plus grand nombre, cours en ligne, achats en drive, télémedecine parfois, sont passés de l'exception à la règle. Ceci avec un réseau qui n'a « tenu » que grâce au renoncement des opérateurs à de la bande passante à vocation non prioritaire.



La crise aura joué le rôle d'accélérateur de la diffusion du « numérique », provoquant une explosion des opportunités d'usages qui pourraient être mises à profit pour les ménages et entreprises et les ménages.

Mais ces opportunités ne peuvent pas être développées si ne sont pas traitées à brève échéance quatre questions récurrentes depuis des années. :

- L'accès aux réseaux fixes et mobiles, en termes de volume de débit et/ou de qualité de service
- Les affaiblissements plus ou moins importants voire les ruptures de lien social générées par la dépendance à un accès à Internet difficile ou impossible,

- Le défi du numérique éducatif et de l'enseignement à distance au service de la continuité pédagogique
- La vulnérabilité en matière de sécurité du numérique ou de dépendance technologique extrême de l'Europe.

LES PISTES DE REFLEXION

► Le défi des réseaux à très haut débit, première condition d'aménagement du territoire Auvergne-Rhône-Alpes

Fort de ses nombreux travaux sur le sujet depuis une décennie, notamment de son dernier rapport de saisine en date de juin 2018, le CESSER renouvelle combien dans ce domaine marqué par un développement de la demande le plus fulgurant de tous les temps (décuplement tous les 10 ans), un temps d'avance non pris est un temps de retard. Il estimait qu'accéder à cet équipement aussi essentiel que l'eau et l'électricité, à coût abordable, constitue la première condition d'aménagement du territoire. Ceci est vrai pour les ménages comme pour les entreprises, lesquelles ont besoin de qualité de la

desserte en temps de latence ou de rétablissement en cas de panne.

Dès 2016, l'assemblée soulignait qu'il n'était plus acceptable de définir officiellement les seuils de très haut débit à un débit reçu de 30 Mbps et un débit expédié de 5 Mbps, mais qu'il convenait de **parler de débits symétriques excédant 100 Mbps**. Dès lors, les montées en débit sur cuivre, aux capacités limitées, sont des erreurs stratégiques : il faudra réinvestir sur la fibre optique, seul réseau fixe digne d'être qualifié de très haut débit. La crise du COVID 19 a confirmé les faiblesses de l'ADSL en cuivre. Quant au câble, s'il peut recevoir 100Mbps, il ne peut expédier que 5Mbps.

Et il faudra assurer la complémentarité du réseau fibre avec le mode hertzien en raison d'une demande très majoritairement sur mobile ; ceci en ayant conscience des **limites de cette technologie qui appelle un partage du signal entre les utilisateurs**. Le mode hertzien, voire satellitaire, peut être aussi une solution d'attente et dégradée si perdure le retard d'équipement de la fibre sur les zones programmées. Nombre de « confinés » ont ainsi appelé la 4G à la rescousse depuis mars, avec ses limites. Il pourra aussi exister des points très isolés où le déploiement de la fibre sera prohibitif et ne laissera pas

d'autre choix que la solution hertzienne voire satellitaire.

Il convient d'**imbriquer réseaux hertziens et filaires aux modèles économiques très différents** :

- Le déploiement du mode hertzien pour un client en mouvement relève par nature de la responsabilité d'un opérateur privé avec des technologies déployées sur des bandes de fréquence propriétés de l'Etat,
- Le déploiement du réseau filaire relève de deux types de territoires, ceux sur l'essentiel du pays où les collectivités se portent maîtres d'ouvrage (RIP), et ceux où les grands opérateurs privés préemptent le déploiement en écrémant les agglomérations, plus rentables (zones très denses et, depuis 2011, zones AMII moins denses).

Pour le réseau fibre,

Le CESER a soulevé trois facteurs clés :

- L'ouverture concurrentielle pour commercialiser les raccordements à l'abonné, en zone privée comme en zone publique.
- La péréquation tarifaire à un coût abordable, ce qui passe par une qualité de la gouvernance pour impliquer et coordonner les acteurs concernés
- L'objectif de couverture très haut débit à 100% des populations et de la quasi-totalité de l'espace

L'exemple de la Loire est particulièrement illustratif : livrant des prises à l'utilisateur avec un prix péréqué et avec un foisonnement de petits opérateurs privés fournisseurs d'accès, le réseau d'initiative publique est l'un des premiers de France à avoir achevé sa couverture très haut débit à 100 %, grâce à l'action déterminée et concertée du syndicat mixte départemental SIEL. Ainsi le RIP permet-il d'équiper les campagnes avant

l'agglomération de Saint Etienne à la main de l'opérateur historique. Si les zones peu denses sont souvent mal desservies, ce n'est ainsi pas le cas partout.

À l'inverse, il n'est pas rare de trouver des zones privées très denses en retard (ex de Grenoble, Vénissieux, Clermont). Plus préoccupant : presque aucune commune française en zone AMII périurbaine n'est raccordée à plus de 95%, selon l'ARCEP. Il reste à passer des engagements des opérateurs aux actes.

Depuis 2017, l'implantation des grands opérateurs s'est étendue sur les zones les moins denses, du fait de la croissance du marché de la fibre par suite de l'appétence de la demande : des zones dites AMEL sont apparues comme en Savoie, où la zone RIP est devenue privée.

Aujourd'hui, le paysage de la couverture fibre en Auvergne-Rhône-Alpes est une mosaïque avec des zones privées dont on connaît très mal la couverture effective jusque chez le client, des zones publiques en bon rythme d'avancement (ex Ain, Isère) voire achevées (cas unique de la Loire) et d'autres en difficulté (ex Haute Savoie, Drôme Ardèche, Auvergne où la montée en débit sur cuivre est très importante).

Au plan national, selon l'OCDE, la France est toujours à la traîne (24^e rang sur 37 pays). L'AVICCA parle d'une complétude réduite en peau de léopard. La crise du COVID 19 a suspendu temporairement le plan THD, et les mesures barrières du déconfinement ne sont guère propices à une reprise vigoureuse.

Il serait essentiel de pouvoir **disposer de données précises et actualisées sur l'avancement des déploiements** dans l'ensemble du territoire régional. Les opérateurs et les porteurs de RIP devraient être auditionnés, de façon à permettre au CESER une connaissance capable de motiver des propositions pertinentes sur ce dossier particulièrement stratégique.

S'agissant de la couverture mobile en 4G sous la responsabilité des opérateurs,

Ceux-ci se sont engagés depuis janvier 2018 à assurer une nette amélioration de la couverture 4G, contre un renoncement de l'Etat à sa redevance sur des bandes de fréquence qui lui appartiennent. Mais au niveau national selon l'ARCEP, sur 1374 sites validés, on en compte 28 en service. Certains opérateurs estiment qu'il faut davantage de pylônes que prévu initialement (20 à 30 % de plus) ou encore qu'avant d'engager la 5G, il importe d'activer partout sur le territoire la 4G. Il convient plutôt de dissocier ces deux équipements, et d'accélérer la couverture 4G sans oublier pour longtemps la 5G dans les zones rurales, alors que la demande pour relier les objets connectés risque de croître très rapidement.

Et la Région ?

Etant majoritaire dans le pilotage du RIP Auvergne, elle doit éclairer le CESER sur une révision du contrat de partenariat signé avec Orange et sur l'efficacité désormais attendue de l'effort du contribuable. Quels montants ? Quelle couverture chez le client ? Quelle qualité de service ?

Il serait aussi essentiel, comme l'a demandé le CESER en 2018, que la Région dégage une réelle stratégie :

- Pour interpeller les opérateurs sur la transparence de leurs données de couverture, de technologies et de qualité de service.
- Pour bâtir un **schéma de cohérence décrivant les meilleures combinaisons de solutions en anticipant toujours le long terme.**
- Pour tenir à jour la carte des zones blanches et des modalités et délais pour les faire disparaître.

► Le défi du lien social : pour un usage maîtrisé du numérique

Avant le confinement déjà, des publics importants se trouvaient éloignés du numérique.

Ainsi, le centre d'observation de la société le décrit dans une note du 2 juin 2020 Il analyse des données INSEE 2017 selon lesquelles 1/5^e des français âgés de plus de 15 ans, soit 11 millions, ne maîtrisaient aucune compétence numérique, et ne l'utilisaient pas, pouvant ainsi qualifier de victimes d'« illectronisme ». De plus, 28 % avaient de faibles compétences numériques.



Si l'« illectronisme » concerne 71 % des plus de 75 ans, ce sont 11 % des 45-59 ans et plus du tiers des 60-74 ans qui sont concernés. Le centre d'observation de la société relève aussi le rôle du diplôme : la moitié des personnes sans diplôme sont en situation d'illectronisme. Ce ne sont pas moins de 200 000 jeunes de 15-29 ans qui sont touchés. Si le développement numérique est pour de nombreuses personnes, un moyen d'accès pour accéder à l'information, à la mobilité, aux services publics, il est une nouvelle forme préoccupante d'exclusion pour d'autres, recoupant souvent d'autres discriminations sociales et territoriales.

Le numérique a constitué en période de confinement un **amortisseur économique et social majeur**. Il a permis de préserver un lien social (lorsque la technique fonctionnait). **Mais il a été un accélérateur d'inégalités** et une sorte de

« double peine » pour certains.

Pour accompagner ces publics en difficulté avec l'Internet, il existe depuis une dizaine d'années des outils de médiation numérique, en développement : aides en ligne et accompagnement humain en coprésence physique dans des « tiers lieux », à l'initiative souvent de collectivités territoriales.

Par ailleurs, comme le recommandait le CESER dans sa contribution de 2013, des maisons d'accueil des services au public mutualisant les services ont été développées, où l'aide à l'usage d'Internet peut être organisée. Elles sont désormais labellisées France Services.

Lors du premier comité interministériel aux ruralités du 20 février 2020, l'Etat a décidé :

- D'accompagner les personnes éloignées du numérique dans leurs démarches administratives par des « aidants connectés »
- De déployer à leur attention des ateliers de formation
- De promouvoir le site d'assistance Solidarite-numerique.fr lancé par la coopérative de médiateurs MedNum
- De s'inspirer du pass numérique à l'œuvre dans la métropole de LYON, afin de bâtir un outil régional

Plus tard, durant le confinement, des médiateurs numériques ont été également accrus en effectif, porté à 10 000 pour toute la France.

Pour le CESER, il serait judicieux :

- De faire le point sur ces outils existants ou en devenir en **Auvergne-Rhône-Alpes**, à l'attention des exclus du numérique et aussi pour ceux plus intégrés à ces technologies, de façon à toujours stimuler le lien social.
- De formuler des propositions

pour dynamiser les dispositifs, notamment pour renforcer l'accompagnement humain, en soutenant les actions des communes

De telles dispositions viendraient compléter utilement les préconisations déjà formulées par le CESER en novembre 2019 pour un accès des publics éloignés du numérique aux pratiques culturelles et sportives : formation d'animateurs, plateforme de ressources, offre aux seniors à l'aide d'un « passage », appel à projets, espaces publics numériques fixes et nomades, prêts de matériels.

Pour les usagers plus familiers du numérique,

L'usage à distance doit être conçu comme un **complément ou une substitution partielle à la présence physique mais pas comme une alternative de long terme.**

S'agissant du télétravail

Dans le cadre de l'organisation du travail en présentiel, la problématique est traitée par ailleurs dans la présente note.

S'agissant des services

A titre d'exemple, la télémédecine est d'un grand secours. Est-on certain néanmoins que cette relation distante peut pallier réellement la disparition des médecins et leur relation de confiance personnelle et répondre ainsi à la question des « déserts médicaux » ?

De manière plus générale, il importe de ne pas tout attendre du tout numérique en matière de services publics ou privés. Le numérique doit demeurer un outil au service du citoyen et non se transformer en une aliénation et un facteur aggravant de fractures sociales et territoriales.

S'agissant du rôle du CESER lui-même

Le CESER risquerait lui-même s'il prolongeait trop cette pratique de

perdre l'essence même de ce qui fait son intérêt, à savoir le croisement voire la maïeutique des idées, des expériences, des pratiques de personnes venues d'horizons différents ; cette fusion ne pouvant être que la résultante d'échanges informels ou impromptus et pas d'interventions cloisonnées malgré la qualité des plateformes de visioconférence.

► Le défi du numérique éducatif et de l'enseignement à distance au service de la continuité pédagogique

Intervenant en qualité de maître d'ouvrage dans les lycées ou pour accompagner en qualité et en capacité l'offre d'enseignement supérieur, la Région est particulièrement concernée pour développer des outils numériques les plus aptes à valoriser la continuité pédagogique. Le CESER formule des pistes de réflexion dans ce domaine par ailleurs dans la présente note.

► Le défi de la vulnérabilité dans les champs sécuritaire et économique

Avec l'explosion des usages numériques lors de la crise, les tentatives de « phishing » et autres tentatives de piratage se sont multipliées de manière exponentielle.

L'intensification du télétravail, avec le recours inédit à des serveurs durant le confinement, a accru l'**impératif de protection des particuliers et des entreprises** en matière de sécurisation des données contre les cyberattaques, par exemple des données bancaires. Stockage et données sont des points sensibles à sécuriser.

Le CESER a conduit un travail très important sur la cybersécurité. Il convient de renforcer la veille sur cette question, de sécuriser les maillons de la chaîne (données, outils, serveurs, réseaux...).

Une autre vulnérabilité existe dans le champ économique de la **dépendance préoccupante de l'Europe du numérique vis-à-vis des deux grandes puissances que sont les Etats Unis et la Chine.**

L'Europe tout entière assiste à une mainmise totale des géants californiens sur la toile du Net ou sur les plateformes de visioconférence, qui ont tiré profit de la crise COVID 19 sans apporter de contrepartie fiscale aux pays européens.

On observe aussi une emprise croissante de la Chine à la fois sur certaines technologies (ex Huawei sur la 5G) et sur les matériaux constitutifs des outils numériques. Ainsi, dans sa réflexion sur les métaux rares, le CESER met en évidence l'importance de certains métaux dits critiques essentiels à la filière numérique et sur lesquels l'Europe n'a aucune maîtrise. Au contraire, la Chine détient la quasi-totalité de la production des « terres rares », depuis l'extraction jusqu'aux filières aval de transformation, avec une volonté affichée de renforcer la valeur ajoutée locale et d'en faire un outil de « diplomatie ». Cette production contrôlée par la Chine existe non seulement en Chine (ex néodyme) mais parfois aussi en Afrique (ex tantale) ou en Amérique latine.

Certes, l'Europe et la France sont innovants pour inventer des technologies et des logiciels, en particulier en Auvergne Rhône Alpes, comme le montrent le pôle de compétitivité Minalogic et ses nombreuses start-ups, ou le cluster régional Digital League. De plus, les potentiels d'intelligence artificielle sont des points forts à valoriser en région dans de nombreux domaines tels que le commerce.

Recherche de process économes en matériaux, développement du recyclage, acceptabilité sociale de l'extraction minière, sont des enjeux qui s'inscrivent plus globalement dans ceux du développement de l'industrie du futur pour relever les défis de la transition environnementale.



Un impact durable pour l'alternance, la formation et l'éducation

L'éducation et la formation ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire : fermeture des établissements, digitalisation des contenus pédagogiques et basculement massif des enseignements en distanciel. Les formations en alternance sont les plus directement touchées, le système de la formation continue est fragilisé et les formations sanitaires et sociales doivent désormais se réinventer. La mise en œuvre contrastée de la « continuité pédagogique » dans le primaire et le secondaire doit également faire l'objet d'un bilan approfondi. Ce sont les quatre enjeux auxquels le CESER sera attentif dans ses prochains travaux.



La commission « Orientation, éducation, formation et parcours professionnels » du CESER a identifié 4 axes de travail en lien avec la crise sanitaire :

► L'impact de la crise sanitaire sur l'alternance

A partir du 16 mars, les CFA ont été fermés dans le cadre du confinement : le télétravail a été mis en place pour assurer la continuité pédagogique, avec des situations et des niveaux de préparation très différents selon les CFA. Après 10 jours de confinement, seuls 8 % des CFA indiquaient ne pas avoir mis en place de plateforme d'enseignement à distance (contre 25% avant la crise) : on a donc assisté à une forte mobilisation des équipes pédagogiques pour assurer la digitalisation des formations.

Les principales difficultés observées ont concerné l'inégalité d'équipement et de connexion numérique des apprentis, et certains enseignements pratiques qui ne se prêtent pas à l'enseignement à distance. Pendant cette période, le gouvernement a décidé de maintenir le financement des CFA (au coût contrat), ce qui a permis une certaine sécurisation financière.

A partir du 11 mai, la quasi-totalité des CFA ont repris leur activité dans le respect des protocoles sanitaires, à l'exception des sections du supérieur. Compte tenu des capacités d'accueil (un tiers des effectifs), certains apprentis ont été priorités pour le présentiel : publics les plus en difficulté, passage d'examens...

Il a également été nécessaire d'accompagner les apprentis placés en chômage partiel, en télétravail... Pour la promotion de l'apprentissage et l'orientation, des outils numériques ont été mobilisés : réseaux sociaux, portes ouvertes virtuelles... On relève de grandes disparités dans les perspectives d'embauche selon les secteurs d'activité. S'agissant d'un contrat de travail, la situation de l'apprentissage est étroitement liée à la situation économique :

- Des secteurs se portent plutôt bien : propreté, sanitaire et social, informatique...

- Des secteurs sont plus impactés par la crise : métallurgie, commerce, BTP, hôtellerie-restauration, avec des baisses allant parfois jusqu'à 40%

Certains apprentis ont rencontré des difficultés avec les compétences numériques, en particulier pour les niveaux infra-bac. L'ampleur du phénomène de décrochage est encore difficile à évaluer à ce stade : certains jeunes ont complètement rompu le contact avec les entreprises et les CFA. D'autres apprentis sont en inquiétude sur la capacité de leur employeur à maintenir leur activité jusqu'à la fin du contrat, en particulier dans les TPE/PME.

Le plan de relance de l'apprentissage du Gouvernement s'appuie sur 2 axes :

- Pour les employeurs : une aide financière à l'embauche est prévue, de 5000 à 8000 euros, jusqu'au niveau bac + 3
- Pour les apprentis :
 - Le délai pour trouver un employeur est rallongé de 3 à 6 mois, avec un financement assuré pour le CFA pendant cette période ;
 - L'équipement informatique peut être pris en charge dans le cadre de l'aide au premier équipement des apprentis ;

- Chaque jeune déposant un vœu d'orientation en apprentissage a la garantie d'au moins une proposition d'affectation.

La crise sanitaire intervient dans une période de transformation profonde de l'apprentissage, à la suite de la réforme de 2018, qui fragilise le modèle économique des CFA.

LES PISTES DE REFLEXION

- **Mettre en place des mesures de sécurisation des parcours au niveau régional**, afin d'anticiper les ruptures de contrat et d'accompagner les apprentis ne trouvant pas d'employeur. Actuellement, l'aide aux employeurs ne permet pas de sécuriser les parcours des apprentis engagés dans des entreprises en difficulté. Elle ne concerne pas les niveaux Bac +4 et Bac+5. La prolongation de la période en CFA pour la recherche d'employeur peut être positive, mais elle nécessite une forte mobilisation pour démarcher les employeurs du territoire.

Le Conseil régional pourrait par exemple accorder le statut de stagiaire de la formation professionnelle aux apprentis en recherche d'employeur. Des places en lycée professionnel pourraient également être réservées pour les apprentis ne trouvant pas d'employeur à l'issue de la période de 6 mois.

- **Inciter de nouvelles entreprises à embaucher en apprentissage**, dans de nouveaux secteurs, ou dans la fonction publique. Cela nécessite de lever des freins au recrutement : méconnaissance, représentations sur l'accueil des jeunes en entreprises, lourdeurs administratives, absence de carte des formations...

- **Soutenir l'aide à l'équipement informatique des apprentis**, qui ne doit pas se faire au détriment de l'équipement professionnel : il serait nécessaire d'harmoniser les

niveaux de ces aides attribuées par les OPCO, et de les flécher prioritairement sur les apprentis eux-mêmes.

► L'impact de la crise sur la formation continue

Le secteur a été particulièrement touché par la crise sanitaire et le confinement, qui a entraîné la fermeture des établissements. La Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) a observé une baisse d'activités de l'ordre de 80% pour les organismes de formation, avec une absence de visibilité à moyen terme : la majorité des formations ont été stoppées par les entreprises, occupées à réorganiser leur production. La formation à distance n'a pas toujours été possible à mettre en œuvre, compte tenu de multiples difficultés : connexion, équipement, compétences numériques...

Les organismes de formation se sont rapidement adaptés à la digitalisation et à la transformation pédagogique des formations, en proposant une offre de formation à distance, mais celle-ci n'a pas véritablement trouvé d'écho auprès des employeurs confrontés à des difficultés économiques.

L'Etat a mis en place un dispositif adapté pour soutenir les actions de formation pour les salariés en activité partielle, le FNE Formation, mais il n'a été que très peu mobilisé par les entreprises et les organismes de formation.

Pour la formation des demandeurs d'emploi, Pôle Emploi a accepté de maintenir ses actions de formations et de les basculer massivement en distanciel. Il est cependant difficile de prolonger ces formations au-delà de quelques semaines pour des publics parfois très éloignés de l'emploi : certains stagiaires ont décroché pour des problèmes de connexion, d'équipement informatique, d'espace de travail ou de démotivation.

De son côté, la Région a suspendu son financement aux organismes qui proposaient des formations aux demandeurs d'emploi, au risque de fragiliser ces prestataires dans cette période difficile.

La crise sanitaire a globalement mis en évidence les fragilités du système de formation et les retards dans la digitalisation de l'économie française, en particulier dans certains secteurs industriels. L'accès des individus au système de formation est structurellement peu élevé en France par rapport aux autres pays européens : il est notamment limité par la complexité administrative et par des relations de défiance entre organismes de formation et financeurs. Une simplification des procédures pourrait permettre de fluidifier le système au profit des bénéficiaires.

La formation distancielle est structurellement peu développée en France : c'est un des derniers pays d'Europe à avoir reconnu ce mode de formation, en 2015. Cela s'explique par une crainte des abus, une défiance vis-à-vis des organismes de formation et des apprenants. Il faut combler ce retard en améliorant l'équipement informatique des stagiaires et en développant des contenus pédagogiques adaptés.

Dans certains secteurs, il est cependant très complexe de développer des contenus de formation à distance.

Une "formation ouverte et/ou à distance" est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur (circulaire DGEFP n° 2001-22 du 20/07/2001)

Les organismes de formation ont besoin d'un soutien des pouvoirs publics pour développer ces contenus, qui représentent un investissement important.

La formation à distance est une modalité pédagogique parmi d'autres, à mixer avec le présentiel ou d'autres modes de formation : l'objectif est de développer globalement l'accès des individus à la formation, notamment pour dans les secteurs ou entreprises où cela s'avère le plus difficile (TPE, PME...).

LES PISTES DE REFLEXION

- **Soutenir le développement des compétences des salariés, un enjeu important pour l'après-crise** compte tenu des perspectives difficiles en matière d'emploi : les compétences larges, la polyvalence deviennent essentielles. Le CREFOP pourrait se saisir de cet enjeu dans une vision prospective et territorialisée.

- **Accompagner la montée en compétences, pour gagner en polyvalence (softskills) et en productivité dans les organisations.** La crise sanitaire a mis en évidence la faiblesse des compétences digitales des salariés dans un contexte de numérisation des entreprises.

- **Mieux articuler la notion de « compétences » avec les enjeux de développement des activités économiques** : développement durable...

- **Accompagner les conséquences économiques et sociales de la crise pour les organismes de formation**, notamment pour les formateurs non-salariés : le secteur va connaître des difficultés durables, avec des départs de salariés sous différentes formes, et un impact sur les sous-traitants. Le risque d'une hémorragie de compétences au profit d'autres secteurs est réel.

- **Répondre à l'appétence des salariés pour la formation à distance avec des contenus adaptés.** La

crise va changer profondément le rapport au travail et au télétravail. Il est nécessaire de veiller à bien l'organiser pour maintenir un lien social avec l'entreprise, avec les collègues et la hiérarchie. Le mix présentiel/ distanciel répond aux aspirations des générations qui souhaitent optimiser leur temps de travail à travers de nouvelles formes d'organisation.

Des évolutions attendues pour les formations sanitaires et sociales

Les régions sont compétentes en matière d'organisation et de financement des formations sanitaires et sociales (FSS). Un nouveau schéma régional des FSS était en cours de finalisation en Auvergne-Rhône-Alpes, avant le début de la crise sanitaire.

Certains élèves infirmiers ou aides-soignants de ces formations ont été mobilisés pour participer à la gestion sanitaire de la crise

Une adaptation de ce schéma des FSS semble nécessaire pour prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation des soins et la formation des personnels soignants : contenu des formations et des métiers, conditions d'exercice et de rémunération, attractivité et visibilité de ces formations...

LES PISTES DE REFLEXION

- **Prendre en compte la question de l'orientation**, des conditions d'accès à ces métiers (concours...), les capacités d'accueil des stagiaires dans les établissements de santé, et la mixité des métiers.

- **Intégrer dans ce schéma une réflexion plus globale sur les limites du système de santé** apparues lors de cette crise, sur les évolutions nécessaires de l'intervention sociale, sur la prise en compte de nouveaux besoins sociétaux

(vieillesse de la population, pauvreté...)

Le CESER devra être saisi pour avis sur le prochain schéma régional des formations sanitaires et sociales.



La mise en œuvre de la continuité pédagogique dans l'enseignement primaire et secondaire

Le principe de continuité pédagogique a été appliqué à l'ensemble du système éducatif, avec des situations très variables : enseignement à distance plus ou moins répandu, pratiques numériques variables selon les établissements et les enseignants, autonomie et équipement informatique des élèves et des enseignants à prendre en compte...

Le défi de la continuité pédagogique a été le maintien d'un contact des enseignants avec le plus grand nombre d'élèves, de manière régulière, tant au niveau collectif qu'individuel. La continuité pédagogique n'est pas synonyme de « l'école à la maison ». L'enseignement à distance, qui accentue l'inégalité des chances, doit rester réservé à des situations exceptionnelles et ne peut devenir l'unique modalité pédagogique. La fréquentation de l'école doit rester la norme pour favoriser la socialisation.

Les retours de terrain font état de situations très diverses selon les familles et les territoires : dans

certaines familles, la continuité pédagogique est assurée par une implication forte des parents. La crise a révélé la place essentielle des parents dans l'enseignement, et l'importance de la collaboration entre la communauté éducative et les familles. De nouvelles relations semblent s'être mises en place durant cette période, avec une modification des rôles élèves/parents/enseignants : si cela a pu générer des difficultés, des liens nouveaux et des expériences innovantes ont aussi vu le jour.

Dans d'autres cas, on constate une « évaporation » des élèves, et une forte augmentation du décrochage scolaire est à craindre, en particulier dans les filières où il est plus difficile d'organiser l'enseignement à distance (enseignement professionnel...). Le décrochage est accéléré par la situation car les outils habituels de lutte contre le décrochage sont très difficiles à mettre en œuvre en période de confinement.

Une forte mobilisation des enseignants et des familles a permis d'assurer la continuité pédagogique, mais avec des pratiques et une expérience du travail à distance très hétérogènes. Afin de mieux anticiper de nouvelles situations de confinement, il serait nécessaire d'harmoniser les outils numériques mis à disposition des élèves et des enseignants, et de favoriser leur appropriation en amont.

Enfin, la situation des élèves en situation de handicap ou scolarisés dans des dispositifs spécifiques a été peu évoquée pendant cette crise : une attention particulière doit y être portée dès la rentrée par les autorités compétentes.

La principale difficulté constatée a concerné l'accès aux réseaux numériques, avec de fortes difficultés dans certaines zones rurales notamment. Pour le CESER, c'est un enjeu prioritaire d'équité territoriale et d'égalité sociale pour les habitants de la région.

Cette difficulté s'ajoute au sous-équipement informatique de certaines familles, conduisant à un partage complexe du matériel informatique entre élèves et parents en télétravail.

D'autres difficultés sont aussi à signaler :

- La pénurie de fourniture ou de matériel (fourniture de bureau ou matières premières pour enseignement technique)
- Une pression sur les familles pour accompagner les élèves, à concilier avec le télétravail, la vie de famille... Les remontées de terrain indiquent que les élèves ont été soumis à une surcharge de travail personnel pendant les premiers temps du confinement, cette charge a ensuite été mieux ajustée par les enseignants.
- Les rythmes de vie ont été modifiés dans les familles, et la cohabitation forcée enfants/parents a pu générer des tensions, voire des violences intrafamiliales.
- Un accroissement des inégalités sociales, avec un rôle majeur de l'environnement social et familial : espace de travail dédié permettant la concentration, qualité de l'équipement informatique pour suivre des cours en ligne, soutien familial pour maintenir la motivation...
- Des difficultés dans les familles et pour les jeunes isolés en situation de précarité : précarité numérique, absence de logement ou d'hébergement.
- Une difficulté pour les enseignants de maintenir un lien individualisé avec tous les élèves, un problème d'équipements informatiques dans certains cas.
- Un processus d'orientation perturbé, avec un accompagnement difficile à mettre en œuvre. Les lacunes des élèves devront être prises en compte dès la rentrée de septembre.
- La coordination technique des

Espaces numériques de travail (ENT) est complexe, la compétence a été transférée à la Région en 2015, mais sans transfert de ressources. Le confinement n'a pas amélioré la coordination des acteurs, avec une multiplication d'initiatives locales sans concertation.

LES PISTES DE REFLEXION

• **Réaliser une analyse partagée sur le bilan des ENT en période de confinement**, avec un co-pilotage Etat/Région, qui doit permettre un retour d'expérience incluant les enseignants, les parents d'élèves... L'enjeu est l'harmonisation des outils numériques à l'échelle des académies, des établissements, des enseignants... car ils peuvent être une source importante d'inégalités pour les élèves et leurs familles.

• **Affiner les indicateurs de décrochage** : l'objectif donné aux enseignants a été de « maintenir le contact avec tous les élèves ». Le taux d'utilisateurs actifs de l'ENT peut constituer un premier niveau d'indicateur sur le décrochage.

Apporter une aide ciblée aux familles et élèves en difficulté, en sous-équipement informatique, pour lutter contre la fracture numérique. Un équipement informatique des élèves et des enseignants par la Région représenterait un budget conséquent pour le Conseil régional. C'est un choix politique qui a été fait dans certaines régions (Grand Est, Occitanie, PACA...), mais qui n'a pas été retenu à ce jour en Auvergne-Rhône-Alpes.

« La continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, collèges et lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs ». (Site du ministère de l'Éducation nationale).



Une crise majeure et transformatrice pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La crise sanitaire a également bouleversé l'organisation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mettant en évidence trois enjeux cruciaux : la systématisation de l'enseignement à distance par voie numérique, le bouleversement des conditions de vie des étudiants et la résilience du système de recherche publique. Ce sont les trois axes observés par la commission, sur lesquels se dessinent des besoins nouveaux, dont le CESER se fera l'écho. Le besoin de coordination régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'ores et déjà mis en avant par le CESER s'avère désormais crucial, au regard des besoins à couvrir auprès de tous les étudiants d'Auvergne-Rhône-Alpes.



La commission « enseignement supérieur, recherche et innovation » du CESER a identifié 3 axes de travail :

► Numérique et enseignement à distance

Le premier constat est la fragilité numérique et la fracture numérique : si une majorité d'étudiants n'a pas rencontré de difficultés, une minorité (5 à 10%) a eu des difficultés d'accès à internet (problèmes de réseaux, d'équipements, de forfait...);

Le deuxième constat est le besoin d'amélioration de la pédagogie numérique : l'adaptation rapide à

l'enseignement distanciel a nécessité un fort investissement des personnels (enseignants, équipes techniques). Cette phase va avoir des conséquences à long terme dans les pédagogies utilisées dans le supérieur : les changements pédagogiques sont importants, en particulier pour les disciplines fondées sur la transmission orale, l'interaction avec les étudiants...;

Le troisième constat est le fort engagement des personnels, grâce à un basculement massif en télétravail et une modification des modes de travail qui est maintenant bien intégrée.

Ce choc culturel pour l'enseignement supérieur questionne le rôle des relations humaines dans la transmission des enseignements. Si le numérique n'a pas vocation à remplacer le présentiel mais bien à le compléter, la période passée en marche forcée doit servir de base aux transformations attendues depuis longtemps dans l'organisation des enseignements à distance. La stratégie des établissements est d'ores et déjà en pleine révision.

Enjeux et difficultés :

- **L'impact de la crise sur le budget des établissements a été majeur :** le « surcoût Covid » dans les 18 établissements de la région sous tutelle du Ministère

de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est estimé à 30 millions d'euros, déduction faite des économies réalisées pendant cette période. Il faut y ajouter les primes annoncées par le gouvernement, l'extension des bourses de thèses, etc.

- **L'organisation de la rentrée 2020 demandera aux établissements de prévoir une pédagogie hybride :** dans les conditions actuelles, seuls 25 à 30% des étudiants pourraient être accueillis en présentiel. La mise en place des pédagogies numériques a un surcoût. Différentes mesures sont à l'étude pour accompagner les établissements, dont un appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat Général aux Investissements.
- **Un déploiement des campus connectés est envisagé :** Annanay, Aubenas et Aurillac ont été retenus. D'autres projets sont à l'étude dans la région. Dans les territoires non couverts, des tiers lieux disposant d'une bonne connexion internet pourraient être mis à disposition par les collectivités locales dès la rentrée pour permettre aux étudiants d'avoir accès à une formation à distance.

- **La mobilité internationale, entrante et sortante, est fortement liée à l'évolution des conditions sanitaires** : l'accueil des étudiants et enseignants chercheurs internationaux est un enjeu très important pour les universités, en termes de classements internationaux, de rayonnement... La mobilité hors Espace Schengen risque d'être très limitée, notamment pour les doctorants.
- **Les primo-entrants dans le supérieur seront prioritaires pour le présentiel**, car le besoin d'accompagnement est plus important. La région continue à être très attractive : 260 519 candidatures ont été recensées sur ParcoursSup dont 106 916 issues d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour environ 80 000 places disponibles (soit 3.25 demandes par place disponible).
- **L'organisation des examens de fin d'année a été bouleversée** et se sera réalisée en quasi-totalité en distanciel.

LES PISTES DE REFLEXION

- **Un accompagnement à la mise en place des pédagogies numériques hybrides** : c'est un coût supplémentaire pour les établissements, qui doivent également maintenir une activité en présentiel, indispensable à certaines disciplines. Il faut donc investir d'une part dans des plateformes d'enseignement à distance adaptées, sur la base de « l'expérience utilisateur », et d'autre part accompagner les enseignants dans la modification des pratiques pédagogiques et dans la professionnalisation des contenus ;
- **Des besoins en matière de formation pour les enseignants pour accompagner la transformation des pédagogies**. Cela concerne également les services

supports qui se verront impactés par cette approche. Le taux d'encadrement doit être adapté pour garantir la qualité nécessaire au distanciel. La question de l'évolution des cours magistraux est également posée.

- **Une ambition forte pour les campus numériques connectés, afin de compléter le maillage territorial de l'enseignement supérieur dans la région**. L'identification de tiers lieux doit s'appuyer sur une cartographie des mobilités étudiantes, afin de déterminer les zones à mieux couvrir en partenariat avec les collectivités locales intéressées³¹. **Les campus connectés nécessitent des investissements et des moyens nécessaires à leur fonctionnement** pour proposer des conditions d'études et d'accompagnement comparables à celles des autres sites universitaires.
- **Un besoin de soutien des formations en alternance par le Conseil régional, y compris pour les niveaux supérieurs**, en complément des mesures annoncées par le Gouvernement. Il s'agit d'une part de soutenir les entreprises qui embauchent en alternance et d'autre part de faciliter les aménagements de parcours pour ne pas pénaliser les étudiants.

Des points de vigilance :

- **Le besoin d'interactions est essentiel pour accompagner cette transformation** et lever les craintes qu'elle peut susciter : Il s'agit de lier les comportements et langages avec cette nouvelle culture, et d'imaginer par exemple des liens avec les sciences humaines dans ces apprentissages. Il faut à la fois penser à lier tous les outils du distanciel et revenir aussi sur des bases comme le téléphone pour garder de la proximité avec les étudiants, et maintenir une forme de lien entre les étudiants

privés de toutes interactions physiques en distanciel.

- **Cette transformation numérique représente un coût significatif pour les établissements**, qui ne peut être que partiellement compensé par des économies réalisées sur le présentiel. Elle ne peut se réaliser dans une logique d'économies de moyens. La phase d'investissement dans le numérique passée, la phase d'enseignement en distanciel pourra permettre de réaliser des économies à réinjecter dans le présentiel.
- **S'attacher à rendre prioritaires les nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur** pour avoir plus de présentiel et de proximité. Les nouveaux étudiants doivent lancer leur parcours sur la bonne voie et être bien accompagnés dès le départ pour avoir toutes leurs chances.
- **La charge de travail que représente cette transformation numérique peut être conséquente** avec un mode organisationnel et d'apprentissage mixte, à la fois pour les enseignants et les fonctions support. Cela peut être l'occasion de repenser tous les processus métiers pour bien les rationaliser car cette hybridation pédagogique va changer les métiers et les contenus.
- **L'accès à une connexion numérique de bonne qualité** est essentiel pour développer l'enseignement à distance.

L'accélération de l'enseignement distanciel due à la crise devient le vecteur d'une transformation accélérée des apprentissages dans l'enseignement supérieur. Son accompagnement financier et méthodologique est désormais un enjeu majeur. Une évaluation régionale coordonnée reposant sur une mobilisation de nos forces de recherche (IFE...) semble indispensable.

³¹ Par exemple l'étude INSEE/CESER d'avril 2019 sur la mobilité des néo-bacheliers en Auvergne-Rhône-Alpes

► Conditions de vie étudiante

La crise a perturbé la vie de chaque étudiant, aux niveaux pédagogique, économique, social, et en a gravement accéléré la précarité : logement, alimentation, santé. Pendant la période de confinement, certains étudiants ont été confrontés à des conditions matérielles gravissimes, souvent liées à un isolement physique :

- **Des difficultés d'accès à la « continuité pédagogique »**, en raison de limites techniques et financières (matériel informatique, imprimantes, forfaits...);
- **Des arbitrages financiers entre logement, alimentation et connexion.** Le niveau des bourses est inégal, tout comme les soutiens familiaux (notamment pour les étudiants étrangers). La période de confinement a entraîné la disparition des emplois de subsistance, déclarés ou non et l'accès aux services du CROUS a été limité. Il existe par exemple des épiceries solidaires, mais avec une couverture du territoire incomplète ;
- **Un manque de visibilité des relais pour répondre aux besoins :** on recense beaucoup d'initiatives, mais il manque une vision d'ensemble. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé la Région à ne pas proposer de dispositifs spécifiques à destination des étudiants ;
- **Des stages ont dû être annulés avec des conséquences sur la validation des parcours de formation.** Des questions se posent sur l'évaluation des cursus et les garanties d'égalité, ainsi que sur les conséquences sur la poursuite des parcours étudiants, non validés ou évalués négativement du fait de la « crise sanitaire » ;
- **Il faut enfin tenir compte des conséquences sanitaires de cette crise**, au niveau médical et

psychologique. La vie sociale des étudiants a en particulier été suspendue pendant plusieurs mois.

Les établissements d'enseignement supérieur ont commencé à recenser les étudiants confrontés à ces difficultés pour les accompagner dans cette phase. Le travail de repérage est difficile et les mesures d'accompagnement pèsent sur le budget des établissements. Pour la rentrée, le Rectorat anticipe une hausse des demandes de bourses et des difficultés sociales, liée à la dégradation de la situation économique des familles.



LES PISTES DE REFLEXION

Cette situation appelle à une large mobilisation : de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des services de l'État en région, des universités, des collectivités territoriales et des réseaux de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire... autour de trois enjeux prioritaires :

- Identification des étudiants en difficultés,
- Centralisation des informations sur les dispositifs,
- Accompagnement à renforcer, à compléter ou à mettre en place.

Cette crise sanitaire met en évidence le besoin de coordination des sites universitaires par la Région, notamment en ce qui

concerne les conditions de vie des étudiants.

Il s'agit d'améliorer l'accessibilité aux ressources existantes, en les développant, en les mutualisant et en les optimisant dans l'objectif de renforcer l'équité territoriale.

Le maillage du territoire en matière d'accès aux soins médicaux et psychologiques doit être en particulier mieux coordonné : cela rejoint les préconisations du CESSER sur l'accompagnement des parcours étudiants dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La stratégie à mettre en œuvre doit s'appuyer sur les étapes suivantes :

- Audit/diagnostic de la Région sur les conditions de vie des étudiants,
- Centralisation des informations, coordination, lisibilité, à travers une plateforme unique : un service région interlocuteur, publication des informations et réponses aux demandes individuelles,
- Elaboration d'un plan d'action stratégique/prospectif, intégrant la dimension financière, les ressources humaines à mobiliser, les partenariats/contractualisations avec les échelons de collectivités territoriales, la place des réseaux associatifs, de solidarité, d'éducation populaire et l'interpellation des services de l'Etat.

Il conviendra enfin de veiller à l'organisation de la solidarité territoriale et intergénérationnelle, en particulier pour le logement.

► Recherche et innovation

Les approches de la crise sont différentes selon les disciplines scientifiques : les activités en lien avec la Covid-19 se sont rapidement mobilisées et dans les laboratoires directement concernés, les processus ont été accélérés pour la mise en place de protocoles de recherche. L'ensemble des disciplines se sont mobilisées pour analyser les conséquences de cette crise dans toutes ses dimensions.

Certains domaines de recherche hors Covid-19, globalement stoppés par la crise sanitaire, ont besoin de présentiel pour poursuivre leurs activités. Les projets partenariaux fortement pénalisés doivent reprendre rapidement, en particulier pour les start-ups engagées dans des levées de fonds.

Le maintien d'une recherche fondamentale de haut niveau est essentiel pour anticiper ce type de crise. Les enjeux scientifiques que pose cette crise renvoient à la place de la recherche fondamentale dans le financement de la recherche en France. Il sera nécessaire de fixer de nouvelles priorités après la crise, en fonction des risques identifiés. La logique de financement par appel à projets devra être questionnée, ainsi que la dimension européenne des réponses.

On constate que des barrières institutionnelles sont tombées dans le domaine de la recherche biomédicale : c'est un moyen d'accélérer le cycle de recherche grâce à un partage rapide de l'information des équipes de recherche au niveau mondial. Cela permet d'optimiser la réactivité et d'envisager de futurs modèles de coopération. Cependant, il subsiste des marges de progrès importantes dans la collaboration scientifique, en particulier au niveau européen.

L'épidémie a mis en évidence l'importance de la recherche et de l'innovation technologique

(séquençage, tests biologiques...), qui apportent des solutions concrètes à la situation sanitaire (exemple : imprimantes 3D...). L'enjeu est aujourd'hui d'améliorer le transfert des résultats de la recherche technologique vers la production industrielle : il y a un vrai continuum et un effet d'entraînement entre recherche fondamentale, recherche technologique et recherche clinique. La crise a également mis en évidence l'intérêt de la « recherche translationnelle », c'est-à-dire celle qui se nourrit de la demande du terrain.

Dans ce contexte, les relations entre la Région, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche pourraient être renforcées.

LES PISTES DE REFLEXION

• Améliorer la coopération et la coordination des actions au niveau régional

Les coopérations et la coordination des actions entre l'Etat et la Région sont à consolider et doivent davantage mettre en avant les grandes entreprises privées de rang mondial dans le domaine du biomédical. Cela pose deux enjeux principaux :

- la place de la Région dans le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la place de certains acteurs (industriels, métropoles, associations...) dans le processus d'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et l'Innovation (SRESRI).

• S'appuyer sur les retours d'expérience pour simplifier les procédures

Pendant l'état d'urgence sanitaire, l'accélération des procédures administratives a permis des décisions plus rapides dans le domaine

de l'investissement, du fonctionnement, de l'allocation des ressources, dans un domaine marqué par les lourdeurs administratives, des processus de consultation d'instances parfois lourds...et qu'il pourrait être possible d'alléger.

Cela concerne en particulier :

- Les appels à projets, lourds, complexes et très chronophages : des simplifications sont envisageables ;
- Les modes de financement des projets : les co-financements sont par exemple complexes à mettre en place. Un maître d'œuvre plus clairement identifié pourrait par exemple permettre d'accélérer les décisions.

Il est nécessaire de s'appuyer sur un retour d'expérience sur la crise sanitaire en matière de simplification, d'amélioration de l'efficacité et d'accélération des procédures administratives pour rendre le système plus efficace à long terme.

• Renforcer les liens entre recherche publique et privée

Les logiques d'action des pouvoirs publics, en particulier l'Etat, auraient pu être davantage territorialisées pendant la crise, afin de favoriser les coopérations au niveau local : entre recherche publique et privée, entre hôpital public et privé, entre services de l'Etat et universités...

Cette coordination régionale, qui a peut-être existé, n'est pas apparue évidente et peut donc sembler améliorabile à ce stade.

Enfin, le CESER a été sollicité par l'Etat et la Région sur la question de la place de l'expertise scientifique dans la décision publique.



La pandémie de la Covid-19 a braqué les projecteurs sur l'écosystème de la recherche dans toutes ses dimensions, dévoilant la multitude des réalités qui se cachent derrière les métiers de chercheuse et chercheur. Dans ce contexte, le grand public et les élus attendent des scientifiques des pistes de réflexion pour répondre à cette crise d'origine virale dont les conséquences concernent l'homme et la société toute entière. L'appareil médiatique, écho de ces attentes, s'est quant à lui fait le porte-parole d'une multitude de personnalités présentées comme des experts, apportant chacune sa version de la crise sanitaire. **La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un très fort potentiel scientifique, à la fois dans le domaine des sciences de la vie et dans celui des sciences humaines ou sociales. C'est la deuxième région de France en termes de recherche et d'enseignement supérieur. Fortement dotée en laboratoires d'excellence, elle regroupe de nombreux sites universitaires, pôles de compétitivité et organismes nationaux.**



► Constats

Ce contexte de crise sanitaire a mis en exergue plusieurs problèmes liés à notre rapport à la science et au rôle des chercheuses et chercheurs dans notre démocratie.

Une perception incertaine du rôle du chercheur

Le public entretient avec les scientifiques une relation ambivalente. D'un côté, il nourrit des attentes exigeantes envers les scientifiques en qui **il affirme avoir confiance**. En 2019, une enquête Ipsos révèle que 92% des Françaises et Français affirment que les chercheurs et chercheuses sont compétents³². D'un autre côté, la même enquête montre **un soupçon de plus en plus prononcé** envers l'objectivité et l'indépendance des scientifiques. Le pourcentage de celles et ceux qui se disent d'accord avec l'affirmation selon laquelle « En France on peut faire confiance aux scientifiques pour respecter les lois et les règles qui encadrent leurs recherches », passe de 65 % en 2011 à 60 % en 2016.

Une articulation complexe entre les politiques et les scientifiques

Entre espoir et méfiance, les scientifiques se voient confier une mission impossible : celle de trouver la réponse à la crise sanitaire. Cette attente d'une vérité scientifique unique et immédiate révèle **la méconnaissance des mécanismes du doute et de la controverse** inhérents au fonctionnement de la science³³. Elle dévoile aussi une **incompréhension de la temporalité de la recherche**. Alors que les politiques et les médias évoluent sur un temps court, les scientifiques ont besoin de temps pour expérimenter, remettre en question, explorer une multitude de pistes avant de produire une connaissance claire et certaine. Une conséquence de cette asymétrie des temporalités est l'instrumentalisation des discours scientifiques par les politiques. Les connaissances des chercheuses et chercheurs sont ainsi brandis par les politiques pour justifier des décisions de

³² « Les Français et la recherche », Ipsos.

³³ Audition de Jean-Michel JOLION, Délégué régional à la recherche et la technologie Auvergne-Rhône-Alpes [Rapport], 2020.

crise, échappant aux scientifiques.

Cette demande d'immédiateté et de clarté fait appel à des compétences de communication qui ne font pas partie du cœur de métier des scientifiques. C'est ainsi que des chercheuses et chercheurs reconnus par leurs pairs mais souvent peu formés à l'exercice du débat médiatisé se retrouvent à partager l'espace médiatique avec des polémistes sans référence scientifique. Les journaux, réseaux sociaux et la télévision relaient des discours qui sont parfois trop techniques ou non fondés scientifiquement.

Un défaut de coordination entre acteurs de la recherche

La pandémie a également révélé « le manque de coordination, de concertation et de coopération des essais thérapeutiques », ³⁴ Ce problème a eu pour conséquences des essais multiples et redondants regrettables en temps de crise sanitaire comme en temps ordinaire. Il a aussi freiné l'expression commune des expertises de tous ces acteurs.



Un dialogue difficile entre sciences et société

Les réseaux sociaux numériques sont de plus en plus facilement désignés comme les responsables de la **diffusion d'informations divergentes** et de la **remise en cause de certains résultats scientifiques**. De fait, on observe bel et bien une offre de désinformation sur Internet qui brouille le discernement critique des citoyennes et citoyens et mérite d'être étudiée. Dans son étude *Sciences et société : les conditions du dialogue*³⁵, le CESE³⁶ alerte toutefois qu'« aucune étude sérieuse n'a permis d'en mesurer les effets. »

La bonne compréhension des résultats scientifiques est également altérée par **une culture scientifique lacunaire**. Dans une enquête réalisée par IFOP en 2018, 34% des Françaises et Français affirment ainsi que leur culture scientifique a des lacunes et seulement 27% la jugent satisfaisante³⁷ L'effet **Dunning-Kruger** a démontré à ce titre que plus une personne est ignorante dans un domaine et plus elle surestime son niveau de compétences dans ce domaine³⁸

Enfin, le public a eu l'impression que les institutions de la santé n'ont pas porté un message collectif clair *en tant qu'institutions* pour l'alerter et l'informer clairement de l'évolution de la recherche sur le coronavirus. De fait, elles ont laissé un champ libre dans l'espace médiatique pour l'expression d'opinions personnelles.

³⁴ « Avis tri-académique : « Essais cliniques au cours de la pandémie Covid-19 : Cibles thérapeutiques, exigences méthodologiques, impératifs éthiques » – Académie nationale de médecine | Une institution dans son temps ».

³⁵ CESE, *Sciences et société : les conditions du dialogue* [Rapport], CESE, 2020.

³⁶ Conseil économique, social et environnemental.

³⁷ Esteban PRATVIEL, « La science vue par les Français », 2018, p. 37.

³⁸ Eve FABRE, « Comment le coronavirus nous a tous biaisés », *The Conversation*.

► Enjeux et analyse

Mieux délimiter le rôle politique des chercheurs

- Quels sont les critères de définition d'un expert et d'un scientifique ? **Qui désigne les experts** qui éclairent les décideuses et décideurs politiques ?
- Dans quelle mesure les chercheuses et chercheurs ont-ils un rôle à jouer dans la politique ? Comment les scientifiques peuvent-ils éclairer les élus politiques tout en conservant leur légitimité, étant donné qu'il ne leur incombe pas de prendre des décisions ? Dans l'étude citée plus haut, le CESE affirme que la mission politique des scientifiques est d'éclairer la délibération afin de permettre aux citoyennes, citoyens et responsables politiques de prendre des décisions ou de voter en s'appuyant sur des connaissances.

Améliorer les coopérations entre scientifiques, politiques, citoyens et acteurs économiques

- Faut-il imaginer une réponse structurelle et encourager la création d'une nouvelle instance à l'image du conseil scientifique ? À quelles échelles l'éclairage des décisions politiques par les chercheurs est-elle pertinente : régionale, départementale, communale... ? Comment s'assurer que cette coopération soit effective à tous les niveaux ?
- Comment **évaluer et s'appuyer sur les pôles de compétitivité** qui associent l'enseignement supérieur, la recherche et l'industrie afin d'améliorer leur réactivité en temps de crise ? Dans quelle mesure peut-on s'inspirer de la recherche partenariale ?

Mieux encadrer et encourager l'intégrité scientifique

- Faut-il interroger les modes de financement et d'évaluation auxquels sont soumis les chercheuses et chercheurs ?

Parfaire la culture scientifique des citoyens et la formation des scientifiques

- Comment **améliorer la culture scientifique** des citoyennes et citoyens pour qu'ils comprennent mieux la science ?
- Comment aiguïser la lecture critique des médias et de l'information des citoyennes et citoyens ?
- Comment **améliorer la formation** à la médiation des scientifiques afin qu'ils contribuent à la délibération de façon claire ?

LES PISTES DE REFLEXION

Le CESER souhaite proposer des pistes de réflexion inspirées de l'expérience de la Covid-19 qui permettent aux chercheuses, chercheurs, politiques, citoyennes et citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes d'agir en amont et pendant les prochaines crises, quelle que soit leur nature (écologique, économique, etc.).

Développer et animer des lieux de coordination et de concertation régionales entre les scientifiques et les politiques

- Organiser des rencontres régulières entre scientifiques et politiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour interroger la pertinence de la création de deux instances :
 - une structure régionale expérimentale de dialogue entre scientifiques et politiques
 - une cellule de crise scientifique régionale rassemblant toutes les disciplines, placée auprès du Conseil Régional et des institutions politiques locales et activée par ce dernier en cas de crise, pour proposer des réponses locales à la crise.

Encourager l'interdisciplinarité scientifique régionale

- Favoriser des appels à projets de recherche plus interdisciplinaires qui fassent écho à des problématiques locales des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et impliquent une coopération entre chercheurs et chercheuses de disciplines différentes
- Encourager une recherche translationnelle

Inciter les chercheuses et chercheurs dont les travaux de recherche ont été financés par la région Auvergne-Rhône-Alpes à présenter leurs travaux de façon publique

- Conditionner l'octroi de financements régionaux des travaux de recherche à une présentation de ces travaux par les chercheuses et chercheurs ouverte au public

Favoriser l'anticipation du risque et développer la prévention

Encourager la recherche participative et ouverte :

- Développer de plus en plus de travaux de recherche qui impliquent les professionnels et les non-professionnels afin d'instaurer un dialogue entre les scientifiques et les citoyennes et citoyens.
- Organiser des réunions publiques régulières.

Développer la formation des jeunes, du grand public et des chercheurs et chercheuses

- Au lycée et dans l'enseignement supérieur, proposer une formation à tous les élèves à la démarche scientifique, à la pensée critique et à la lecture critique de l'information et des médias ; favoriser la visite de lieux de culture scientifique et proposer des rencontres entre élèves et scientifiques ;

- Former les chercheurs et chercheuses à la médiation scientifique ;
- Développer des projets d'éducation populaire autour de la science ;
- Proposer qu'une partie du budget d'intervention des organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche soient dédiés au partage de la culture scientifique.



De l'importance de la mobilité : une expérience en grandeur nature

Année après année, la section prospective poursuit son exploration des futurs possibles pour notre grande région, les futuribles chers à Bertrand de Jouvenel. Après la montagne, l'usine nouvelle et les villes moyennes, ce sont aujourd'hui les mobilités à l'horizon 2050 dont le rendu sera finalisé en fin d'année. Ces travaux dessinent un tableau impressionniste qui s'enrichit thème après thème pour dessiner des cadres de vie possibles pour les 8 millions d'habitants de la région. Ces cadres et ces modes de vie vécus dans des lieux multiples : métropole, villes moyennes, villages ... sont au centre des explorations, avec leurs identités, leurs histoires leurs similitudes mais aussi leurs différences.

Le travail sur la mobilité à l'horizon 2050 étant en cours, quels enseignements peut-on tirer à chaud de la crise sanitaire et de ses impacts sur la mobilité dans nos vies pour aujourd'hui et pour demain ? Quel impact sur notre conception de la mobilité : remise en cause ? renforcement de nos hypothèses de travail initiales ? La suite du texte présente l'état des réflexions du CESER sur ce sujet.



S'il fallait une démonstration en grandeur nature, la crise sanitaire, la période de confinement et de déconfinement progressif, marquées par les restrictions relatives à la possibilité de se déplacer nous rappelle le rôle majeur de la mobilité dans la vie familiale, sociale et économique pour nos concitoyens. Elle pointe également un paradoxe, dans une période marquée par l'immobilité physique, le dynamisme de la mobilité « virtuelle » pour répondre aux besoins,

trouver des solutions, se réunir, innover a joué une fonction d'amortisseur plus forte qu'attendu.

Pouvoir se déplacer dans nos sociétés urbanisées est non seulement indispensable mais également vital. Les droits au travail, au logement, à l'éducation, à la culture, aux loisirs à la santé passent tous par la mobilité. Le corollaire de cette nécessité est que la mobilité est une sorte de droit générique qui commande tous les autres en ce qu'il les bloque ou en permet l'accès.

Sans la capacité de se mouvoir, la crise actuelle l'a montré, les autres droits sont entravés ou restent formels. Mais que recouvre le terme de mobilité ? quel rôle social joue la mobilité ? Comment s'exerce-t-elle pour jouer un rôle aussi central pour les activités humaines ?

► Définir la mobilité : une nécessité d'autant que les qualificatifs qui l'accompagnent étendent le spectre de son champ.

Les dictionnaires définissent la mobilité comme la capacité ou propriété pour des personnes ou des objets à se déplacer dans un espace, ou le « caractère de ce qui est susceptible de mouvement, de ce qui peut se mouvoir ou être mû, changer de place, de fonction »

Cet espace peut être physique : par la circulation de biens (on parle alors de fret ou de transport de marchandises) et de personnes.

Ces trois mobilités (mobilité physique des hommes et des biens, mobilités virtuelles) font des systèmes et se recomposent dans des formes variées. L'intensité et la portée de ces mobilités dépendent de la capacité de systèmes techniques à les satisfaire.

Cet espace peut être social : on parle de mobilité sociale lorsque le statut social ou professionnel d'une personne change, ou qu'il est différent de celui de ses parents. Et depuis l'avènement de l'informatique, cet espace peut aussi être numérique : les informations circulent dans des réseaux par le biais de terminaux fixes ou portables. On peut parler de mobilité « virtuelle ».

Cette mobilité peut présenter encore d'autres formes, elle peut être géographique lorsque le déplacement se traduit par un changement de bassin de vie, professionnelle lorsqu'elle prend la forme d'un changement dans les modalités d'exercice de l'activité professionnelle, résidentielle, quand elle concerne le changement de lieu de résidence pour une famille ou un di' un individu.

► Le rôle-clef de la mobilité

La mobilité a un rôle clef pour les échanges mais aussi pour l'intégration urbaine et sociale de tout un chacun (Urry 2008, Kaufmann 2008)

- Se déplacer est devenu indispensable pour accéder à la plupart des biens, des services et des relations sociales
- Dans une société de plus en plus mobile, la mobilité constitue une nouvelle norme sociale (Massot et Orfeuil 2008)

On peut aussi évoquer les mobilités à partir des expériences qui sont les nôtres : le plaisir et la liberté que l'on éprouve à se déplacer sans contrainte en voiture, en moto, à vélo en pleine campagne ou dans la ville lorsque celle-ci ' est désertée par les vacanciers. A contrario la mobilité peut évoquer pour ceux qui habitent hors de la ville de longues files d'attente quotidiennes et de longues heures passées à attendre.

On peut également appréhender la mobilité par ses coûts selon que

l'on habite en ville ou à la campagne, on peut mesurer son coût relatif en rapportant celui -ci aux revenus du ménage.

On peut évoquer également le rôle qu'a joué la voiture dans le développement de la mobilité dans les années 60 en substituant au pas du citoyen qui structurait la ville, les kilomètres d'exploration pendant le même temps qu'elle donnait à son possesseur. C'est la mobilité facilitée et encouragée qui a permis l'explosion de la croissance des grandes surfaces à la périphérie des villes et une partie de leur désertification, la voiture permettant de bénéficier des avantages de la ville tout en habitant en dehors d'elle. Et c'est cette même utilisation de la voiture qui est mise en accusation tant par ceux qui sont victimes des embouteillages que par les défenseurs de l'environnement. Ici comme ailleurs ce qui permet le progrès à un moment donné se retourne contre ceux qui ont cru à la pérennité des avancées et des avantages à un moment donné.

► La mobilité : un droit générique facteur d'inégalités

La nécessité de chacun de se déplacer au quotidien pour travailler, se distraire, accompagner les enfants, rendre visite à des amis , partir en vacances, dessine quand on veut agréger l'ensemble de ses déplacements, une forme de mouvements browniens, où chacun se déplace vers les autres , ou en sens opposé en mettant en œuvre selon les cas des stratégies, des tactiques, des arbitrages , des routines, expression de rationalités à la fois singulières en raison de leur situation propre (lieu d'habitation, niveaux de revenus, taille de la famille) et en même temps surdéterminées .

Au quotidien, les individus réalisent leur activité de mobilité à partir d'arbitrages inscrits dans des temporalités multiples, à partir également de l'offre de mobilité

existante que celle-ci soit publique ou privée, d'histoires personnelles, des ressources économiques dont ils disposent, et des contraintes de tous ordres (institutionnelles, sociales, familiales, physiques ou mentales).

Ces situations, ces comportements propres sont liés à des parcours de vie présents ou antérieurs ou à des raisonnements, des opportunités saisies ou subies dans des conditions datées et/ou remises en cause par ces micro événements qui caractérisent et émaillent une vie.

Travailler et consommer des biens et des services détermine des modes de vie et de mobilité différents selon que l'on habite en métropole, à la périphérie sur un territoire péri urbain, , dans une ville moyenne ou dans une zone rurale. Les rapports différents au temps et à l'espace que ces localisations induisent, mettent en exergue des quotidiens faits d'une multitude d'espaces et d'activités au sein desquels les rapports à la distance et au temps sont différents, comme sont différents les coûts induits par ces différents déplacements.

Pouvoir se déplacer dans nos sociétés urbanisées est devenu indispensable. Les droits au travail, au logement, à l'éducation aux loisirs à la santé passent par la mobilité. Le corolaire de cette nécessité est que la mobilité est une sorte de droit générique qui commande tous les autres en ce qu'il les bloque ou en permet l'accès (Ascher 2004).

Cependant une gradation très forte existe entre ceux qui ne peuvent se déplacer et qui sont, dans une certaine mesure « relégués », et les plus libres qui peuvent choisir la mobilité ou l'immobilité tout en gardant leur pouvoir.

Sans droit à la mobilité, les autres droits sont entravés ou restent formels : droit au logement, à l'emploi, à l'éducation... Or en la matière les inégalités sont déterminantes :

- Les possibilités d'accès ne sont pas égales pour tous du fait d'inégalités d'accessibilité à la ville et aux aménités urbaines et d'inégalités à se déplacer
- Les individus n'ont pas tous la même capacité à faire face à ce nouvel impératif de mobilité. De nombreuses personnes n'ont accès qu'à une mobilité limitée en raison d'une incapacité physique, psychique ou mentale, de conditions sociales ou de l'âge...
- La mobilité est un puissant discriminant social, voir un facteur d'exclusion. La mobilité pourrait être abordée comme un capital qui redéfinirait les inclus et les exclus. (Kaufmann 2008, Ohnmach et al, 2009)

Une brève statistique situe l'ampleur du sujet : au cours des cinquante dernières années, le trafic ferroviaire a été multiplié par deux, les trafics automobiles par vingt-cinq, le trafic aérien par 50.

Ces augmentations de volume dans les déplacements physiques qui sont le témoignage de la transformation de nos modes de vie à échelle d'homme et dont la voiture a été un des plus grands artisans, a étendu les univers des choix résidentiels. La conséquence la plus visible de ces arbitrages est l'étalement résidentiel dès lors que les moyens de déplacement disponibles permettent à chacun de « pouvoir exercer ses activités dans une enveloppe temporelle acceptable » d'autant que les entreprises pour optimiser leur stratégie de localisation de leurs établissements s'appuient également sur ces réseaux rapides qui ont contribué à façonner les relations des métropoles avec leurs territoires environnants.

De même, la mobilité n'est pas seulement une demande de transport dérivée des caractéristiques économiques démographiques et sociales, elle est aussi le résultat d'arbitrage et de tensions, produits de la confrontation des stratégies spatiales des ménages, des grands employeurs et fournisseurs de services.



Cette croissance de la mobilité physique ne doit pas masquer une révolution qui n'a pas encore livré tous ses secrets, celle de la numérisation et de l'internet qui modifie radicalement pour tout ou partie l'organisation du travail, la production et la consommation des loisirs, de la culture, les usages du temps, et les modes de vivre ensemble.

En conclusion, la crise sanitaire renforce l'hypothèse que la mobilité et les conditions de son exercice sont à un tournant majeur, un carrefour de possibilités. La pertinence du thème s'en trouve renforcée. L'avenir sera-t-il un accélérateur de tendances déjà visibles, une remise en cause partielle ou plus profonde ? Les scénarios que proposera le CESER à l'automne exploreront ces différentes pistes et les verseront au débat.



03

ANTICIPER, SOUTENIR, DÉCIDER, ÉVALUER

La crise de la COVID 19 confirme en Auvergne Rhône-Alpes la réactivité et l'adaptabilité des organisations territoriales, malgré leurs capacités assez relatives dans un pays si centralisé au regard de ses grands voisins européens.

La crise économique qui vient, place ces collectivités face à un effet de ciseau douloureux entre des recettes appelées à fondre et des dépenses croissantes pour faire face tant à une situation d'urgence qui peut durer qu'à l'impératif d'une relance de l'activité.

La dispersion des interventions a montré ses limites. Dans ce contexte particulièrement difficile, la concertation et l'implication des acteurs de terrain, notamment associatifs, devraient s'imposer désormais comme condition de réussite indispensable pour l'action publique. C'est à partir des besoins réels des territoires et des habitants, dans le respect du principe de subsidiarité, que l'intérêt général doit être recherché.

- Evaluer les politiques avant de procéder aux choix
- Organiser ensemble de manière anticipée, solidaire et en proximité la réponse aux besoins des territoires
- Profiter de la dynamique des régions européennes
- Organiser le management en mobilisant la conférence territoriale de l'action publique
- S'appuyer sur les réseaux associatifs,

Tels sont certains des défis que le CESER explore dans ce chapitre.

« Autant l'union fait la force, autant la discorde expose à une prompté défaite ».
ESOPE

Gestion des finances locales après la crise sanitaire

Avec la crise sanitaire dont nul ne connaît l'issue, vient la récession économique dont s'esquissent des conséquences préoccupantes sur l'équilibre des finances locales. Le CESER, soucieux d'en amortir la gravité, souhaite que soit poursuivie et amplifiée sa démarche de compréhension de la dépense locale en Auvergne Rhône Alpes. Au-delà, relancer la commande publique et exercer les solidarités territoriales sont autant de préoccupations qui se trouvent renforcées par la crise.



La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19 risque d'engendrer par suite du confinement d'une moitié de l'humanité, une crise économique, sociale, voire sociétale et environnementale sans précédent, dont nous constatons aujourd'hui seulement les prémices. **Il s'agira d'une crise non seulement de l'offre mais aussi de la demande**, inscrite dans un temps de déconfinement progressif encore largement indéfini, voire avec des épisodes toujours possibles de reconfinement plus ou moins partiel en cas de nouvelle vague pandémique.

Si les perspectives sont assurément sombres, elles demeurent encore difficiles à prévoir. Il est néanmoins déjà quasi certain que le déficit public national dépassera 9% et que la dette publique atteindra au moins 115 % du PIB,

davantage encore pour la dette privée.

Dans ce contexte, **un effet de ciseau très important pour les finances locales est attendu** entre :

- Une chute parfois drastique pour certaines recettes, singulièrement celles liées à la conjoncture économique.
- Une hausse des dépenses contraintes pour sauvegarder des entreprises en grande difficulté, et pour faire face à de nouvelles difficultés sociales ; ces surcroûts de dépenses excédant probablement largement certaines économies de dépenses non réalisées durant l'arrêt puis le ralentissement de l'activité.

Des hypothèses chiffrées sur l'effet de ciseau national des finances locales sont avancées par différentes sources (Sénat, Ministère des finances, associations d'élus locaux, consultants et experts). Si tous considèrent que la situation est préoccupante, force est de constater qu'on est encore loin du consensus sur les chiffres. Une mission d'étude sur cette question a été confiée par le Gouvernement à M JR CAZENEUVE.

A l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes, **le CESER a engagé une réflexion sur la dépense locale** :

- Pour apprécier le poids relatif des interventions par nature et par grandes destinations des dépenses des principales

collectivités locales

- Pour mettre en perspective l'effet levier des principaux postes de dépenses régionales au sein de la dépense locale ; la Région engageant 3,5 milliards d'euros et la dépense locale s'élevant à une trentaine de milliards d'euros.

Cette étude est essentielle à la fois pour les décideurs et pour les citoyens- contribuables qui sont en droit de comprendre ce qu'ils paient, à qui et pour quoi faire ;

Dans sa démarche, il est rapidement apparu au CESER très important de mieux appréhender les marges de manœuvre des collectivités sur un double plan :

- Au plan thématique, afin de détecter synergies et/ou confusion des interventions
- Au plan territorial, pour apprécier les disparités régionales des effets de ciseau charges/ capacités de financement et les solidarités territoriales à exercer.

Pour le CESER, la grave crise qui surgit aujourd'hui rend plus prégnant que jamais ce besoin de compréhension.

LES PISTES DE REFLEXION

Ces constats appellent six axes de travail :

► Développer l'analyse des budgets des collectivités concernant la structure des dépenses en Auvergne-Rhône-Alpes, et du degré de complémentarité ou de confusion de ces interventions

Il importe de mettre en regard des interventions le respect des compétences ou du chef de filat accordé à chacun des niveaux de collectivités. Dans un contexte de réduction des recettes du fait de la crise annoncée, **une confusion des compétences doit être limitée au maximum**. Ainsi les Départements impactés fortement dans leurs recettes dès 2020 doivent ils préserver leurs ressources pour anticiper le pic de dépenses auquel ils devront faire face en matière d'action sociale. Ils doivent ainsi limiter leur intervention hors compétence en faveur des entreprises, du ressort de la Région et des métropoles. De même, les interventions d'urgence des collectivités pour acquérir des masques ne semblent pas toujours avoir été coordonnées entre collectivités locales, au risque d'une dispersion de l'argent public sans réelle efficacité globale. Il importe que de telles interventions ne se limitent pas à des opérations de communication. Le CESER appelle depuis très longtemps au management territorial, c'est-à-dire à une organisation cohérente des pouvoirs locaux. Il rappelle combien **la conférence territoriale de l'action publique pourrait être mobilisée à cet effet**.

► Evaluer les perspectives d'évolution des recettes locales en région, qui pourraient être impactées durant plusieurs exercices (ex CVAE en 2021 et 2022, notamment pour la Région) et les capacités ou non à mobiliser de nouvelles recettes, par la fiscalité ou l'emprunt, pour réduire l'effet ciseau recettes/dépenses

Les perspectives d'impact de la crise sur l'évolution des recettes devront être précisées au niveau national comme au niveau régional, pour chaque catégorie de collectivités, en fonction des capacités à restaurer l'activité économique plus ou moins rapidement.

On devra **apprécier prudemment l'hypothèse de financement par une pression fiscale supplémentaire**, en la mettant en regard d'une capacité contributive fragilisée pour les entreprises, qui pourront être souvent en difficulté voire en faillite, et pour les ménages, marqués par un regain de chômage et d'exclusion. La Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) est d'ores et déjà prolongée au-delà de 2024, jusqu'à 2033. De fait se posera la question de la révision de la fiscalité dans son ensemble dans un souci de plus grande équité, en fonction des possibilités contributives de chacun

Ceci appelle en second lieu à **appréhender la soutenabilité de la dette publique et privée au regard de la confiance des prêteurs**.

► Veiller à la solidarité pour préserver l'équité territoriale

Il existe un **risque d'aggravation des fractures territoriales** à l'échelle régionale (ex déséquilibre Est-Ouest) et davantage encore à l'échelle locale ; les plus grands écarts de richesse étant constatés au sein des grandes agglomérations (ex Ecully/Vénissieux) ou même à l'intérieur d'une ville.

Ces disparités sont à qualifier en premier lieu pour les recettes (impôts économiques, impôts sur le carburant, TVA, droits de mutation immobilière) dans des zones parfois frappées par le cumul d'un faible potentiel fiscal et d'un impact de l'épidémie plus fort qu'ailleurs, dès lors que les activités comportent un risque sanitaire plus fort en matière de distanciation entre les personnes (zones touristiques, manifestations culturelles, restauration, certaines entreprises industrielles)

Il importe aussi d'anticiper les risques de progression des dépenses sociales dans des zones souvent déjà marquées par de lourdes charges liées au vieillissement ; zones parfois les mêmes que celles fragilisées en matière de recettes.

Il serait alors judicieux de rechercher **des indicateurs de richesse permettant d'asseoir des politiques régionales différenciées entre zones riches et pauvres**. On pourrait s'inspirer de la méthode utilisée dans les anciens contrats de développement de Rhône-Alpes, sur la base des potentiels fiscaux.

Le CESER a déjà eu l'occasion d'appeler à un réflexe des décideurs pour **mutualiser les efforts** afin de concilier effet levier, optimisation des deniers publics et équité territoriale qu'il considère comme un fil rouge.

On pourrait imaginer que le **Conseil régional prenne en charge certaines dépenses dans des domaines communs ou de compétence partagée (culture, sport, santé, tourisme, ...)** pour certains départements fragiles. Ainsi, ces derniers pourraient se consacrer à leurs missions essentielles (action sociale, entretien des routes) sans trop pénaliser leurs équilibres financiers

► Revoir la césure investissement/fonctionnement

Le CESER réitère sa demande exprimée dans son avis de juillet 2019 sur les relations et contractualisations financières Etat-Région, pour modifier le cadre national de la comptabilité publique et dépasser le clivage dépassé entre investissement et fonctionnement.

Il renouvelle en effet combien cette séparation est sans rapport avec la question de l'effet levier de la dépense publique, surtout dans une Région, tant il apparaît **des dépenses d'investissement de pure opportunité et des dépenses dites de fonctionnement qui sont des investissements d'avenir.**

► Abriter les impacts budgétaires de la crise du COVID 19 dans des comptes dédiés.

Le CESER estime que les impacts budgétaires en recettes et dépenses de la crise COVID 19 doivent faire l'objet d'une individualisation dans un compte dédié COVID 19 temporaire pour des minoration de recettes et des augmentations de dépenses exceptionnelles. Une telle méthode est pratiquée pour des entreprises connaissant des périodes difficiles.

Il importe que l'impact de cet événement exceptionnel soit « cantonné » en dehors du champ

« classique » des comptes hors COVID soumis à la gestion normative de l'épargne et du ratio de désendettement dette/épargne brute. Sans cette précaution, les ratios excéderont rapidement les plafonds admissibles, même pour la Région dont le ratio de désendettement n'est aujourd'hui que de 3,5 années, et a fortiori pour les collectivités qui connaissent déjà des ratios dégradés.

Cela suppose de **définir très précisément ce qui relève de ce cantonnement** (critères de détermination du périmètre, de la durée, ...), d'absorber l'impact COVID sur une période pluriannuelle, pour **réduire la dette sans anéantir l'investissement et d'observer une gestion vigilante du budget hors COVID.**

► Préserver la commande publique pour relancer l'économie

Il conviendra d'accorder une attention particulière à la préservation de l'investissement des collectivités locales (55 milliards d'euros annuels selon la DGCL) : les collectivités locales apportent 60 % de la commande publique, et 46 % si on déduit les dotations de l'Etat en recettes. Elles concernent le secteur du BTP pour les deux tiers et sont souvent contracycliques. S'agissant d'une commande essentielle pour permettre la relance économique, il serait judicieux d'en **bouleverser les règles pour la dynamiser au maximum.**

POUR CONCLURE

La crise sanitaire a montré combien **l'anticipation des choix budgétaires locaux est essentielle** à travers une vision prospective pour assurer l'efficacité de l'action publique. Au regard du cadre particulièrement contraint qui s'ouvre pour les recettes et les dépenses, cela suppose plus que jamais de recourir aux **méthodes d'évaluation des politiques publiques** : le CESER en a souligné à maintes reprises l'importance. En outre il faudra faire prévaloir des critères axés sur un développement durable au service des générations futures.

Il importe d'engager **une nouvelle donne en matière de recettes :**

- pour assurer une pérennité aujourd'hui bien fragile des ressources des collectivités locales
- pour développer une péréquation enfin significative de ces ressources en vue de garantir l'équité territoriale.

Il importe par ailleurs de dépasser toute perspective de court terme pour procéder aux choix de dépenses d'intervention. Les politiques locales ne peuvent pas être décidées sans **intégrer le temps long** et donc les grands projets (ex Transalpine) ou la donne environnementale : la crise environnementale a déjà provoqué davantage de morts que la crise sanitaire du COVID 19. Ces critères de choix d'investissements d'avenir doivent s'ajouter aux critères de choix des allocations aux entreprises et à la population pour leurs besoins essentiels de court et moyen terme.

De plus, **la crise économique qui vient ne permet plus de subir davantage la confusion des compétences et des interventions ni l'oubli de l'équité territoriale.**



Le confinement a compliqué l'accès à de nombreux services indispensables pour l'intérêt général au plus près des besoins dans les territoires. Ainsi a été mis en lumière l'impératif de partir des attentes de la société civile, en les anticipant, dans les bassins de vie, d'adapter l'offre à la demande et non l'inverse, et d'organiser l'action publique pour favoriser l'adéquation.



La jurisprudence définit les services publics comme les services satisfaisant l'intérêt général, réalisés par des personnes publiques ou privées, au titre de missions confiées par des autorités publiques organisatrices.

La crise COVID 19 a exacerbé la priorité à accorder à ces services pour une population confinée dans un périmètre restreint. Elle a montré l'intérêt de services dématérialisés mais aussi combien la dépendance à une dématérialisation totale n'est pas admissible. On ne peut plus accepter l'accès aux bureaux de poste ou aux caisses d'allocation familiale par de seules bornes interactives durant la période de confinement. La crise a mis en lumière le manque de services publics.

Le CESER retrouve une préoccupation déjà souvent exprimée dès

2013 au titre d'une acception plus large de services au public, puis en 2017 lors de ses travaux sur le SRADDET. C'est aussi une préoccupation fondamentale de l'assemblée dans le cadre de son fil rouge sur l'équilibre et l'équité territoriale, associée au bien vivre en région

La crise a souligné toute l'importance de services répondant aux besoins des usagers, de manière personnalisée, ce que sont mieux à même d'apporter en proximité les collectivités locales. Ceci pose ainsi des problématiques de connaissance de la demande, d'adéquation à l'offre, de gouvernance.

LES PISTES DE REFLEXION

► Cerner les besoins des usagers

Le CESER souligne combien :

- l'échelle doit être à la fois fine, bien maillée sur le territoire et capable de faire masse critique. C'est l'**échelle de pertinence du bassin de vie**, en proximité des citoyens, qui doit être retenue,
- la **société civile doit être associée pour exprimer les attentes au plus près des réalités de terrain**. Il importe de partir de diagnostics dégageant une vision en dynamique. Les bonnes personnes doivent être mobilisées aux bons endroits pour le bon projet. Il importe que de tels enjeux soient éclairés par les conseils de développement dont le maillage a été réduit fortement, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, et qu'il faut activer ou réactiver sur l'ensemble du territoire régional.

Ces besoins doivent être recensés pour le court terme ; les « cahiers de doléances » remplis en 2019 dans les mairies pouvant être utilisés. Il faut aussi anticiper les besoins pour les générations futures dans un souci de développement durable.

Il convient également de ne pas oublier l'importance des équipements culturels, sportifs ou de crèches pour attirer aussi dans les territoires une main d'œuvre qualifiée.

► Au vu de cette demande des usagers, questionner l'offre

L'offre doit répondre aux attentes de **fiabilité, de qualité, de continuité du service**.

Les observatoires des mutations des services publics initiés par l'Etat peuvent y contribuer. De nombreux outils sont développés pour **mutualiser l'offre** : points multiservices, maisons de services au public, points d'information médiation... Ils ont été renforcés par le comité interministériel aux ruralités du 20 février 2020 : réseau des lieux labellisés France Services ; délocalisations par exemple en matière de finances publiques ; plan 1000 cafés avec service postal, espace numérique, tiers lieux pour apporter des services numériques, pédagogiques, juridiques... ; stages de jeunes médecins pour inciter leur implantation. L'association aux services marchands est souvent une condition de survie pour de nombreux villages. **Ces outils demeurent souvent mal connus et gagneraient à être visibles**. Les mairies pourraient constituer des relais d'information, comme le propose le rapport de la mission nationale pour un agenda rural de juillet 2019.

On constate des pratiques très différentes dans les maisons de services au public. Parfois, comme dans le Grand Est, le service rendu est de qualité avec des équipements numériques bien répartis sur le territoire et un technicien qualifié apte à aider la personne à s'approprier l'outil pour ses besoins en matière d'impôts, d'allocations familiales. Dans d'autres cas, la personne est livrée à elle-même

sur des outils qu'elle ne maîtrise parfois pas.

Les services publics itinérants (module camion ou camping-car) sont à développer, dans l'esprit des expériences menées pour la halte-garderie, les services des impôts. Cette itinérance doit permettre un service à la rencontre des citoyens, en complémentarité avec les implantations existantes.

En milieu urbain comme ailleurs, les services publics sont aussi indispensables par leur lien social comme l'ont montré certaines émeutes dans des banlieues dévitalisées de tels services.

Pour ajuster demande et offre, en cas de difficulté, les délégués du défenseur des droits doivent jouer pleinement leur rôle de **médiation**.

Pour le CESER, c'est à une véritable réinvention de l'offre de services publics qu'il faut procéder, dans le milieu rural comme en milieu urbain, en **couplant services publics distanciels avec supports numériques et présentiels avec points de contacts physiques**.

► Organiser l'action publique des collectivités territoriales

Si les communes sont souvent au premier plan et doivent voir leur action encouragée, il convient de mobiliser le niveau intercommunal. Les plans de relance en faveur des cœurs de ville ou des Petites Villes de demain sont à stimuler. Il faut aussi que les EPCI et les communes encadrent les maisons de services publics et autres formules de mutualisation de services, notamment avec des services marchands, par une **démarche qualité avec cahier des charges et évaluation**.

Il importe également que l'ensemble des autorités organisatrices de services publics **coordonnent leur action**. Il s'agit d'articuler l'action des acteurs de même

niveau, en continuité territoriale. Il s'agit aussi d'organiser un management territorial entre les échelles du bloc local, du Département en charge du schéma départemental d'accessibilité aux services publics, et le niveau régional. **En sa qualité de chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région doit valoriser tout particulièrement la Conférence territoriale de l'action publique pour catalyser la mise en réseau des acteurs**.



Les associations au cœur de la crise

Acteurs incontournables de la vie collective, notamment au niveau local, les associations ont su, depuis 1901, investir de multiples domaines d'action. Les valeurs d'engagement citoyen, de cohésion sociale, de solidarité dont elles sont porteuses ont été amplement confirmées pendant la crise sanitaire de la COVID-19, laquelle a cependant profondément altéré leurs conditions habituelles de fonctionnement, menaçant la survie de nombre d'entre elles. Notamment, lorsqu'elles cumulent responsabilités d'employeur et fragilité financière, les associations, et particulièrement les plus petites d'entre elles se trouvent exposées à une incertitude maximale quant à leurs perspectives d'avenir.

C'est pourquoi la commission Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnelle a souhaité proposer des pistes de soutien en faveur de ces acteurs essentiels du territoire, par ailleurs fortement sollicités pendant et après la crise de la COVID-19.



CONSTAT

Présentes dans des domaines aussi divers que le développement économique ou la culture en passant par le sport, l'éducation populaire, l'éducation à l'environnement, ... ainsi que de très nombreux services sociaux de proximité, encouragées et soutenues par les collectivités publiques, les associations ont souvent constitué pour celles-ci des partenaires pour leur intervention sur le terrain,

assurant un large éventail de services ou de propositions d'activités au plus près de différents publics. Sur le territoire national, 21 Millions d'adhérents, représentant 40% des plus de 16 ans, témoignent de la vitalité du fait associatif en France.

La crise sanitaire a de fait porté un très rude coup au fonctionnement des associations, voire pour certaines à leur existence même : ainsi, 67% d'entre elles ont été contraintes d'interrompre brutalement leurs activités auprès de leurs adhérents en Auvergne-Rhône-Alpes, et 90 % d'annuler animations et événements constituant parfois leur cœur de mission. Bien entendu, leurs sources habituelles de financement en ont été immédiatement et très lourdement affectées.

La période même durant laquelle s'est déroulée la crise sanitaire a aussi été défavorable à de nombreuses associations, une partie importante de l'activité - et donc des recettes - se déroulant normalement au printemps et en

été pour de nombreux acteurs associatifs (clubs sportifs, projets d'éducation à l'environnement, colonies de vacances et centres de loisirs, par exemple)

Nombre d'entre elles se sont mobilisées pour perpétuer malgré tout une certaine activité pendant la crise sanitaire : maintien de liens entre dirigeants et bénévoles, contact conservé avec les adhérents, diffusion d'informations et démarches collectives d'adaptation à la crise sanitaire (distanciation physique, mesures de protection...), proposition d'aides ou d'activités à distance (pour les clubs sportifs : entraînement à distance, challenges et défis en ligne...) ...

Cependant, elles ont aussi été confrontées à d'importantes difficultés :

- Lourdes pertes financières : subventions et/ou billetterie pour animations ou événements, perte de partenariats avec les acteurs économiques locaux, demandes de remboursement de cotisations par les adhérents...

A titre d'exemple, 60% des entreprises soutenant un club sportif indiquaient en mai qu'elles ne pourraient probablement pas maintenir ce soutien.

Ainsi, dans le mois suivant le début de la crise, 22% des associations régionales faisaient état de difficultés de trésorerie, 20% n'ayant pas plus de trois mois de trésorerie devant elles (40% des associations ayant plus de 10 salariés). L'enquête du Mouvement associatif conduite en avril 2020 révélait ainsi que 32% des employeurs associatifs souhaitaient une suspension de leurs charges courantes, et 10% le report de remboursement des crédits.

- Personnel salarié placé en chômage partiel, ou poursuite par télétravail
- Manque d'équipements de protections pour celles qui ont poursuivi leur activité (associations familiales par exemple)
- Mauvaise connaissance des différentes formes de soutien public mobilisables, surtout chez les petites associations, donc recours partiel à celles-ci
- Accès à ces aides malaisé pour les associations, leurs nombreuses spécificités administratives ou juridiques les plaçant souvent hors des critères d'attribution des fonds.
- De nombreuses collectivités ont annoncé vouloir accélérer et faciliter le paiement des subventions, et ont pris en compte les dépenses réalisées des événements annulés. Cependant, beaucoup d'aides consistent en fait à différer sans les annuler les charges des associations, ou à prendre en charge leurs dépenses d'emprunt, alors que leurs

besoins immédiats sont surtout en fonctionnement

- Nombreuses incertitudes liées à la reprise d'activité selon les publics : protocoles sanitaires et nouveaux dispositifs tardivement connus, surcoûts liés aux gestes barrière, conditions matérielles rendant difficile, voire impossible le déploiement de l'activité, intervenants vacataires non ciblés par les dispositifs généraux d'aides...

ENJEU

A l'instar des autres acteurs publics et privés, les associations ont tout d'abord eu à subir un arrêt brutal et imprévu de leurs activités, en raison des règles de confinement : déplacements des dirigeants, des bénévoles et des adhérents interdits ainsi que ceux des salariés dans de nombreux cas, accès aux locaux associatifs impossible, poursuite des projets annulée... La soudaineté des mesures restrictives dictées par l'état d'urgence a provisoirement paralysé l'activité. Face aux multiples problèmes nés de cette situation, les associations ont été conduites à composer avec les moyens du bord, sans préparation ni référentiel, ni « plan d'urgence » élaboré à l'avance de manière partenariale, qui aurait peut-être permis d'aborder la situation avec quelques repères (procédures, recommandations, interlocuteurs identifiés...), voire en ouvrant la voie à des approches différenciées des préconisations sanitaires à mettre en œuvre sur les différents territoires.

Une réponse aux difficultés rencontrées est naturellement venue des outils numériques à

disposition : poursuite de la vie associative interne, organisation de l'activité des salariés, mise en place d'activités de substitution en ligne au bénéfice des adhérents... Le rôle crucial de ces outils dans la poursuite de leurs projets associatifs a ainsi été largement souligné, ces derniers restant cependant tributaires d'une mobilisation équitable du numérique en tous points du territoire et auprès de tous les citoyens : haut-débit, accès aux équipements et diffusion généralisée des usages demeurent des points de vigilance importants, à surveiller, alors même que 14 millions de personnes en France en sont encore éloignées. Prendre résolument et efficacement le tournant du numérique dans différents domaines (gouvernance, télétravail, formations en ligne...) représente pour les associations un levier très important pour la poursuite de leur activité.

L'une des premières conséquences de l'arrêt des activités a été celle, parallèle, des différents financements des associations, comme rappelé ci-dessus. Si beaucoup de financeurs publics ont fait preuve de compréhension, et ont rapidement mis en place diverses mesures palliatives, il semble qu'aient manqué des instruments financiers souples et réactifs, à même d'apporter ponctuellement le soutien exceptionnel dont avaient besoin les associations les plus en danger, afin de franchir ce cap difficile et amortir les effets de la crise. Cette vulnérabilité a aussi révélé le besoin d'une diversification des recettes, voire l'accès des associations à de nouveaux modes de financement, notamment publics.

Un tel soutien se trouve d'ailleurs pleinement justifié par les retombées économiques des activités des associations :

poursuivant « un but autre que de partager des bénéfices » (loi du 1^{er} juillet 1901), elles mettent en œuvre un modèle économique original, mais dont les répercussions sont importantes. Ainsi, elles emploient en France 1,8 millions de salariés, soit 10% de l'emploi privé, et leur budget cumulé s'élève à 113 milliards, soit 4% du PIB national. Les secteurs dans lesquels elles interviennent pèsent d'un poids économique considérable (pour exemple, les industries culturelles et créatives emploient 7,1 millions de personnes dans l'Union européenne et concentrent 4,2% du PIB européen).

En région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 170 000 à 180 000 associations qui emploient plus de 235 000 salariés, représentant une masse salariale de 4,9 Milliards, alors même que 85% des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, et qu'environ la moitié des associations employeuses ont moins de 3 salariés.

Cette contribution à la création de richesse locale et nationale demeure cependant largement méconnue et serait à valoriser : le regard de la société sur les associations doit changer.

Par ailleurs, il convient de souligner que la crise sanitaire a fait naître chez de nombreux citoyens un réel élan de solidarité et un désir d'engagement : l'offre de bénévolat a été massive, amplifiant la progression annuelle du nombre de bénévoles qui s'observe dans la population depuis quelques années (+2,4% par an), et venant grossir les rangs des 16 à 20 millions de bénévoles œuvrant dans 1,5 million d'associations en France (1,6 million de bénévoles en Auvergne-Rhône-Alpes),

Accueillir et orienter au mieux ces nouvelles forces vives constitue une ressource précieuse et un défi pour les associations, appelées au besoin à revisiter leurs fonctionnements, alors même que se manifeste en interne un souhait de plus de collégialité et d'horizontalité dans la prise de décisions.

La crise sanitaire a révélé que le fonctionnement même du modèle associatif est interrogé, et que leur gouvernance serait appelée à évoluer, pour assurer le renouvellement des générations.

Depuis près de 120 ans, les associations jouent un rôle essentiel au plus près des besoins des populations, dans les territoires; les valeurs qui les animent autant que leur poids économique justifient un soutien public, que ce soit pour les accompagner dans leurs missions, dans les mutations qu'elles doivent opérer (prendre le tournant du numérique, poursuivre leur structuration et la formation de leurs dirigeants et salariés, faire évoluer leur gouvernance...), ou pour faire face à des étapes difficiles telles que la crise sanitaire actuelle. Aider les associations à développer leur adaptabilité, agilité et réactivité en toutes situations leur permettra d'être plus efficacement en phase avec les préoccupations de leur temps et des difficultés qui les émaillent.

Ce soutien, au-delà de dispositions financières, doit veiller à mieux valoriser, faire connaître et coordonner le rôle des associations dans l'espace régional; il s'articule autour de trois axes d'intervention thématique, afin de rendre les associations mieux armées pour aborder la sortie de crise : dirigeants, bénévoles, et financements envisageables sont

autant de facettes de la question devant être explorées.

LES PISTES DE REFLEXION

► Dirigeants / Gouvernance

- **Aider les dirigeants d'associations à porter et mettre en œuvre le projet associatif**

Les dirigeants d'associations ont la lourde tâche d'animer sur tous les plans le projet dont l'association est porteuse; cela suppose la maîtrise et le respect de nombreuses réglementations complexes (règles comptables, code du travail...) pour lesquelles ils ne sont pas toujours formés.

La Région pourrait financer de telles formations, en complément des fonds nationaux existants, tels que le Fonds National de la vie associative, et/ou concourir à faire connaître, rendre visibles les formations existantes dans ces domaines, leur articulation et complémentarité étant un gage de leur efficacité.

- **Valoriser le rôle des associations dans l'espace régional et leur donner plus de visibilité**

Au-delà de leur diversité, les associations sont des acteurs essentiels du territoire en région, au plus près des besoins de ceux qui y vivent.

A l'instar d'autres collectivités locales, la Région pourrait choisir de les valoriser et accompagner, notamment à travers des événements ou temps forts, voire en désignant en son sein un

correspondant qui serait pour elles un interlocuteur sur les questions qui les préoccupent.

La mobilisation d'une réserve civique régionale, particulièrement en temps de crise, permettrait de répondre aux besoins du territoire.

Plus largement, le soutien à la structuration de la vie associative sur l'ensemble du territoire régional est un enjeu important dans lequel la Région pourrait utilement s'impliquer, notamment :

- En prenant part à la diffusion des informations sur les ressources et moyens existants
- En encourageant la complémentarité et mutualisation de ceux-ci
- En soutenant le partage d'informations, la mise en réseau et la valorisation des points d'appui et relais existant sur le territoire

▶ Praticants / Bénévoles

- Œuvrer pour un statut unifié du bénévole

Reconnaître les activités des bénévoles est un enjeu important, notamment pour eux-mêmes (reconnaissance de l'engagement consenti, valorisation d'acquis...). Le développement des associations lui aussi repose sur des effectifs bénévoles motivés et en mesure de concilier leur engagement avec leur vie quotidienne.

Actuellement, il n'existe pas de référentiel unifié des fonctions de bénévole : il serait intéressant que la Région porte au niveau national la nécessité de favoriser la

convergence des initiatives prises en la matière, en vue de leur harmonisation.

- Mettre en place un plan de prévention régional « crise sanitaire »

Celui-ci pourrait permettre aux associations de s'organiser en cas de nouvelle crise sanitaire, et de prévoir, en accord avec les autorités, un déploiement différencié des mesures selon les besoins de chaque territoire.

- Soutenir activement la poursuite du développement numérique sur tous les plans : haut-débit, équipement, formations

Le CESER dans ses travaux antérieurs a fréquemment évoqué cet enjeu : développement du haut-débit (Groupe de travail B), numérique pour publics éloignés en sport et culture (Commission 7)

d'affaires...); leur participation à la relance de l'économie doit les rendre éligibles aux plans publics de relance.

- La Région, facilitatrice pour l'accès des associations à des financements européens

Depuis 2014, les Régions sont autorité de gestion pour les fonds européens dédiés aux régions. Cependant, ceux-ci demeurent difficiles d'accès pour les associations, alors même que les Régions redoutent parfois de ne pouvoir optimiser leur mise en œuvre (voir travaux de la Commission 8 sur ce sujet).

La Région pourrait utilement faciliter la mobilisation des fonds européens à l'appui des projets présentés par les associations (informer, aider au montage de dossiers, soutenir les trésoreries associatives parfois fragiles face aux délais d'obtention des fonds...)

▶ Ressources / Financements

- A situation exceptionnelle, soutien financier exceptionnel (et ponctuel)

La commission plaide pour une adaptation des règles et modalités de versement des subventions, en considération de difficultés exceptionnelles rencontrées.

- La dimension économique de l'activité des associations légitime le soutien public dont elles bénéficient

Au-delà de leur utilité sociale largement reconnue, les associations sont des acteurs économiques importants (services rendus, emplois, chiffre



Une crise qui accroît l'impératif d'évaluation des politiques publiques

En 2015, la loi a conforté la pratique antérieure d'évaluation des politiques régionales, paradoxalement suspendue depuis lors jusqu'au début 2020. Aujourd'hui, au moment où un retour de cette démarche est annoncé, la crise économique qui vient appelle plus que jamais des choix motivés, et l'évaluation prend donc une urgence particulière.



Le CESER a initié depuis fin 2019 une réflexion relative au bilan des politiques publiques régionales, à partir de trois études de cas, la formation professionnelle, les contrats Ambition Région au titre des relations financières entre la Région et les collectivités territoriales, et le soutien au secteur associatif.

Cette démarche intervient au moment où, après trois ans d'interruption, les services du Conseil Régional annoncent vouloir renouer avec la démarche d'évaluation en vigueur jusqu'en 2015. Cette démarche répondait à l'attente du CESER. Elle prévaut aujourd'hui dans la plupart des Régions.

Il a été pris bonne note de la volonté exprimée d'associer le CESER à la gouvernance du processus, au second semestre 2020.

Ce sujet prend un relief accru avec la pandémie de coronavirus et la crise sociale et économique qui s'ensuit. Les politiques régionales ont été construites sur la priorité à l'investissement par rapport aux dépenses de fonctionnement en 2016. Pour rappel l'analyse initiale était que la France n'investit pas assez et que la vocation de la région est de porter plus haut l'effort d'investissement. Le CESER a souvent rappelé que la distinction comptable entre dépense d'investissement et dépense de fonctionnement présentait des limites connues. Dépense classée en fonctionnement, la formation, l'une des principales compétences de droit commun de la Région, est un « investissement d'avenir ». Comme toutes les administrations publiques et les décideurs, la Région est prise dans une rupture radicale du contexte et doit s'adapter.

Avec la crise les besoins dans les politiques retenues pour approfondissement sont souvent des besoins urgents de moyens de fonctionnement, dans le monde associatif, dans le monde de la formation professionnelle, et dans les collectivités territoriales pour soutenir les tissus socioéconomiques et répondre aux besoins sociaux.

LES PISTES DE REFLEXION

- Le changement complet de contexte depuis mars 2020 appelle le besoin d'une évaluation des politiques publiques très complète et systématique, capable de modifier ses problématiques chemin faisant. Ceci doit être réalisé sur la base de critères simples axés sur le développement durable en conciliant l'économique, le social et l'environnemental, avec l'objectif du meilleur effet de levier. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer de services d'évaluation réactifs et dotés de moyens.
- L'actualité le montre, les collectivités territoriales sont en difficulté pour répondre aux besoins urgents. A la suite du travail du CESER sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, on peut reprendre la question : les collectivités territoriales ont-elles vraiment les moyens financiers et l'autonomie financière pour faire face à des urgences aussi exceptionnelles ? La coordination entre les acteurs centraux, déconcentrés et décentralisés de la crise sanitaire est-elle satisfaisante ?
- Dans le domaine de la formation professionnelle, la Région semble vouloir retrouver un rôle plus central, à travers différentes intentions : d'une part, la signature d'une convention expérimentale avec Pôle emploi visant à renforcer la complémentarité des politiques de formation à destination des demandeurs d'emploi ; d'autre part, en annonçant vouloir développer des partenariats avec les OPCO dans le cadre de l'accompagnement des salariés dans l'après-crise. La crise sanitaire sera-t-elle l'occasion d'une reconfiguration des acteurs de l'emploi-formation en Auvergne-Rhône-Alpes ?

L'action publique pendant la pandémie est pilotée par les ministères et les administrations centrales : la France est-elle trop centralisée, ou est-elle simplement insuffisamment coordonnée entre les différents échelons d'intervention ?

L'évaluation des politiques publiques pendant la pandémie est un sujet qui sera traitable quand on pourra esquisser un bilan d'ensemble, en 2021 probablement. Le groupe pourra alors utilement reprendre ses sujets de 2020



Et ailleurs ? La gestion de la crise dans les régions des Quatre Moteurs pour l'Europe

Dans le cadre de la pandémie mondiale que nous vivons, certaines coopérations transnationales ont été mises de côté, quand d'autres ont été réactivées. C'est par exemple le cas de la coopération des Quatre Moteurs pour l'Europe, dont les représentants ont tenu à s'entretenir afin de partager leurs expériences pendant ce temps de crise. Le CESER a estimé pertinent d'observer les mesures et moyens mis en œuvre dans ces régions afin d'identifier des bonnes pratiques de politiques et de décisions publiques.



VIER MOTOREN FÜR EUROPA
QUATRE MOTORS PER A EUROPA
QUATTRO MOTORI PER L'EUROPA
QUATRE MOTEURS POUR L'EUROPE

La crise sanitaire induite par la Covid-19 a affecté inégalement les Régions des Quatre Moteurs pour l'Europe, à savoir la Lombardie, la Catalogne, le Bade-Wurtemberg et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet, le 21 février, lorsque le premier cas de Covid-19 est diagnostiqué en Lombardie, deux mois après l'apparition du virus dans la province chinoise de Wuhan, la région ne se doute probablement pas qu'elle sera la plus touchée d'Europe, concentrant à elle seule près de la moitié des décès causés par la maladie en Italie.

La région de la Catalogne, en Espagne, est aussi une des plus

sévèrement affectée, enregistrant plus de 6 800 décès et 71 000 personnes ayant contracté le virus. Parallèlement, si le Bade-Wurtemberg semble avoir été plus épargné en chiffres absolus, il reste un des länder les plus touchés d'Allemagne. Situation qui ressemble par ailleurs au cas d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui comptabilise 4 493 décès causés par le virus.

Face à la progression de la maladie dans toute l'Europe et notamment dans ces régions, la coopération des 4 moteurs a été réactivée, à la demande de la région lombarde. En outre, une déclaration commune de plusieurs syndicats de ces régions revendique des engagements communs afin de protéger l'emploi et la santé des habitants de ces régions³⁹.

Le CESER a désiré s'intéresser à la manière dont a été gérée la crise sanitaire induite par le Covid-19 dans les régions des quatre moteurs afin d'identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre face à une telle crise.

Qui sont les Quatre Moteurs ?

Les Quatre Moteurs pour l'Europe est une coopération nouée en 1988 entre les 4 plus grandes régions, hors régions capitales, de pays fondateurs de l'Union Européenne : la Lombardie (Italie), la Catalogne (Espagne), le Bade-Wurtemberg (Allemagne) et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette coopération a pour objet de participer, au niveau régional, à l'intégration et au développement européen.

Pour analyser les mesures prises par chacune des régions il est important de rappeler les points de convergence et de divergence entre ces régions. Pôles économiques et de recherche, les régions des Quatre Moteurs représentent 10% de la population et du PIB de la zone euro et disposent ensemble d'un poids déterminant en Europe. Elles sont relativement proches démographiquement, avec une population allant de 7,5 millions en Catalogne à 11 millions au Bade-Wurtemberg⁴⁰.

Cependant les similitudes entre les régions s'arrêtent là ; sur le plan économique le Bade-Wurtemberg affiche un Produit Intérieur Brut (PIB) largement supérieur aux trois autres régions, qu'il s'agisse de la valeur absolue ou rapportée au nombre d'habitants, la valeur la

³⁹ Déclaration commune des Organisations syndicales des régions des 4 Moteurs du 10 avril 2020

⁴⁰ Chiffres Eurostat. La région Auvergne-Rhône-Alpes et Lombardie concentrent quant à elles respectivement 8 et 10 millions d'habitants environ.

plus basse concernant la Catalogne. En revanche les taux de croissance annuels de chaque région révèlent un dynamisme catalan important (+2,9%) tandis que la Lombardie et l'Auvergne-Rhône-Alpes semblent observer une croissance plus lente – respectivement à +1,7% et +1,9%⁴¹. Ces valeurs restent néanmoins supérieures ou dans la frange haute de la moyenne nationale de chaque région, marqueur du rôle moteur de ces dernières à l'échelle de leur pays respectif.

Ces régions se différencient également grandement par leurs compétences ; expliquant leur capacité, ou non, à prendre certaines mesures face à la crise sanitaire. Les régions françaises n'ont pas de pouvoir réglementaire et disposent d'une faible autonomie financière. A l'inverse les autres régions des Quatre Moteurs bénéficient d'une plus grande autonomie et assument des politiques publiques telles que la santé, les aides sociales, la police, etc⁴². En somme, les compétences partagées par toutes les régions sont celles de l'économie, la recherche et l'innovation, l'international, l'environnement, la formation professionnelle, l'apprentissage, la culture et le sport.

De ces logiques de gestion différentes découlent des budgets régionaux difficilement comparables⁴³ et il en va de même pour le budget affecté à la crise de la Covid-19. En effet, si la Lombardie annonce un budget consacré de 3 milliards d'euros pour la gestion de la crise, celui-ci s'élève à 6,5 milliards d'euros au Bade-Wurtemberg. La région Auvergne-Rhône-Alpes avance quant à elle un plan de relance d'un 1 milliard d'euros, quand le président de la région Catalane a annoncé un budget prévisionnel de 5 milliards d'euros.

Les régions ont néanmoins en commun d'être des autorités de gestion des fonds structurels européens accompagnant notamment les porteurs de projets. Dans ce contexte de crise la commission européenne a annoncé un assouplissement des modalités d'utilisation de l'enveloppe restante. Ainsi, si la région Lombarde indique rediriger un fonds FSE de 10 milliards d'euros en direction des entreprises et travailleurs touchés par la crise, la région Auvergne-Rhône-Alpes, quant à elle, attribuera 20 millions d'euros à l'achat et la production de matériel sanitaire tels que des masques.

Il convient donc de garder à l'esprit ces différences de compétences dans notre étude des moyens et des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise.

Quelles mesures et initiatives à relever ?

Les mesures économiques prises par chacune des régions des Quatre Moteurs révèlent des stratégies comparables. Elles sont en particulier axées vers le soutien aux petites et moyennes entreprises en particulier (PME), ainsi qu'aux artisans, professions libérales, autoentrepreneurs et agriculteurs. Des prêts régionaux ont été mis en œuvre, le plus souvent en collaboration avec un institut bancaire afin de garantir le flux de liquidités aux entreprises, à l'image du prêt rebond de la région AuRA et BPI France. Enfin, des fonds d'urgence sont lancés ou attendus dans les domaines les plus impactés par la crise tels que le tourisme, la culture, l'événementiel ou la restauration. Initiative notable : en amont de ces mesures, le gouvernement lombard a pris contact avec le tissu économique et les différentes parties prenantes par le biais d'une association nommée

« Pacte pour le développement » (*Patto per il sviluppo*) regroupant les acteurs essentiels de la région. La Catalogne a, quant à elle, mobilisé un fond de 600 000 euros destiné à être redistribué sous forme de bourses à des associations environnementales.

Sur le plan scolaire, les situations divergent : tandis que les écoles d'Italie ont fermé leurs portes jusqu'à septembre, la Catalogne a rouvert l'accès pour les volontaires de classes terminales depuis le 1er juin. Le Bade-Wurtemberg a, de son côté, autorisé une présence progressive jusqu'à la réouverture totale une semaine avant la France, le 15 juin. Face à cette situation, la région Lombarde a mis en place une plateforme virtuelle nommée « Ecole ouverte » (*Open scuola*), où sont mis à disposition des outils, documents et nouvelles afin de soutenir la diffusion et le développement de la pédagogie à distance. La région a également décidé d'affecter un fond spécifique au développement de la numérisation et du téléenseignement dans le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Dans le domaine social, des aides ont été distribuées dans les régions dont ce secteur est une compétence ; mais certaines autres initiatives sont à relever comme celle la Catalogne, qui a mobilisé une campagne devant la hausse des violences conjugales et de genre pendant le confinement.



Campagne contre les violences conjugales menée par la députation de Barcelone pendant le confinement.

⁴¹ Taux de croissance annuel moyen entre 2015 et 2018. Source Eurostat.

⁴² Voir la contribution « Les 30 ans des 4 moteurs pour l'Europe : bilan et perspectives », CESER Auvergne-Rhône-Alpes, page 12

⁴³ En 2017 ils étaient de 47 milliards d'euros au Bade-Wurtemberg, 24 milliards d'euros en Lombardie, 23,3 milliards d'euros en Catalogne et 3 milliards d'euros en Auvergne-Rhône-Alpes.

Face au virus, il a en outre fallu repenser notre manière de concevoir le travail. Le télétravail a été largement adopté et diffusé dans toutes les branches d'activité. Toutes les régions affirment désormais vouloir continuer à l'utiliser. Dans cette optique, la région Lombardie a affecté une partie des aides économiques aux entreprises spécifiquement pour la restructuration et la modernisation de leurs équipements de travail.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence régionale à proprement parler, il serait dommage de ne pas citer les mesures mises en place dans le secteur de la santé face à l'ampleur sanitaire de la crise. Les régions ont notamment collaboré avec les services de l'Etat pour augmenter rapidement leurs capacités en réanimation, passant de 900 lits à 1800 pour la Lombardie, qui a par ailleurs installé plusieurs hôpitaux de campagne dans la région⁴⁴. Le Bade-Wurtemberg a également presque doublé sa capacité, passant de 2 000 à 3 800 lits. Mais d'autres initiatives sont notables dans le domaine : la région catalane par exemple a travaillé avec le gouvernement et l'Agence de Qualité et d'Évaluation Sanitaire⁴⁵ à la mise en place d'une base de données concentrant toutes les informations régionales liées à la pandémie. La région Auvergne-Rhône-Alpes enfin a annoncé le 3 juillet le lancement d'un nouvel outil de télé-suivi en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et GCS Sara. Cet outil sera à la disposition des acteurs de santé du territoire pour « faciliter le suivi médical des patients atteints du Covid-19 isolés à domicile et aussi celui des personnes contacts ».

Ces observations diverses amènent le CESER à formuler des pistes de réflexion qui devraient, selon nous, orienter les politiques du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

⁴⁴ A Bergame, Cremona et Milan

⁴⁵ Agència de Qualitat i Avaluació Sanitària de Catalunya (AQuA)

LES PISTES DE REFLEXION

Edifier un pacte social entre des différentes parties prenantes et corps intermédiaires afin d'élaborer un plan régional de relance concerté et adapté aux besoins réels des entreprises et acteurs de la région. Le CESER note par ailleurs que la lettre commune des organisations syndicales aux autorités des Quatre Moteurs n'a pas encore reçu de réponse de la part de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Green Deal

Dans le cadre de la politique environnementale dévoilée le 20 mai par la Commission européenne les régions ont un rôle déterminant à jouer. Des mesures ambitieuses telles que la conditionnalité des aides aux entreprises ou à certains secteurs en fonction de critères environnementaux nous semblent particulièrement pertinentes.

Assurer la continuité pédagogique

Cette crise sanitaire a permis le développement de nouveaux outils pédagogiques. Il apparaît désormais indispensable de développer le e-learning et d'intégrer davantage le numérique dans les formations scolaires, professionnelles et d'apprentissage, afin de permettre une meilleure intégration de tous et notamment des publics éloignés. Cela passe également par le financement de l'équipement des foyers et des lieux d'enseignement en matériel informatique.

Mobiliser davantage de fonds structurels

dans les politiques de relance. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a indiqué qu'un reliquat de 20 millions d'euros des fonds structurels européens serait utilisé pour l'achat de masques et de matériel médical. Ce montant semble insuffisant face à l'ampleur des mesures à prendre à l'échelle régionale et, plus largement, le

CESER s'interroge sur le montant des reliquats sur la programmation qui s'achève et la capacité de les mobiliser.



Questionner le rôle de l'Etat et la coordination des Agences Régionales de Santé

Bien que le propos du CESER s'attache ici à relever les mesures concrètes pour identifier des bonnes pratiques, il apparaît que cette crise sanitaire est aussi l'occasion d'entamer une réflexion plus large sur la coordination institutionnelle nationale et régionale sur le plan de la santé, notamment entre les autorités régionales et l'agence régionale de santé.



Focus sur la place des femmes pendant la crise COVID-19

Le CESER ne s'est pas saisi directement de cette question au sein de ses instances de travail, mais il rappelle qu'elle est une de ses préoccupations, d'où la création d'un poste de vice-président à l'égalité femme/homme au sein de cette mandature et la mise en place d'un comité de pilotage pour réfléchir à des actions à mener en ce sens.

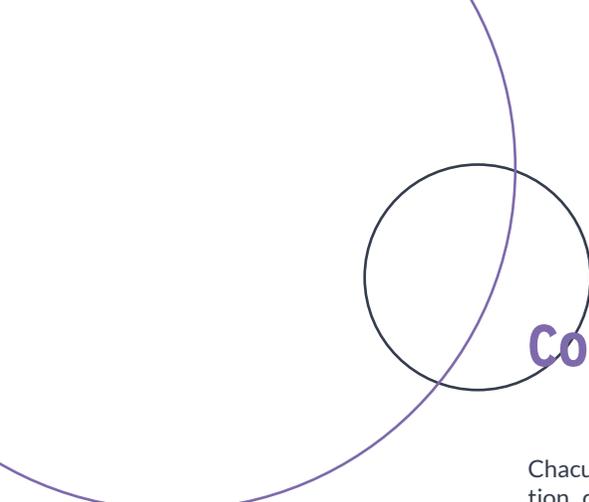
Depuis le début de cette pandémie, chacun et chacune ont pu constater que des fonctions quotidiennes indispensables ont été principalement assurées par des femmes dans différents secteurs.

Ainsi, les femmes sont apparues en première ligne et surexposées au COVID -19 pour assurer la survie de notre pays et maintenir la cohésion sociale pendant cette période, sur des postes souvent mal ou insuffisamment rétribués, et surtout, dans la plupart des cas, mal considérés et mal reconnus.

La période du confinement a accentué et exacerbé les difficultés de conciliation vie professionnelle vie familiale. Les femmes, particulièrement seules avec enfants (représentant la grande majorité des familles monoparentales) ont été particulièrement en difficulté, sans les relais extérieurs habituels (écoles, familles, centre de loisirs, ...)

De plus, il semblerait que la mise en œuvre du télétravail pour une grande majorité de femmes et d'hommes, couplée à la mise en place de la continuité pédagogique à domicile confirme le déséquilibre dans la répartition des tâches domestiques, laissant souvent aux femmes le soin et la charge mentale d'assurer principalement ces activités alors que les hommes se consacraient à leur travail, mieux rémunéré.

L'époque que nous traversons doit nous emmener vers l'effectivité d'une société plus équitable, d'un point de vue sociétal, social et économique.



Conclusion

Chacun aura pu constater, à la lecture de cette note générale d'orientation, que les analyses présentées et les pistes de réflexions proposées s'appuient sur une connaissance approfondie de nos territoires et des besoins exprimés par les habitants et les acteurs pendant cette période de crise. Nous y retrouvons, et cela n'est pas une surprise, deux notions fortes portées par les membres du CESER : la solidarité et la proximité.

Les 150 pistes de réflexion proposées dans ce document sont des réponses possibles aux répercussions multiples et protéiformes de la pandémie COVID-19. Pour les enrayer, des mesures d'ampleur ont été décidées et déployées. La prise de recul est encore à ce jour insuffisante pour savoir réellement ce que cette crise changera ou ce qu'il en restera. Nous avons cependant la conviction qu'elle met à mal nombre de nos certitudes et impose de repenser notre projet économique, social, environnemental et culturel commun.

Telle a été l'ambition que le CESER a poursuivie dès le début de la crise, et qui se concrétise dans ce document, invitant ainsi au dialogue et incitant à une large mobilisation.

Dès le début de cette crise et durant toute la période de confinement, des dispositifs « anti-crise » ont été déployés, à des niveaux d'action et dans des secteurs d'intervention différents. La réponse des pouvoirs publics s'est accompagnée de la réactivité, de la solidarité et de l'agilité de la société civile, se mobilisant, se réinventant parfois pour combler manques et lacunes et répondre au plus près des besoins et attentes des territoires.

Le génie humain n'est pas tant la somme des intelligences individuelles que le produit de l'intelligence collective, pour s'adapter à un monde de plus en plus incertain. Aussi, à l'heure où la mobilisation se doit de rester exceptionnelle et massive, nous réaffirmons que la coordination et la subsidiarité apparaissent plus que jamais un gage d'efficacité des mesures qui seront prises. La place de la Région, comme entité de coordination et d'impulsion des politiques publiques, devrait être renforcée. Le CESER l'appelle de ses vœux dans ce document, incitant notamment à cette coordination optimisée entre les différents plans de relance qui seront déployés. Il apparaît encore que la question de la formation devient un enjeu central qui permettra, dans tous les secteurs de faire face au présent et préparer l'avenir.

La crise a aussi révélé et amplifié l'effritement de la confiance entre la parole politique et le citoyen. En propulsant l'expertise scientifique sur le devant de la scène, elle a questionné la place de l'expert dans la gouvernance publique. Retrouver la confiance est impératif pour la reconstruction et l'après-crise. Les corps intermédiaires ont vocation à être des relais de confiance. En tant que leur représentant, le CESER, société civile organisée, a toujours eu et aura à cœur de répondre à ce défi.

Bibliographie

BAUQUET NICOLAS, L'action publique face à la crise du Covid-19, Institut Montaigne, 2020, 62 p.

FRANCE STRATEGIE, Covid-19 : pour un « après » soutenable. Synthèse des contributions, France Stratégie, 2020, 35 p.

FRANCE STRATEGIE, Covid-19 : pour un « après » soutenable. 7 questions pour préparer demain, France Stratégie, 2020, 67 p.

Contexte sanitaire : PROTÉGER, PRENDRE SOIN, SOIGNER

INSEE AUVERGNE RHONE-ALPES, « 18 % de décès supplémentaires en mars-avril 2020 : le Rhône et la Haute-Savoie sont les plus touchés », Insee Flash, 19 mai 2020, 2 p.

SANTE PUBLIQUE FRANCE ET AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES, Point épidémiologique régional Auvergne-Rhône-Alpes Spécial Covid-19, Santé publique France, 2020, 11 p.

SENAT Commission des Affaires sociales, Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'épidémie de Covid-19 : consultation des professionnels de santé sur la prise en charge en ville de l'épidémie de Covid-19, Sénat, 2020, 12 p.

URPS MEDECINS LIBERAUX AUVERGNE-RHONE-ALPES, « Covid-19 : enquête auprès des médecins libéraux AuRA », 12 mai 2020.

1^{ère} partie : TRAVAILLER, PRODUIRE, CONSOMMER, RECYCLER

AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES, Panorama régional : impacts économiques du Covid-19 au croisement des spécialisations territoriales, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, 2020, 26 p.

CCI AUVERGNE-RHONE-ALPES, Observatoire économique crise COVID 19 Situation mi-avril 2020, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, 2020, 2 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, Des aides efficaces pour le développement industriel des entreprises et des territoires, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, 61 p.

CLERMONT AUVERGNE TOURISME, « Où trouver des producteurs locaux dans Clermont et sa métropole ? ». Consulté le 8 juillet 2020. URL : <https://www.clermontauvergnetourisme.com/magazine/gastronomie/produits-locaux-confinement/>

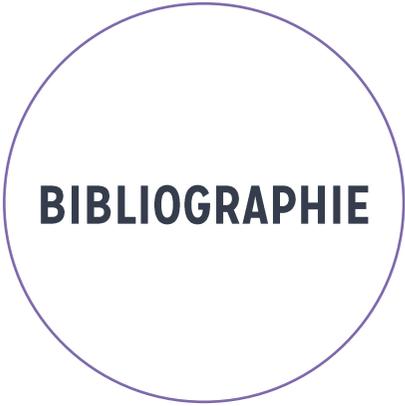
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, On mange quoi demain ? Vers un système alimentaire durable en Auvergne-Rhône-Alpes, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, 86 p.

IFOP, Quel est l'impact du confinement sur le poids et les habitudes alimentaires des Français ? Etude Ifop pour Darwin Nutrition, Ifop, 2020, 6 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, Reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) : notice, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2017, 7 p.



BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

« CHEFS, PRODUCTEURS LOCAUX : DES INITIATIVES POUR MIEUX MANGER ET CUISINER », Le Progrès, 30 mars 2020. Consulté le 8 juillet 2020. URL : <https://www.leprogres.fr/magazine-gastronomie-et-vins/2020/03/30/chefs-producteurs-locaux-des-initiatives-pour-mieux-manger-et-cuisiner>

AUVERGNE-RHONE-ALPES TOURISME, « Bilan du confinement et perspectives de reprise : baromètre touristique régional conjoncturel Spécial Covid-19 », 3 juin 2020.

AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL, Note d'appui scientifique et technique révisée relative à la proposition d'orientations utiles pour la prévention de l'exposition au virus SRAS-CoV-2 en milieu professionnel, dans des contextes autres que ceux des soins et de la santé, ANSES, 2020, 18 p.

AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL, Note d'appui scientifique et technique relative à la proposition d'orientations utiles pour la prévention de l'exposition au virus SRAS-CoV-2 en milieu professionnel, dans des contextes autres que ceux des soins et de la santé, ANSES, 2020, 17 p.

HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE, Coronavirus SARS-CoV-2 : nettoyage spécifique ou désinfection de l'espace public, Haut Conseil de la Santé publique, 2020, 12 p.

HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE, Protection des personnels de collecte de déchets au cours de l'épidémie de Covid-19, Haut Conseil de la Santé publique, 2020, 10 p.

MORIN MARIE, « En Auvergne, comment le coronavirus impacte nos déchets », France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, 27 mai 2020. Consulté le 8 juillet 2020. URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/auvergne-comment-coronavirus-impacte-nos-dechets-1834066.html>

2^{ème} partie : SE DEPLACER, SE FORMER, RELIER, INNOVER

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, Etudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes : de l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi, quels parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région ? CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, 77 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, La réforme de l'apprentissage en 2018 : pour un pilotage régional, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 2018, 70 p.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE, ACADEMIE NATIONALE DE PHARMACIE ET ACADEMIE DES SCIENCES, Essais cliniques au cours de la pandémie Covid-19 : cibles thérapeutiques, exigences méthodologiques, impératifs éthiques - Avis tri-académique, Académie nationale de médecine, 2020, 11 p.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AUVERGNE-RHONE-ALPES, Chiffres Clés Auvergne- Rhône-Alpes 2020, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, 23 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, Sciences et société : les conditions du dialogue, CESE, 2020, 83 p.



BIBLIOGRAPHIE

FABRE EVE, « Comment le coronavirus nous a tous biaisés », The Conversation, 24 mars 2020. Consulté le 25 juin 2020. URL : <http://theconversation.com/comment-le-coronavirus-nous-a-tous-biaises-134415>

FOURQUET JEROME ET DUBRULE JEAN-PHILIPPE, La science vue par les Français : volets français et international, IFOP, 2018, 35 p.

IPSOS, ZUMSTEEG STEPHANE ET BOISSON LAURENE, Les Français et la recherche : enquête auprès des Français sur l'image de la recherche, 2019, 17 p.

ASCHER FRANÇOIS, « Les sens du mouvement : modernité et mobilités », in Les sens du mouvement : modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines, Belin, 2004, pp. 20-34.

KAUFMANN VINCENT, Les paradoxes de la mobilité, bouger, s'enraciner, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, 115 p.

MASSOT MARIE-HELENE, ORFEUIL JEAN-PIERRE, CHALAS YVES ET PAULHIAC FLORENCE, « Mobilité résultante et mobilité organisatrice : les paradigmes au service de la compréhension des transformations urbaines », in La mobilité qui fait la ville, Editions du Certu, 2008, pp. 20-51.

OHNMACHT TIMO, MAKSIM HANJA ET BERGMAN MANFRED MAX, « Mobilities and Inequality : Making Connections », in Mobilities and inequality, Ashgate, 2009, pp. 7-25.

URRY JOHN, Mobilities, Polity, 2008.

3^{ème} partie : ANTICIPER, SOUTENIR, DECIDER, EVALUER

BAZIN CECILE, DUROS MARIE, LEGRAND FLORIANE, PREVOSTAT GUILLAUME ET MALET JACQUES, Les associations en Auvergne-Rhône-Alpes : repères et chiffres-clés en 2016, Recherches et Solidarités, 2017, 34 p.

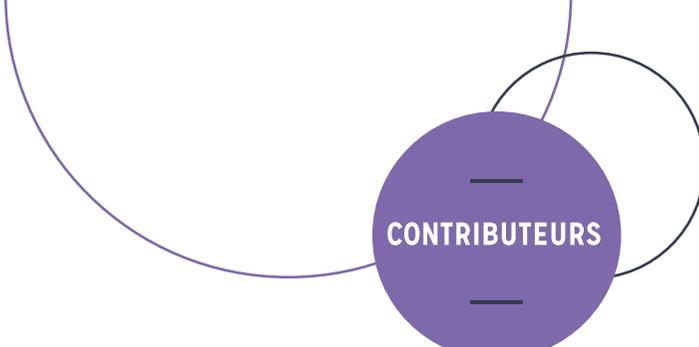
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE, Les chiffres clés de la vie associative 2019, INJEP, 2020.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF AUVERGNE-RHONE-ALPES, COVID 19 Impact sur les associations d'Auvergne-Rhône-Alpes, Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes, 2020, 4 p.

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS, RECHERCHES ET SOLIDARITES ET MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, « COVID 19 : Où en sont les associations après le confinement ? », juin 2020.

SENAT Commission de la Culture de l'Education et de la Communication, Conclusions du groupe de travail COVID-19 « Jeunesse et vie associative », Sénat, 2020, 17 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, Les trente ans des 4 Moteurs pour l'Europe. Bilan et perspectives, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, 59 p.



CONTRIBUTEURS

Instances de travail et leurs Président.es

- ▶ Commission 1 « Activités économiques, emploi et innovation » **Eric LE JAOUEN**
- ▶ Commission 2 « Environnement et transition énergétique » **Georges EROME**
- ▶ Commission 3 « Orientation, éducation, formation et parcours professionnels » **Edith BOLF**
- ▶ Commission 4 « Territoires, transport, infrastructures et numérique » **Jean-Raymond MURCIA**
- ▶ Commission 5 « Solidarités, inclusion sociale et santé » **Jean-Pierre GILQUIN**
- ▶ Commission 6 « Enseignement supérieur, recherche et innovation » **Nathalie MEZUREUX**
- ▶ Commission 7 « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » **Marie-Christine PLASSE**
- ▶ Commission 8 « Coopérations internationales - Europe et Fonds structurels » **Pierre ROBILLARD**
- ▶ Commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux » **Yannick FIALIP**
- ▶ Commission 10 « Budget – Finances » **Bernard LAURENT**
- ▶ Section Prospective **Jean-Pierre CLAVERANNE**
- ▶ Section Industrie **Jocelyne DUPLAIN**
- ▶ Groupe de travail A (évaluation des politiques publiques) **Bruno LAMOTTE**
- ▶ Groupe de travail B **Anne-Marie ROBERT**
- ▶ Groupe de travail C **Dominique PELLA**

Collège

1*

- BERNELIN Thierry (UDES)
- BERTHE Christian (CCIR)
- BESSON-THURA Séverine (CPME)
- BEZ Nicole (UNAPL/CNPL)
- BLANC Dominique (UNAPL-CNPL)
- BOISSELON Alain (UNI-CEM)
- BORDES Claude (UIMM)
- BORTOLIN Alain (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CABUT Bruno (U2P)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- CHABBAL Jean (P. COMPE-TITIVITE)

Collège

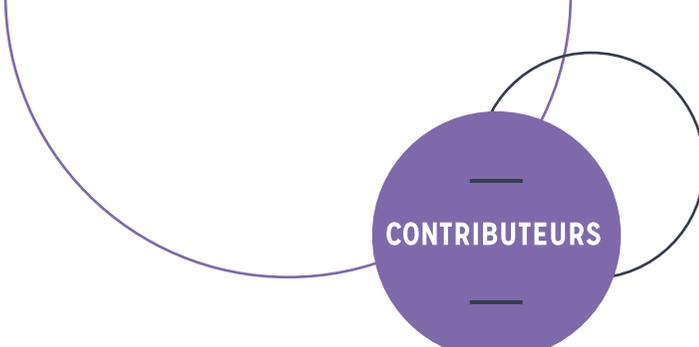
2*

- ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
- BARRAT Jean (CFDT)
- BENSELLA Lynda (CGT)
- BERAUD Catherine (CGT)
- BISSON Bruno (UNSA)
- BLACHON Eric (FO)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- Edith BOLF (CFDT)
- BOUVERET Lise (CGT)
- BOUVIER Bruno (CGT)
- CANET Fabrice (CGT)
- CARCELES Robert (CFE-CGC)
- CARUANA Laurent (CFE-CGC)

Collège

3/4*

- ARGENSON Jean-Jacques (SO-LIHA)
- AUBERGER Eliane (Esp. Naturels)
- AUBRY Marc (Mutualités)
- AUSSEDAT Philippe (Retraités)
- BABOLAT Guy (SCOP)
- BARATAY Denis (PQ)
- BAREAU Anne-Marie (Filière Bois)
- BARRETT Charlotte (AFEV)
- BEDIAT Patrick (FAS)
- BENOIT Jean-Marie (FCPE)
- BERNARD Mathias (Universités)
- BONNEFOY Thomas (JCE)



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- CHARVERON Philippe (MEDEF)
- CHAVOT Christophe (COOP)
- CLEMENT Florence (P. COMPETITIVITE)
- COMBE Véronique (FRSEA)
- CORNUT Jean-Marc (FTP)
- DESPRET Françoise (U2P)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- FLAUGERE Jean-Luc (CRA)
- FURMINIEUX René-Pierre (Chimie)
- GIROD Pierre (CRMA)
- GRENIER Pierre-Henri (Banque)
- GUINAND Jean (Conf. pay-sanne)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- JOUVE Henry (Conf. Mutualité)
- LAMIRAND Georges (Coord. rurale)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- Eric LEJAUEN (MEDEF)
- LEROY Jérémy (Jeunes agriculteurs)
- MARCAGGI Christophe (UNAPL/CNPL)
- MARTEL Alain (P. COMPETITIVITE)
- MOLLARD André (CRMA)

Collège

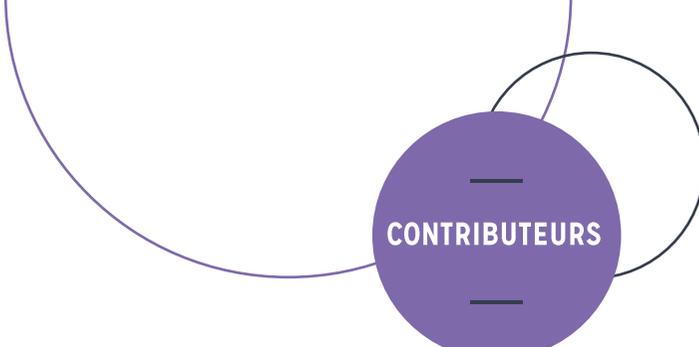
2*

- DA COSTA Rosa (CGT)
- DELAUME Colette (FO)
- DI MARCO Anna (FSU)
- DUPUIS Stève (CFDT)
- FASOLA Blanche (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- FAURE Philippe (CGT)
- GALLIEN Sylvie (CFE-CGC)
- GAUDIN Valérie (CFTC)
- GELDHOFF Nathalie (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- GUILLOT Daniel (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- HOURS Eric (CGT)
- JUYAUX Christian (CFDT)
- LAGNIER Christine (CFDT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LAURENT Bernard (CFTC)
- LEYRE Michelle (FO)
- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MILBERGUE Denise (SOLIDAIRES)
- MORAIN Marie-Christine (CFDT)
- MORISSE François (CFDT)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MUSSET Sophie (UNSA)
- MYC Michel (UNSA)

Collège

3/4*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- BRUNO Marie (PQ)
- CADIOU Aurélien (ANAF)
- CERNYS Rémy (Chasseurs)
- CHAMBA Cécile (JCE)
- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- COURIO Valérie (CRAJEP)
- DEMAGNY Jean-Pierre (Fondation OVE)
- DESSEIN Aurélie (PQ Envnt)
- D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie (PQ Envnt)
- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CARSAT)
- DOYELLE Manon (PQ)
- DUMASY Lise (Universités)
- EROME Georges (FRAPNA)
- FAUREAU Bernard (PQ)
- GALLO Anaïck (APEL)
- GEINDRE Catherine (Hôpitaux)
- GELAS Nadine (PQ)
- GOUEDARD-COMTE M-Elisabeth (Insertion)
- GRATALOU Sylvain (UNPI)
- GUIEAU Willy (PQ Envnt)
- HABOUZIT Michel (PQ)
- JUILLAND Christine (Habitat)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place Financière)
- LAOT Patrick (GROUPAMA)
- LE FAOU Michel (EPL)
- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- PANSERI Anne-Sophie (ME-DEF)
- PARAIRE Daniel (CCIR)
- PELLISSIER Elisabeth (CRMA)
- PEYREFITTE Carole (CRMA)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- POTELLE Jean-Charles (UNITEX)
- RENIE Stanislas (CCIR)
- REYNIER Frédéric (Bâtiment)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL/CNPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- ROUX Annie (Conf. pay-sanne)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCIR)
- STOJANOVIC Sandrine (CPME)
- TARLIER Bruno (CPME)
- THAUVETTE Alain (SNCF)
- THOMASSON Pascale (CRA)
- TRICHARD Alain (ARIA)
- VENOSINO Dorothée (ME-DEF)
- VERRAX Eric (Promoteurs)
- VEYRE de SORAS Christine (CCIR)

Collège 2*

- NATON Agnès (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- RAUFAST Michelle (CFDT)
- RODRIGUEZ Vincent (CGT)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- ROUVEURE Gisèle (FO)
- SALA Chantal (CGT)
- SAMOUTH Pascal (FO)
- SEGALT Hélène (FO)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)
- TEMUR Hélène (FO)
- TOURNEUX Stéphane (CGT)
- VELARD Patrick (SOLIDAIRES)
- VINCIGUERRA Pio (FO)
- VRAY Annick (CFDT)

Collège 3/4*

- MARGUIN Christophe (PQ)
- MARTIN Gérard (Cinéma)
- MASSAULT Christian (Métiers Livre)
- MEKEDDEM Nassim (FAGE)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- MONNET Alexis (CRAJEP)
- MOYROUD Anne (CRESS)
- NUIRY Jean-Bernard (PATRI-MOINE/ARAC)
- PATAT Salomé (CNL)
- PELLA Dominique (Recherche)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PICCOLO Maël (Handicap)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC Que Choisir)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- QUADRINI Antoine (URFOL)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FRAPNA)
- RIVIERE Elisabeth (LPO)
- ROSENBERG Armand (CRESS)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Env)
- VIALLE Alain (CAF)
- VIGNAT Josette (CRT)
- VIGNAUD Béatrice (URAF)
- ZAYET Zihar (PEEP)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées

Remerciements

Contexte sanitaire : PROTÉGER, PRENDRE SOIN, SOIGNER,

Vincent RÉBEILLÉ-BORGELLA, Secrétaire de l'URPS Médecins, Auvergne-Rhône-Alpes

Sylvie PERRIGOT, Groupe ACPPA – Directrice EHPAD "Les Volubilis"

Bruno FONLUPT, Directeur EHPAD – « Maison Saint-Joseph »

Philippe NICOUUD, Médecin, Président du Collège médical du GHT Léman Mont-Blanc, Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)

Martial SADDIER, Président du Comité territorial des Elus locaux du GHT Léman Mont-Blanc

Didier RENAUT, Président du Comité stratégique du Groupement Hospitalier de Territoire Léman Mont-Blanc, Directeur Général du Centre Hospitalier Alpes Léman

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

TRAVAILLER, PRODUIRE, CONSOMMER, RECYCLER

Florence AGOSTINO- ETCHETTO, Directeur général, Lyon Biopôle

Cécilia TEJEDOR, Directrice générale, Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Bertrand FAYET, Secrétaire général, U2P (Union des Entreprises de proximité) Auvergne Rhône-Alpes

Alain GREGOIRE, Président, UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) Auvergne Rhône-Alpes

Matthieu CHARREYRE, Président du Syndicat Professionnel FEDEREC Centre et Sud-Est

François PYREK, Directeur Régional, SUEZ Centre-Est

Michel HAVARD, Directeur Délégué Régional au Développement Auvergne Rhône-Alpes, SUEZ Centre-Est

Laurent BARBIER, Directeur de l'agence Loire Auvergne, SUEZ Centre-Est

Arnaud FIORUCCI, Directeur de l'agence Sillon Alpin, SUEZ Centre-Est

Nicolas GARNIER, Délégué Général, Association AMORCE

Éric FOURNIER, Vice-Président délégué à l'Environnement, au Développement Durable, à l'Énergie et aux Parcs Naturels Régionaux, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Élodie DELOBEL, Chef de Projet du PRPGD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Thomas FLUSIN, Responsable Territorial Auvergne-Rhône-Alpes, CITEO

SE DÉPLACER, SE FORMER, RELIER, INNOVER

Stéphane CABANIS, Responsable de l'unité Numérique Educatif, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Florence BAIZEAU, Chargée de mission ENT, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

David NOUARD, Directeur des systèmes d'information et des usages digitaux, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Frédéric CHATELARD, Responsable de service DEL, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Roselyne HUBERT, Directrice pôle alternance et Apprentissage Groupe IGS, Présidente FNADIR et de l'ARDIR Auvergne-Rhône-Alpes

Pierre COURBEBASSE, Président, Fédération de la Formation Professionnelle (FFP)

Valérie JAVELLE, Présidente, Fédération de la Formation Professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes (FFP)

Gabriele FIONI, Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Rectorat Académie Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Michel JOLION, Délégué régional à la recherche et à la technologie Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

ANTICIPER, SOUTENIR, DECIDER, ÉVALUER

Jeanne BAURY, Déléguée régionale, Le mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Christian ALAN RIZZI, sous-secrétaire de la région Lombardie, Regione Lombardia

Christine DIEGELMANN, responsable de la coopération des Quatre Moteurs, Staatministerium Baden-Württemberg

Iztok POTOKAR, Policy Officer for Europe, Generalitat de Catalunya

Céline PARIS, Responsable du service Europe, Coopérations européennes et Mobilité, Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Philippe DESSERTINE, Au nom du Collège I

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La gravité extrême de la situation économique et sociale induite par la pandémie COVID 19 nous impose d'étudier et de proposer des mesures et démarches à prendre pour relancer l'économie. L'impact de cette crise inédite et inattendue est absolument catastrophique pour un grand nombre d'entreprises et d'organisations de tous secteurs et de toutes tailles, et si les conséquences en sont encore à préciser, nul doute que leur impact sera lourd de conséquences pour elles-mêmes, mais aussi pour l'emploi, ainsi que pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'économie, colonne vertébrale de l'activité humaine doit être soutenue avec vigueur car la situation des habitants de notre région se dégradera très rapidement si le travail ne reprend pas : Il est indispensable pour assurer le niveau de vie de la population de notre région, pour l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du tissu social, et pour assurer un avenir aux activités sportives, culturelles, associatives, de toutes sortes.

L'économie doit être soutenue avec vigueur afin de ne pas compromettre l'avenir des jeunes étudiants et alternants d'Auvergne-Rhône-Alpes : leur entrée dans la vie active sera compromise si l'activité ne redémarre pas très rapidement, car les entreprises et organisations ne pourront pas les accueillir.

Nous devons imaginer très vite des actions à proposer pour que nos entreprises, quelque soit leur taille, artisans, agriculteurs, professions libérales, organisations, à l'occasion d'une autre crise potentiellement possible soient accompagnées par des collectivités plus agiles, plus décentralisatrices, plus proches du terrain dans des process moins contraignants, moins réglementés, plus digitalisés.

Les méthodes de travail qui se sont généralisées lors de la crise ne sont pas un remède aux crises à venir, mais ouvrent la voie à des approches différenciées et complémentaires, que l'on peut retrouver aussi dans l'enseignement. Le travail à distance est une piste sérieuse dès lors que les outils nécessaires à son usage seront en place, en particulier au niveau des réseaux fibre et 5G dont il convient d'accélérer le déploiement.

L'accompagnement social, largement opéré par des organisations indépendantes, doit être soutenu afin de ne laisser personne sur la route, et de ne pas se retrouver face à une détérioration de conditions de vie pour nos concitoyens les plus fragiles qui seront les premiers touchés par la crise économique qui suit la crise sanitaire.

Une des actions de soutien passe par la commande publique. Les chantiers d'aménagement, de rénovation sont un levier important pour relancer une activité chancelante dans le bâtiment, la construction, et les travaux publics. Suspendus pendant la période de confinement et en l'attente de l'expression populaire de fin juin, il faut que les chantiers d'études gages d'emplois futurs lors la réalisation, et que les chantiers de réalisation gages d'emplois actuels soient relancés au plus vite. Mais nous serons vigilants à ce qu'au niveau régional, ces actions ne soient pas génératrices de charges supplémentaires, d'impôts nouveaux en optimisant les moyens existants et n'augmentant pas la dette.

En complément à la commande publique, nous préconisons une réindustrialisation régionale

basée sur la relocalisation d'éléments clefs de valeur, ainsi que sur le développement de produits issus de l'innovation régionale. Les sujets ne manquent pas, en biotechnologies, en micro-électronique, en transition énergétique, l'aide à l'économie circulaire, dans la rénovation thermique, le renforcement de la filière électrique décarbonée dont le nucléaire, ou l'accélération du projet Hydrogène déjà lancé localement et maintenant plébiscité par l'Etat.

Des coopérations ont joué pleinement lors de la crise sanitaire entre les acteurs publics, les territoires, les acteurs économiques, en particulier en s'appuyant sur les clusters et pôles de compétitivité qui ont démontré leur efficacité comme relais opérationnels. Il convient de les renforcer pour passer la crise économique.

La crise que nous avons traversée nous a aussi révélé la nécessité de pouvoir subvenir à l'alimentation de la population dans sa proximité. Les échanges de produits agricoles mieux gérés pourront favoriser les circuits courts, et limiter l'empreinte carbone en sécurisant l'activité rurale locale. Mais nous devons veiller à ne pas imposer par principe à des citoyens ruraux et à ceux de petites et moyennes villes, les règles qui pourraient être appliquées dans les métropoles ou des principes issus de réflexions déconnectées du bon sens et du pragmatisme.

Pour autant, il nous faudra aussi être attentifs au risque de vouloir se renfermer sur nous-mêmes. Les échanges entre régions et pays sont riches de croissance, de culture, de dynamisme il faut en privilégier la continuité par les grands chantiers de transports et de communication, le Lyon Turin par exemple. Ce qui se restreint s'appauvrit, ce qui se partage s'enrichit.

Notre collègue veillera avec soin à ce que les travaux du CESER soient menés loin de tout dogmatisme ou application de programmes partisans, sans surcoût pour les acteurs économiques et les citoyens et sans faire peser sur nos enfants les affres d'une dette croissante.

Notre CESER doit aussi travailler sur son avenir. Comment être plus en prise avec les citoyens que nous les conseillers, représentons dans notre grande diversité, comme être plus et mieux entendus des élus de toutes collectivités voici deux thèmes sur lesquels il nous reste du chemin à faire.

Le plan de relance économique auquel le CESER Auvergne-Rhône-Alpes doit apporter sa contribution doit être volontariste, innovant et notre collègue participera activement aux propositions qui en seront l'expression.

C'est dans ce cadre que, sous réserve de contributions personnelles, notre collègue votera l'avis qui est présenté.

INTERVENTION DE Jean BARRAT, Au nom de la CFDT

Ce document est, pour la CFDT, une belle adresse aux décideurs publics. Il y a des idées fortes, certes des enrichissements à venir et une interpellation de la collectivité régionale.

En 1^{er} lieu, sur **les idées fortes** avancées par plusieurs de nos instances de travail, citons entre autres la nécessaire coordination des plans de relance, la continuité pédagogique ou encore l'importance de l'apprentissage. Mais l'idée, piste de proposition dominante, de l'équité territoriale fait mouche : l'attention aux exclus du numérique, une offre de service mutualisée à l'échelle pertinente des bassins de vie, le maillage territorial en matière d'accès aux services médicaux, la réorganisation du travail par une nouvelle proximité sur les territoires, et la liste serait longue pour énumérer les pistes de ce fil rouge initié et travaillé par la Conférence des Présidents.

En 2nd lieu, **les enrichissements à venir** devront concrétiser ce travail dans plusieurs domaines : les politiques de santé dont le champ est impacté, le rôle des services au public pendant mais aussi après la crise ou encore les inégalités face aux usages du numérique.

J'insisterai sur 3 points pour lesquels il faudra remettre l'ouvrage sur le métier :

L'industrie, où la tentation du retour au monde d'avant peut encore perdurer, en particulier sur la nécessaire réorientation vers une industrie décarbonée : il faudra revenir sur la question du dialogue social et territorial, sur les filières et sur l'évolution de notre système de production.

L'agroalimentaire et la question, dans la perspective de la renégociation de la PAC, des nécessaires aides ciblées que la Région devrait octroyer prioritairement en faveur de l'agroécologie. Nous souhaitons également que la situation des salariés de l'agriculture ne soit pas ignorée.

Et la question de l'exclusion qu'il faudra franchement ré-aborder, ces quatre derniers mois ayant montré des choses intéressantes en matière de nouvelles solidarités dans les territoires.

En 3^{ème} lieu, notre document constitue **une interpellation de la collectivité régionale** et, sur ce point, toutes nos instances de travail sont au diapason : renforcer sa place dans la gestion des déchets, sécuriser les parcours de formation en région, mise en réseau des acteurs par le biais de la CTAP, coordination des sites universitaires, une région facilitatrice d'accès des associations aux financements européens et meilleure mobilisation des fonds structurels, soutien à la restauration collective, préservation de la commande publique, besoin de services évaluateurs, développer les coordinations régionales de recherche, conditionner les aides à des critères d'approvisionnement régional ou encore des actions spécifiques sur les territoires les plus exposés.

J'arrête là une liste qui serait trop longue à énumérer.

Je conclurai par deux remarques :

- au-delà des carences déjà longuement débattues sur les masques ou les tests, de nombreuses parties du rapport abordent un "sentiment d'impréparation" et d'autres abordent la nécessité de travailler plus efficacement en partenariat entre administrations et entreprises, entre Etat et collectivités locales. Pour la CFDT c'est un point important. Le mille-feuille administratif serait sans doute moins pesant si les coordinations étaient plus faciles et plus fluides.
- enfin, nous voterons ce document dont la qualité doit d'autant plus être soulignée qu'il s'est construit dans des conditions de travail dégradées et des délais très serrés : toutes nos entités de travail ont bouleversé leurs travaux en cours. Leurs présidents ont coordonné toutes les contributions à l'occasion de 3 réunions de la Conférence des Présidents en un mois et demi.

Ceci témoigne d'une belle mobilisation collective.

■ INTERVENTION DE Madeleine GILBERT, Au nom de la CFE-CGC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

La crise sanitaire « Covid-19 » a secoué notre pays et remis en question notre fonctionnement.

Pour la CFE CGC, le bilan de cette crise sanitaire doit nous orienter vers une réflexion sérieuse sur l'évolution de notre économie, l'organisation fonctionnelle de nos entreprises et la santé de notre population en respectant nos engagements environnementaux.

Fallait-il attendre une crise sanitaire pour constater que notre économie repose sur des approvisionnements externes alimentés par la délocalisation de notre savoir-faire et de nos emplois techniques ?

Fallait-il une crise sanitaire pour que les entreprises prennent réellement en considération que le télétravail bien pensé et appréhendé peut engendrer une plus-value sur leur organisation fonctionnelle et le bien-être de leurs salariés.

Fallait-il attendre une crise sanitaire pour prendre conscience que notre politique de maîtrise des coûts sur notre système de santé avait mis en danger notre population ? La santé, longtemps oubliée au nom de la performance économique et financière, a fait son retour comme intégrateur social. Le soutien et les applaudissements de la population vis-à-vis du personnel hospitalier feront-ils réagir nos politiques sur l'ensemble de leurs alertes et revendications légitimes.

Au-delà du soutien qui doit être fortement renforcé en faveur du secteur de la santé, cette crise démontre avec force ce que réclame depuis longtemps la CFE-CGC, c'est-à-dire la nécessaire ré-industrialisation et les relocalisations d'activité sur les territoires afin d'assurer notre souveraineté économique, notre résilience face aux crises et de redonner l'espoir aux citoyens.

Nous notons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est fortement mobilisée en s'adaptant à l'évolution de cette crise sanitaire pour la combattre et venir en aide pour soutenir sa population et son souffle économique et social.

La CFE CGC sollicite les principaux acteurs régionaux pour prendre en considération les pistes de réflexions préconisées par le CESER.

N'attendons pas une prochaine crise sanitaire, climatique, catastrophe industrielle ou autre, pour réagir. Tirons des leçons sérieuses sur cette crise et restons mobilisés et solidaires pour corriger nos erreurs et évoluer dans un intérêt collectif.

La CFE CGC émet un avis favorable.

► INTERVENTION DE Laurence MARGERIT, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Le contexte inédit lié à une pandémie planétaire a conduit le CESER à se saisir de ce sujet, afin d'analyser les impacts de la crise et d'avancer plusieurs propositions travaillées au sein de ses 15 instances pour faire entendre la voix des corps intermédiaires. Nous pouvons saluer cette intention louable et remercier l'ensemble de la délégation CESER qui s'est associée à ce travail important.

Travail effectué dans un cadre - celui du travail à distance, peu propice à l'interactivité nécessaire à la qualité et l'approfondissement des échanges - et dans des délais contraints.

Si l'avis pointe toute l'étendue d'une crise, au départ sanitaire mais débouchant sur une récession économique d'une ampleur peu commune, il peine à franchir le pas et à en reconnaître le caractère systémique. C'est que la tentation est grande de considérer que ce virus est « tombé du ciel » et ne constitue qu'une parenthèse sans lien avec la situation économique, sociale, politique, environnementale. Cette conception fait de la reprise de l'activité « comme d'habitude » la seule urgence, quand nous estimons que l'urgence est bien davantage de s'interroger sur la faillite systémique du système de prédation organisée qui s'est installé au niveau mondial.

Aussi, dans cette note d'orientation, nous regrettons que certains volets, pourtant essentiels pour nous, ne soient pas suffisamment développés, voire carrément absents :

Concernant la prise en charge sanitaire, quel sens donner à l'objectif de l'adaptation de la réglementation de la santé à un niveau plus fin dans les territoires ? est-ce de la différenciation ou de la démocratie sanitaire dont on a besoin ? Est-ce de redéploiement, à moyens, au mieux constants, dont nous avons besoin ou de dimensionner ces moyens en fonction des besoins, tant des patients que des personnels de santé, après que la crise en ait révélé le manque mortifère ?

Concernant Le « management territorial », ce thème revient à deux reprises pour renforcer le rôle de la Région autour des nouvelles compétences. Le CESER propose que certaines (sport, culture, tourisme, santé) puissent être assurées par la Région pour libérer les conseils départementaux et leur permettre plus d'efficacité sur les compétences restantes. Il est aussi proposé que la Région puisse « organiser un management territorial entre les échelles du bloc local ».

Le contexte a, certes, mis en avant une nécessité de coordination des politiques publiques. Néanmoins, la Région peut-elle pallier les carences de l'Etat et se poser en « grand manager » ? Notons l'absence des prises en compte de la question des Métropoles, qui disposent de compétences économiques permettant de contribuer à équilibrer le territoire AURA, et c'est faire bien peu de cas de la démocratie locale et du rôle essentiel des élus de la proximité

Et si l'Etat est souvent pointé comme défaillant et lourd administrativement, de quel Etat parlons-nous : de l'Etat comptable et répressif qui s'hypertrophie ou de l'Etat stratège qui s'atrophie ? Et comment aborder une nouvelle phase de décentralisation quand 20 nouveaux milliards d'« allègements de charges » sont annoncés, soit l'équivalent du CICE dont l'évaluation reste à finaliser, portant notamment sur la CVAE.

Dans le prolongement, nous regrettons que le CESER ne s'intéresse pas davantage aux critères de conditionnalités des aides, notamment aux entreprises, par la consultation des CSE alors que ce sont les travailleur-euse-s leur engagement, leur réactivité, leur conscience professionnelle qui ont permis les transformations nécessaires dans l'exercice de leur travail en temps réel afin de répondre aux urgences des besoins et maintenir le pays debout. Cela, d'autant que le plan de relance présenté par la Région début juin se fixe des objectifs à la fois qualitatifs autour de 4 axes principaux et quantitatifs. *Nous regrettons également que le Ceser n'ait pas réussi à s'exprimer en amont de ce plan de relance, comme il l'avait fait notamment pour le SRDEII et le SRADDET. Et encore*

que les organisations syndicales régionales, pourtant organisatrices du récent forum « réussir la transition industrielle », ne soient pas « parties prenantes dans un « comité de suivi », ainsi que cela est prévu au niveau national.

Il est aussi dommage de ne pas avoir pu intégrer dans cette note d'orientation l'analyse des questionnaires de l'observatoire mis en place par le CESER. En effet, sous réserve de quelques précautions méthodologiques permettant de s'assurer de la « représentativité de l'échantillon », quoi de plus juste et sincère que le réel de la vie, sous forme de récit, d'expériences, d'initiatives pour illustrer le « ressenti » de cette crise, mais aussi les contrastes et les justes attentes pour voir la parole des travailleur-euse-s, des citoyens, enfin écoutée, entendue et prise en compte dans l'évaluation des politiques publiques, des stratégies d'entreprises et l'expression de leurs propositions.

Et si la note met en avant la proximité des acteurs territoriaux pour proposer un renforcement du rôle de la Région, et si elle évoque aussi la solidarité entre les personnes et les territoires, la question de la démocratie et des libertés publiques et individuelles y est peu évoquée.

Nombre d'acteurs s'accordent sur l'échec de certaines institutions lors de la crise. Dans le domaine du soin et de la santé, les logiques comptables et financières ont démontré leur inefficacité et leur incapacité à répondre efficacement aux défis de la crise. Il serait donc urgent et pertinent de donner aux citoyens le pouvoir d'agir, autrement que par le prisme du « seul » bulletin de vote, « rituel » dont ils sont de plus en plus nombreux à se détourner.

Par ailleurs, les questions environnementales occupent une place trop réduite. Alors que cette question s'affirme comme une priorité de plus en plus partagée, que le haut conseil du climat a taclé récemment le gouvernement dans son rapport annuel 2020 précisant que « Les actions climatiques de la France ne sont pas à la hauteur des enjeux ni des objectifs qu'elle s'est donnée ». Gouvernement qui a retoqué plusieurs propositions importantes de la Conférence Citoyenne sur le Climat, dont la demande d'une participation pourtant modeste, puisque fixée à hauteur de 4 % du montant des dividendes versés par les entreprises qui distribuent plus de 10 M€ de dividendes annuels, de celles-ci à l'effort de financement collectif de la transition environnementale.

A une écologie conservatrice, empreinte de néomalthusianisme, il faut opposer une autre, qui articule urgence climatique et urgence sociale, fin du monde et fin du mois. Une écologie qui reflète « une sensibilité de masse s'exprimant dans un projet collectif global de transformation sociale », selon la proposition d'A. Accardo. Projet ambitieux qui nécessitera de redynamiser la démocratie, d'activer tous les leviers de l'État, pour une transformation simultanée de nos systèmes économiques, sociaux et politiques. Leur écologie ou la nôtre : la grande bataille du XXIe siècle pourrait être celle de la planification écologique décrite par Cédric DURAND et Razmig KEUCHEYAN.

Nous nous abstenons sur la note.

► INTERVENTION DE Patrick BEDIAT, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le président, cher.e.s collègues,

J'interviens au nom de la majorité des membres des collèges 3 et 4.

Nous vivons tous une situation inédite, singulière par ces impacts sur notre vie quotidienne, nos relations familiales et sociales.

Les contraintes liées aux « nécessaires barrières physiques » conditionnent nos relations à l'autre et à nous-même et nous placent souvent dans des états de fragilité et de crainte.

Cette expérience inédite est vécue différemment pas chacune et chacun d'entre nous, mais ce qui est certain c'est qu'elle affecte plus encore les plus fragiles et qu'elle aura des effets dans le temps sur nos repères et nos équilibres.

Le travail proposé dans la note d'orientation démontre la capacité de mobilisation du CESER pour produire collectivement une analyse et proposer des pistes de réflexion sur une situation complexe et ceci dans des délais très courts.

Nos collèges 3 et 4 saluent ce travail collectif tout en notant que dans les choix thématiques retenus, les impacts sur les personnes les plus exposées n'aient pas été retenus formellement.

En effet, toutes les études s'accordent sur le constat que cette crise multiforme a mis en évidence de façon incontestable et sur la place publique des inégalités sociales, face à la santé, culturelles, d'éducation, de genre, voire de territoire.

On peut, sans se tromper, souligner que le nombre de personnes en situation de grande précarité, voire de pauvreté, a augmenté et s'est élargi de façon très sensible (en témoignent les recours massifs à l'aide alimentaire et aux situations d'impayées, l'augmentation du nombre de demandeur.e.s d'emploi).

La situation actuelle offre l'opportunité d'effectuer un diagnostic et des préconisations sur les causes et effets de cette crise globale.

Une approche systémique aurait tout son sens et serait nécessaire à la compréhension de cette crise et de ses conséquences pour mettre en évidence les mécanismes de causalité et/ou d'interaction.

Le CESER, riche de la diversité de ses représentants de la société civile et des données recueillies dans son observatoire, a toute légitimité pour engager un travail de synthèse sur les causes et pour mettre en évidence l'interdépendance du social, de l'économique et de l'environnemental.

Sans cette volonté de revenir aux causes, ne sommes-nous pas condamnés à poursuivre la mise en place de mesures visant uniquement à sauver un modèle économique existant avec des recettes déjà largement utilisées, aux résultats incertains et aux conséquences dramatiques pour les populations les plus vulnérables ?

Si au regard de cette crise et de ses impacts en termes de risques, on a la volonté d'éradiquer la pauvreté, on pourrait se poser la question légitime de « qu'est-ce qui la produit et la maintient et quels sont les leviers sur lesquels agir en amont ? »

On évoque la sortie de crise sous le vocable du « jour d'après » en supposant qu'il serait différent : quelles expériences avons-nous ou aurons-nous de cette crise et quels changements à opérer ?

La crise a fait émerger des pratiques sociales, professionnelles et citoyennes nouvelles, a montré des solidarités citoyennes et associatives permettant le maintien de liens de proximité, d'humanité pour lutter ainsi contre l'isolement et l'épuisement. Des entreprises ont su réorienter leurs productions. Les circuits courts ont pris une place très importante dans l'approvisionnement, la distribution et la consommation de qualité. Ces exemples, n'en doutons pas, devraient participer à la constitution de véritables alternatives à des changements de modèles de pratiques.

Au regard de cette crise, face à la mise en évidence des inégalités sociales, territoriales

accentuées et la mise à mal d'un modèle de société, d'organisation du système de santé, de consommation et de production, comme l'ont déjà fait d'autres pays et comme le soutient Joseph Stiglitz, nous pourrions disposer d'autres indicateurs basés sur « une économie du bien-être » adoptant d'autres indicateurs que ceux du PIB, regroupés sous l'intitulé BNB (bonheur national brut) comme la santé, l'éducation, l'environnement, la sécurité, les inégalités etc.

Ainsi pour poursuivre le travail engagé, le CESER pourrait s'interroger plus précisément sur :

- les causes et les effets de cette crise polymorphe avec des propositions fortes pour en réduire les impacts, les incidences dans l'ensemble du champ de compétence du CESER ?
- les possibilités de sortir de politiques centrées sur le curatif pour mettre ou remettre en place des politiques préventives et prospectives ?
- la recherche de politiques publiques innovantes et de nouvelles organisations sociales pour répondre aux enjeux sociaux, économique et environnementaux ?

Sauf avis et sauf expression individuelle, les collègues 3 et 4 valideront cette note générale d'orientation.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 28 juillet 2020



121 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

33 SE SONT ABSTENUS

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VILLARD Hélène				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		Non désigné(e)				
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale				
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires	CHABBAL Jean	X			

Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CLEMENT Florence				
	MARTEL Alain	X			
France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude				
	PFISTER Françoise	X			
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie				
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
	FLAUGERE Jean-Luc	X			
	THOMASSON Pascale	X			
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
	ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	LEROY Jérémy	X			
Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				
	ROUX Annie				
Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda			X	
		BOUVERET Lise			X	
		BOUVIER Bruno			X	
		CANET Fabrice			X	
		DA COSTA Rosa			X	
		FATIGA Antoine			X	
		FAURE Philippe			X	
		GELDHOF Nathalie			X	
		GRANGER Karine			X	
		GUICHARD Karine			X	
		HOURS Eric			X	
		MARGERIT Laurence			X	
		MURCIA Jean-Raymond			X	
		NATON Agnès			X	
		PUTOUX Laurent			X	
		RODRIGUEZ Vincent			X	
		SALA Chantal			X	
	TOURNEUX Stéphane			X		
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel			X	
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			X	
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette			X	
		GILQUIN Jean-Pierre			X	
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud			X	
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal			X	
		SEGAULT Hélène			X	
		TEMUR Hélène			X	
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine				
		MUSSET Sophie				
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	MYC Michel			X	
		DI MARCO Anna			X	
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise			X	
		VELARD Patrick				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled	X			
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			X	
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine			X	
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		PATAT Salomé	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	ROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			



Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé.es d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Julia NOUGAROLIS

julia.nougarolis@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 38 52

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Benoît THIRION

benoiteric.thirion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 29 45 22

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

NOTE

En plein cœur de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisé.

Chacune des instances de travail s'est emparée d'un sujet d'étude, analysant impacts et enjeux pour formuler des pistes de recommandations. Opérationnelles, innovantes, issues des besoins des habitants et des territoires, elles ont vocation à accompagner, éclairer et enrichir la décision publique.

Après un propos introductif sur le contexte sanitaire en Auvergne-Rhône-Alpes, les réponses sont organisées en 3 parties :

- Travailler, produire, consommer, recycler
- Se déplacer, se former, relier, innover
- Anticiper, soutenir, décider, évaluer

Les thèmes retenus ne couvrent évidemment pas la totalité des sujets possibles. Ils correspondent à des enjeux identifiés, en plein cœur de cette catastrophe sanitaire, économique et sociale : défis et opportunités pour l'industrie régionale, impacts de la distanciation physique sur les modèles économiques, défis du numérique, réorganisation du travail en présentiel, impacts sur le service public de gestion des déchets, impacts sur l'alternance, la formation et l'éducation, enjeux et coopérations en termes de recherche et d'innovation, soutien au secteur associatif...

À travers ses recommandations, le CESER souhaite contribuer avec audace et réalisme aux choix économiques, sociaux, environnementaux qui devront être faits pour faire face à la crise et repenser l'après.

CRISE SANITAIRE | CRISE ECONOMIQUE | COVID-19 |
ETABLISSEMENTS SANITAIRES | RECHERCHE | NUMERIQUE |
TELETRAVAIL | ENSEIGNEMENT A DISTANCE |
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20